



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

6^e séance plénière

Vendredi 15 septembre 2006, à 15 heures
New York

Président : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Point 55 de l'ordre du jour (suite)

Mondialisation et interdépendance

b) Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général (A/60/871)

Note du Président de l'Assemblée générale (A/60/187)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 60/227 du 23 décembre 2005, l'Assemblée générale va poursuivre le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Avant de poursuivre avec la liste des orateurs, je voudrais informer les membres que nous allons d'abord entendre les résumés des débats des quatre tables rondes présentés par les Présidents des tables rondes respectives.

Je donne maintenant la parole à la Présidente de la table ronde 1, S. E. M^{me} Tarja Filatov, Ministre du travail de la Finlande.

M^{me} Filatov (Finlande), Présidente de la table ronde 1 (*parle en anglais*) : Je vais présenter un résumé des points principaux abordés dans le débat qui a eu

lieu à la table ronde 1 consacrée aux effets des migrations internationales sur le développement économique et social.

Je voudrais insister sur le fait que nos délibérations se sont déroulées dans un excellent esprit de coopération. Les délibérations de cette table ronde ont porté sur cinq points clefs.

Premièrement, la table ronde a souligné les effets bénéfiques des migrations internationales sur le développement social et économique, tout en relevant certaines conséquences néfastes. On s'est accordé à reconnaître que l'importance des migrations internationales augmenterait à l'avenir et qu'il est donc crucial pour la communauté internationale et les États Membres d'œuvrer en vue de maximiser les avantages de ces migrations tout en réduisant au minimum les risques qui leur sont associés. Pour ce faire, des politiques coordonnées sont nécessaires, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux.

Nous avons constaté que les pays jouent souvent des rôles multiples et qu'il n'est donc pas toujours utile de faire une distinction entre les pays d'origine, de destination et de transit. Nous avons noté que les migrants eux-mêmes, en créant des liens sociaux et des réseaux transnationaux, constituent un élément clef du processus migratoire et de ses effets sur le développement.

Deuxièmement, les migrations de main-d'œuvre ont figuré au premier rang du débat sur les migrations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



et le développement tant du point de vue des motivations qui poussent à ces flux migratoires internationaux que de leurs effets sur le développement. Le débat a surtout porté sur les avantages économiques, qui augmenteraient si le marché du travail fonctionnait plus efficacement.

Un emploi décent et les droits des migrants sont des éléments qui ont également été soulignés dans ce contexte. Certaines conséquences néfastes ont également été mentionnées, notamment la perte de travailleurs hautement qualifiés dans de nombreux pays en développement. Les conséquences de la fuite des cerveaux ont été particulièrement graves dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ce qui entraîne une baisse de la qualité de ces services. Dans certains pays, l'émigration du personnel qualifié érode le capital humain, ce qui pourrait avoir des conséquences extrêmement graves sur le développement durable à long terme de ces pays. Même si de nombreuses interventions ont essentiellement porté sur les aspects économiques, il a été rappelé que les aspects sociaux et culturels revêtent une importance égale.

Troisièmement, nous avons examiné diverses approches visant à éliminer certaines des conséquences négatives des migrations et à accroître leur influence positive sur le développement. Dans ce contexte, l'importance des migrations récurrentes et circulaires a été soulignée, étant donné que les migrants qui retournent dans leur pays d'origine, même pour de courtes périodes, jouent souvent le rôle d'agents de développement. Les migrants très qualifiés qui rentrent dans leur pays peuvent beaucoup contribuer à promouvoir le dynamisme économique et à favoriser le développement des pays d'origine.

Les participants ont envisagé diverses façons de promouvoir le retour permanent ou temporaire. Ainsi, les gouvernements ont été encouragés à coopérer avec le secteur privé pour mettre en place des programmes de réinsertion et promouvoir notamment un accroissement des possibilités d'emploi et d'investissement pour les migrants retournant dans leur pays.

Il a été reconnu que les communautés de la diaspora transnationale pouvaient contribuer notablement au développement des pays d'origine. Nous avons reconnu qu'il était nécessaire de favoriser les contacts entre les pays et leurs citoyens à l'étranger, en particulier ceux qui sont très qualifiés ou qui possèdent des compétences faisant défaut dans le pays d'origine, de manière à faciliter l'apparition de réseaux

de connaissances plus actifs. Plusieurs participants ont également défendu l'idée que les envois de fonds contribuaient dans une large mesure à assurer le bien-être des destinataires. Cependant, il a été mis en lumière que non seulement les envois de fonds, mais aussi le transfert de connaissances et d'innovation pouvaient jouer un rôle majeur.

Quatrièmement, plusieurs participants ont fait observer qu'il était nécessaire que pays d'origine et pays de destination collaborent davantage pour améliorer la transférabilité des pensions de retraite et faire en sorte que les migrants ne soient pas pénalisés pour avoir travaillé pendant toute leur vie active dans plus d'un pays. Une question connexe est l'opportunité d'instaurer un régime fiscal unique. De nombreux participants ont insisté sur le fait que les envois de fonds ne devaient pas être soumis à une double imposition.

Cinquièmement, les participants ont souligné l'importance de créer des conditions de vie et de travail décentes dans les pays d'origine, de façon que la migration soit vraiment un choix et non une nécessité. L'importance des politiques de migration, des politiques de développement international et des stratégies de réduction de la pauvreté a été fréquemment évoquée. Des facteurs essentiels dans ce contexte sont notamment la promotion de la bonne gouvernance, la protection des droits de l'homme et l'amélioration des conditions sur le marché du travail dans les sociétés d'origine. Il est aussi nécessaire d'accorder une attention accrue au renforcement des capacités.

Enfin, il a été dit que la coopération intergouvernementale, qu'elle soit bilatérale, régionale ou mondiale, constituait un moyen important d'appuyer de nombreux processus qui amplifient les avantages économiques et sociaux des migrations internationales. Les gouvernements ont été encouragés à trouver les moyens d'intensifier cette coopération.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Margarita Escóbar, Vice-Ministre des affaires étrangères d'El Salvador, qui présente à l'Assemblée le rapport de la table ronde n° 2 au nom du président de celle-ci.

M^{me} Escóbar (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je vais donner lecture du résumé suivant, au nom de S. E. M. Francisco Laínez, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador.

« J'ai l'honneur de résumer l'excellent débat de la table ronde n° 2, qui s'est concentré

sur les mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants et pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes.

Le débat de notre table ronde a été riche et animé; de nombreux États membres, des institutions de l'ONU et des représentants de la société civile y ont participé. Nous avons également accueilli parmi nous le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Louise Arbour. C'est donc avec un grand plaisir que je vais soumettre à l'Assemblée certains des aperçus majeurs qui se sont dégagés au cours du débat.

L'accord s'est fait sur l'idée que les migrants étaient avant tout des êtres humains investis de droits fondamentaux et inaliénables. Les droits de l'homme doivent être considérés comme faisant partie du fondement indispensable qui unit migrations internationales et développement, étant donné que, comme les participants l'ont souligné, ce n'est que lorsque les droits humains des migrants sont reconnus et préservés que ceux-ci peuvent contribuer pleinement et positivement au développement des pays d'origine et de destination.

Il a été souligné que tous les États, qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination pour les migrants, ont le devoir de respecter les libertés et droits fondamentaux de tous les migrants, quel que soit leur statut. Une attention particulière a été accordée à la protection des droits et libertés de groupes qui sont davantage exposés aux risques d'exploitation, à savoir les enfants, les jeunes, les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les migrants en situation illégale.

L'importance des droits sociaux, économiques et culturels a été soulignée, en particulier du fait que le respect de ces droits est indispensable à l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil. On s'est accordé à reconnaître qu'il était primordial d'éliminer toutes les formes de discrimination et de lutter contre la xénophobie et le racisme. Les gouvernements des pays d'accueil ont la responsabilité d'interdire les attitudes discriminatoires, racistes ou xénophobes et de promouvoir le respect et la tolérance.

Les États membres ont été encouragés à ratifier tous les instruments fondamentaux des droits de l'homme, en particulier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Il a été relevé que cette convention réaffirmait bon nombre d'obligations auxquelles les États sont déjà tenus, parce qu'ils sont parties aux autres instruments essentiels des droits de l'homme. Les États membres ont également été encouragés à devenir parties à toutes les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies et à veiller à leur parfaite application.

Il a été souligné que la législation nationale en matière de migrations internationales devait s'aligner sur les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme. Il a été constaté que la traite des personnes et le passage clandestin de migrants étaient des problèmes majeurs auxquels la communauté internationale est actuellement confrontée. La coopération et la coordination intergouvernementales ont été jugées essentielles pour lutter efficacement contre ces délits. Les États membres ont été encouragés à coopérer plus activement afin de les prévenir et de traduire leurs auteurs en justice.

Il a été souligné que les victimes de la traite ont le droit d'être protégées et aidées. Plusieurs États membres ont communiqué des exemples de bonnes pratiques, notamment des campagnes médiatiques pour avertir les candidats à l'émigration des dangers que le passage illégal des frontières implique ou des stratagèmes auxquels les trafiquants recourent pour prendre au piège leurs victimes. Une autre bonne pratique est l'octroi de permis de résidence aux victimes de la traite.

Il a été souligné que la ratification et l'application des instruments de l'ONU relatifs à la traite des personnes et au passage clandestin de migrants étaient essentielles, en particulier parce qu'elles fournissent un cadre à la coopération internationale dans ces domaines.

Alors que la traite et le passage clandestin sont des crimes, la migration ne l'est pas et ne doit pas être criminalisée. Les participants ont instamment appelé les gouvernements à protéger les victimes de la traite des personnes et

notamment à préserver leurs droits de l'homme. Certains participants ont même affirmé que des politiques migratoires restrictives étaient à l'origine de l'accroissement des migrations clandestines et qu'elles rendaient les migrants plus vulnérables à l'emprise de trafiquants.

En notant la féminisation accrue des migrations, et notamment de la main-d'œuvre migrante, la nécessité d'adopter une approche attentive aux sexospécificités dans la formulation de politiques migratoires internationales a été soulignée. L'accent a été mis sur le fait que, dans bien des cas, les femmes immigrées, surtout celles qui travaillent dans des secteurs mal réglementés comme les emplois de maison, sont beaucoup plus vulnérables face au risque d'exploitation et de mauvais traitements que les hommes immigrés. Il a donc été jugé urgent de prendre des mesures efficaces pour protéger les droits des femmes migrantes, quels que soient leur profession ou leur statut en tant que migrante.

Enfin, plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction quant à la possibilité offerte par ce Dialogue de haut niveau d'examiner les questions relatives aux migrations internationales, au développement et aux droits de l'homme, et ont appuyé la proposition du Secrétaire général de créer un forum pour assurer le suivi des débats qui auront eu lieu au cours du Dialogue de haut niveau. »

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Président de la table ronde 3, S. E. M. Kastriot Sulka, Vice-Ministre du travail, des affaires sociales et de l'égalité des chances de l'Albanie.

M. Sulka (Albanie), Président de la table ronde 3 (*parle en anglais*): J'ai le plaisir de présenter un résumé du débat fructueux qui a eu lieu dans le cadre de la table ronde 3, axée sur les aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement, y compris les envois de fonds.

La table ronde, qui a bénéficié de la participation active de représentants des États Membres, d'organismes des Nations Unies et de la société civile, a examiné les différents aspects des migrations internationales en vue de trouver des moyens d'optimiser les avantages pour le développement. Des remerciements ont été exprimés au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. José Antonio Ocampo, pour l'appui conséquent qu'il a

apporté à la table ronde. Je vais maintenant faire ressortir les principales conclusions auxquelles la table ronde est parvenue.

Il a été reconnu que, pour que les migrations internationales soient bénéfiques pour le développement et contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, il est nécessaire de mettre à profit les compétences acquises à l'étranger par les migrants. Il a aussi été jugé nécessaire de réduire le coût des transferts de fonds des expatriés et de renforcer les bienfaits découlant de ces envois, entre autres par un renforcement des capacités de réaliser des investissements productifs et par un meilleur accès aux services financiers dans les pays d'origine, notamment dans les zones rurales.

Le potentiel des envois de fonds en matière de réduction de la pauvreté a été souligné et les participants ont mis l'accent sur les stratégies permettant d'exploiter au maximum leur potentiel pour le développement. Certains intervenants ont toutefois averti que les envois de fonds peuvent créer une dépendance parmi leurs bénéficiaires. L'importance qu'il y a à trouver des moyens de concilier les effets positifs des envois de fonds sur la réduction de la pauvreté avec une prise en compte du risque d'incidences néfastes a été soulignée. Les participants ont également insisté sur le caractère privé des fonds envoyés par les expatriés, dont profitent principalement les familles destinataires, et sur le fait que ceux-ci ne doivent pas être perçus comme pouvant se substituer à l'aide publique au développement.

Il y a eu consensus sur la nécessité de réduire les coûts de transaction des envois de fonds, car cela aiderait à augmenter de façon significative les fonds qui parviennent aux familles des migrants. Les participants ont appelé les pays d'origine à adopter une approche volontariste pour renforcer l'effet sur le développement des contributions et de l'épargne des migrants, notamment en collaborant avec le secteur privé pour faciliter l'accès des migrants et de leurs familles aux institutions financières, y compris les institutions de microcrédit.

Les organisations de la société civile, dont les associations de migrants, pourraient jouer un rôle important en fournissant aux familles de migrants des conseils financiers ainsi que des recommandations et un appui dans le domaine de la création d'entreprise. Permettre l'accès à un tel appui est un moyen de mettre au service du développement les avantages des envois

de fonds. Il a été jugé utile de mettre en place une coordination des mesures visant à appuyer ou promouvoir l'esprit d'entreprise dans les pays d'origine.

La participation des communautés transnationales au développement des pays d'origine a été considérée comme souhaitable et même essentielle pour tirer le meilleur parti possible des avantages des migrations internationales. Les participants ont reconnu la contribution positive qu'apportent les communautés transnationales et leurs réseaux au développement des communautés de destination comme d'origine. Il a été reconnu que la création de réseaux de partage des connaissances entre membres de communautés de migrants pourrait être bénéfique pour les pays d'origine.

Un certain nombre de participants ont appelé de leurs vœux de nouvelles initiatives visant à élaborer des politiques pour faciliter la réintégration des migrants après leur retour dans leur pays d'origine. La question de la transférabilité à l'étranger des pensions de retraite et de l'accès aux services sociaux a également été soulevée. Plusieurs participants ont estimé que les migrants rentrant dans leurs pays d'origine pourraient être des agents du développement, à condition que les politiques des pays d'origine facilitent les transferts de fonds, l'accès au crédit et la création de petites entreprises.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résumé des débats de la table ronde 4 sera présenté ultérieurement.

Avant de donner la parole au premier orateur dans le débat de cet après-midi, je voudrais informer les membres qu'il nous reste 59 orateurs à entendre. Comme je l'ai expliqué hier, nous devons achever le Dialogue de haut niveau à la fin de la présente séance. Je renouvelle donc mon appel aux membres pour qu'ils soient aussi concis que possible dans leurs déclarations, en présentant un résumé et en distribuant leur texte intégral.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hassan Muhammad Lawal, Ministre du travail et de la productivité du Nigéria.

M. Lawal (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous voudrions vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session et vous assurer que nous sommes prêts à collaborer avec vous pour faire de votre mandat un succès. Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général et son personnel pour le rapport très détaillé (A/60/871) préparé en vue de nos

délibérations. Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les migrations internationales sont un phénomène séculaire qui a fait qu'au fil des siècles des personnes de toutes les races et de toutes les convictions se sont déplacées de par le monde pour diverses raisons. Sans aucun doute, la migration présente des avantages très importants et peut être une force de développement puissante. Mais les difficultés qu'elle crée sont également énormes. Dans ce contexte, le Nigéria est convaincu qu'une meilleure gestion des migrations peut produire des résultats avantageux pour tous les pays.

Les asymétries entre pays en termes de richesse matérielle et la demande de main-d'œuvre bon marché dans les pays industrialisés, associées au chômage et à la pauvreté, sont quelques-uns des facteurs qui sont à l'origine des migrations internationales.

Si chaque pays a le droit de définir ses politiques de migrations, rien, en ce XXI^e siècle, ne peut justifier l'exploitation, les mauvais traitements, le rapatriement de force et autres formes de traitement déshumanisant des migrants demandeurs d'asile – comme le placement dans des centres rappelant les camps de concentration – pratiqués dans certains pays dans le cadre de la gestion des migrations. Il faut donc que la communauté internationale résiste à la tentation de bâtir des murs épais d'exclusion ou de recourir à la xénophobie et autres formes de discrimination au prétexte d'assurer la sécurité nationale.

À la place, nous devrions nous employer à rechercher des solutions collectives aux problèmes posés par les migrations, des solutions qui soient réalisables et respectent la dignité des personnes. Particulièrement préoccupé par la dégradation des conditions de traitement des migrants, en particulier de ceux issus des groupes vulnérables, le Nigéria appelle les États à remplir les obligations qui leur incombent à l'égard des migrants dans les domaines du travail et des droits de l'homme. C'est le fondement même du développement : chacun aspire à jouir de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Du point de vue du Nigéria, les mesures concrètes à examiner dans ce Dialogue devraient porter sur la manière de renforcer les capacités, en particulier dans les pays africains; de mobiliser les diasporas nationales; de rendre les envois de fonds moins coûteux, plus sûrs et plus rapides; de partager

davantage d'informations sur les envois de fonds; et d'intégrer les questions migratoires dans les stratégies nationales de développement. Les autres dispositions à prendre pour mener à bien les stratégies nationales de développement consistent à achever au plus vite le Programme de Doha pour le développement, à régler les crises de la dette extérieure, à fournir des ressources nouvelles et supplémentaires, à assurer la coopération mondiale dans la lutte contre la corruption et contre le terrorisme et à accroître l'écoute et la participation des pays en développement dans la prise de décisions au sein des institutions financières et commerciales internationales.

Au Nigéria, nous avons adopté une Stratégie nationale de maîtrise et de développement économique qui définit les grands axes de l'action menée pour éliminer la pauvreté, pour promouvoir la création de richesse et pour pérenniser la prospérité de tous les Nigériens. En outre, le Nigéria s'investit avec vigueur dans la réalisation des buts et résultats cibles fixés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Conscient de l'importance des migrations, le Gouvernement a créé des institutions spécialisées, tandis que trois Assistants spéciaux ont été nommés pour conseiller le Président sur les questions relatives à la diaspora, la traite des personnes et le travail des enfants, ainsi que sur les migrations et les affaires humanitaires.

Le Nigéria souscrit à la proposition du Secrétaire général concernant la création d'un forum consultatif qui appuie la mise en œuvre à tous les niveaux de stratégies cohérentes et bien coordonnées en matière de migrations. Nous pensons que ce forum permettrait aux États et aux autres parties prenantes de poursuivre le dialogue sur les migrations en l'absence de dispositif institutionnel au sein du système des Nations Unies. Le Nigéria attend avec impatience la tenue de la première réunion de ce forum. Le Nigéria apprécie et loue le rôle de l'Organisation internationale du Travail s'agissant de fournir une norme internationale pour la protection des migrants. Nous félicitons également l'Organisation internationale pour les migrations d'avoir mieux fait connaître le rôle positif que les migrations internationales et les migrants peuvent jouer dans le développement économique, social et culturel des pays.

Enfin, nous lançons un appel en faveur du resserrement de la coopération internationale dans la gestion des migrations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Walter Fust, Directeur général de la Direction du développement et de la coopération suisse.

M. Fust (Suisse) : La migration est un fait qui a toujours existé et qui continuera à nous lier, nous les États, dans l'objectif de gérer la migration et de prévenir ses formes illégales et non voulues. Le résultat qu'il convient d'atteindre réside donc, à notre sens, dans la création d'un véritable partenariat entre les États, les organisations internationales et la société civile, de façon à gérer la migration de manière équitable, juste et transparente et dans l'esprit d'une responsabilité mutuelle. Dans le cadre de ces partenariats, il conviendra, en tout premier lieu, d'analyser les causes réelles des migrations. Ce sont, parmi d'autres, la pauvreté et le manque de perspectives à venir, la mauvaise gouvernance, l'insécurité, la violation des droits humains ou encore les conflits armés.

Nous devons réfléchir de toute urgence aux instruments susceptibles de mettre à profit les aspects positifs de la migration et d'en limiter les effets négatifs. C'est dans ce contexte que la Suisse a lancé l'Initiative de Berne, dont l'aboutissement est l'Agenda international pour la gestion des migrations. En tant que processus, l'Initiative de Berne a offert aux gouvernements de toutes les régions du monde la possibilité de partager leurs priorités politiques, d'une part, et de recenser leurs intérêts à long terme dans le domaine migratoire, d'autre part, notamment en visant l'adoption d'une orientation commune basée sur les concepts de coopération, d'exhaustivité, d'équilibre et de prévisibilité.

Le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, publié en octobre 2005, définit clairement la situation idéale : migrer par choix et non par nécessité. En effet, trop nombreux sont les hommes et les femmes qui quittent leur foyer et leur famille pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Il est de notre devoir de consacrer plus d'attention aux causes de la migration et à la prévention. Nous devons tous porter l'accent sur les instruments susceptibles d'améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine. La Suisse s'est engagée sur cette voie, et elle entend poursuivre son engagement sur le plan international en faveur de la sécurité humaine, de la paix ainsi que du respect du droit international et des droits humains.

De même, la coopération suisse veut, par son orientation et les résultats, contribuer à la stabilisation de la situation politique, économique et sociale dans ces pays d'émigration.

Les projets de coopération au développement doivent davantage viser la création d'emplois durables en nombre suffisant dans les pays en développement, en attachant en outre une grande importance au système d'épargne et de crédit. Par ailleurs, nos expériences le montrent, les capacités entrepreneuriales des femmes sont restées trop négligées. Or, il est évident qu'il s'agit là d'un potentiel important pour promouvoir les économies locales d'une façon durable.

Une autre piste à suivre réside dans la possibilité d'exploiter les synergies entre migrations et développement. Les remises de fonds à destination des pays d'origine tournent autour de 200 milliards de dollars par année, y compris les transferts de fonds entre les pays industrialisés. Bien entendu, il s'agit de fonds privés. Mais nous pouvons et devons explorer les synergies potentielles entre les importants flux financiers et la coopération officielle en matière de développement. Cependant, ces flux ne se substituent pas à l'aide publique au développement.

Il y a lieu, d'une part, d'améliorer l'efficacité de ces transferts en réduisant leurs coûts et en assurant une procédure sûre, légale et sans taxation additionnelle et, d'autre part, d'améliorer l'effet de ces fonds sur le développement. Dans ce contexte, la Suisse salue les efforts des banques multilatérales, des agences bilatérales et d'autres organisations actives dans ce domaine et encourage tous les partenaires à échanger leurs expériences. Nous encourageons également les États, les organisations internationales et les institutions financières internationales à intégrer le domaine de la migration dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans leurs politiques régionales.

Les politiques macroéconomiques mises en place doivent faciliter les investissements internationaux et nationaux, ceux de la diaspora y compris, aux fins d'agir dans un authentique esprit de partenariat.

La Suisse considère que l'intégration sociale des migrants passe en premier lieu par la participation au marché du travail et à la formation. C'est pourquoi elle plaide pour des politiques visant l'amélioration du statut des travailleurs migrants, leur insertion active sur le marché du travail, la formation des jeunes et la lutte contre le chômage, ainsi que des mesures efficaces contre le travail clandestin.

C'est de toute notre force que nous devons combattre la facette la plus inhumaine de la migration forcée, à savoir le trafic des êtres humains. Nous devons donc accorder aux victimes – enfants, femmes et hommes – une attention plus soutenue en matière de protection et d'assistance. N'oublions pas non plus que l'insécurité et le manque de protection auxquels sont exposés les migrants mettent surtout en danger les personnes âgées, les malades et les handicapés. Les femmes et les enfants sont, eux aussi, particulièrement vulnérables. Mais il manque encore bien des chapitres dans cette triste énumération.

La Présidente : Je donne la parole à S. E. M. Richard Fadden, Vice-Ministre de la citoyenneté et de l'immigration du Canada.

M. Fadden (Canada) (*parle en anglais*) : La décision de tenir ce Dialogue de haut niveau montre que les États et les experts envisagent de plus en plus les questions migratoires dans une perspective d'ensemble.

Douze années se sont écoulées depuis la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Le Canada continue de croire que le chapitre 10 du Programme d'action de la CIPD offre à la communauté internationale un guide important pour collaborer dans le dossier des migrations. La façon d'aborder les migrations n'a cessé de s'affiner au cours des dernières années. Les liens entre les migrations et d'autres domaines sont étudiés plus en profondeur. C'est là une démarche que le Canada juge très utile.

S'il est devenu banal de parler de la dimension planétaire de la mondialisation, ce serait une erreur de penser que ce phénomène a le même effet partout, ou encore de croire que chaque pays doit – ou même peut – y faire face de la même façon. La mise en commun des approches et des expériences dans le domaine des migrations est certes très profitable, mais les solutions doivent être adaptées aux conditions locales pour être efficaces. Aussi l'idée de mettre en commun les « meilleures pratiques » a-t-elle besoin d'être précisée. Il n'est pas possible, en effet, de rendre systématiquement compte de toutes les situations dans une approche globale.

Le Dialogue de haut niveau réunit de nombreux représentants des milieux migratoires et du développement : des décideurs des pays développés et en développement; des organisations internationales; la société civile; et enfin le système des Nations Unies. Tous ont une contribution très utile à apporter, et, au

moment d'aller de l'avant, nous devons veiller à ce que chacun ait la chance d'enrichir le débat et d'y contribuer.

Pour ancrer le débat dans la réalité de la prise de décisions, le Canada croit que ce processus devrait d'abord prendre la forme d'un dialogue entre États. À mesure qu'il évoluerait, ce dialogue – tout en continuant de relever de la responsabilité des États – devrait faciliter l'établissement de liens avec les intervenants intéressés.

Comme le Représentant spécial du Secrétaire général l'a mentionné à plusieurs occasions, pour que des progrès soient réalisés sur cette question, il faudra que les intervenants abordent les débats de façon ouverte et constructive.

Les gouvernements ne peuvent, ni ne devraient, exercer leur activité en vase clos. Parallèlement, toutefois, pour engager des discussions constructives avec leurs interlocuteurs, il est important que les États étudient et affinent leur propre optique. Le Canada est favorable à l'idée d'étudier les mécanismes qu'il convient de mettre en place pour que la société civile et le nouveau Groupe mondial sur la migration puissent participer à toute discussion suivie que les États pourraient décider d'engager.

Au moment d'envisager tout processus permanent à adopter dans la foulée du Dialogue de haut niveau, le Canada encourage les États à tenir compte des facteurs suivants.

Tout processus permanent devrait ajouter de la valeur aux discussions internationales plutôt que de faire double emploi avec celles qui se tiennent déjà, ou avec celles qui pourraient se tenir dans le cadre des mécanismes existants. Ce nouveau dialogue devrait se tenir de façon autonome et non dans le cadre du système des Nations Unies ou de ses institutions connexes. Des liens clairement définis avec l'ONU, éventuellement par l'intermédiaire du bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, pourraient être établis. Le processus devrait viser à approfondir la compréhension des questions de fond, plutôt qu'à négocier le texte de résolutions ou de déclarations. Les États devraient jouer le rôle prépondérant, puisqu'il leur incombe de transformer les idées en politiques concrètes.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Ellen Sauerbrey, Secrétaire d'État adjointe aux affaires de la population, des réfugiés et des migrations des États-Unis.

M^{me} Sauerbrey (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Les États-Unis sont heureux de participer à cet événement, qui offre aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies l'occasion de débattre de nos expériences collectives dans le domaine des migrations et du développement.

La question de l'immigration est un sujet qui tient à cœur l'Amérique. Elle est au centre même de ce qui nous définit en tant que peuple et ce en quoi nous croyons en tant que pays: le dur labeur, les perspectives d'avenir, la primauté du droit, la liberté, la tolérance et la liberté. Qu'il n'y ait pas de confusion: la volonté des États-Unis de promouvoir une migration en bon ordre, en tant qu'évolution positive pour tous les pays, est forte et n'est pas ébranlée par les défis que pose le monde d'après le 11 septembre.

L'année dernière uniquement, plus d'un million de ressortissants étrangers ont reçu le droit de résider légalement aux États-Unis de manière permanente. L'Amérique accueille environ 20 % des migrants du monde, qui viennent des quatre coins du globe. L'année dernière, plus de la moitié des réfugiés du monde – peut-être la catégorie de migrants la plus vulnérable – se sont établis chez nous.

Tous les pays de la famille des Nations Unies ont partagé avec nous leurs peuples, leurs cultures et leurs croyances, qui représentent la gloire magnifique, la variété et la portée de la création humaine de Dieu. Ainsi, lorsque l'Amérique se regarde dans le miroir, ce sont eux que nous voyons.

Les États-Unis prennent très au sérieux la question des migrations. Nous sommes profondément et sincèrement résolus à promouvoir des migrations légales, en bon ordre et humaines en tant que moteur de la croissance économique et de la prospérité pour tous les pays. Nous sommes aussi, sans hésitation, complètement attachés au respect de la dignité humaine et des droits de l'homme des migrants. Sur ces points, il ne doit pas y avoir de doute.

Mon pays aborde le sujet des migrations avec humilité. Avec plus de 200 ans d'expérience, nous avons appris que la complexité politique, économique et humaine de ce phénomène met au défi de trouver des réponses simples. Même au XVIII^e siècle, nos pères fondateurs ont débattu de la portée exacte de l'immigration aux États-Unis. Ils avaient, à tort, peur que les influences étrangères ne sapent d'une certaine façon les principes démocratiques de l'Amérique.

Les États-Unis reconnaissent que les migrations ont des aspects négatifs, tels que la traite et le passage clandestin des êtres humains et nous sommes résolus à faire face à ces défis. Notre débat national sur les migrations se poursuit aujourd'hui. Les Américains comprennent qu'il est nécessaire de régler ces questions difficiles en tant que pays. Nous offrons notre expérience en exemple, et peut-être même comme réconfort, à ceux qui sont aux prises avec l'immigration en tant que sujet relativement nouveau.

Les Américains sont un peuple doué d'un sens pratique lorsqu'il s'agit d'immigration. Cette préférence nationale pour les choses pragmatiques et concrètes, associée à un attachement indéfectible aux migrations en tant que phénomène positif, donne forme à la coopération internationale que les États-Unis encouragent dans ce domaine. Notre expérience nous a enseigné que les relations dans le domaine des migrations fonctionnent mieux entre voisins et quartiers, proches et lointains, quand il y a des intérêts et des préoccupations partagés qui aboutissent à des résultats concrets. Nous ne sommes pas intéressés par des grands dialogues mondiaux laborieux tout simplement parce que nous avons vu la faiblesse inhérente à leurs taille et portée. Ils progressent d'un pas lourd sous le poids de plus en plus pesant d'une multitude de débats, très éloignés des problèmes immédiats et des solutions réalistes.

Les États-Unis se félicitent du travail fait par le Groupe mondial sur la migration, qui renforcera la capacité du système des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations de se pencher sur la corrélation entre migrations et développement. Nous pensons, cependant, que la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, possède déjà les capacités pertinentes pour traiter les questions migratoires et que la création de structures supplémentaires pourrait gêner la bonne volonté et la coopération internationales sur ces questions, et non pas y contribuer. Tout projet de débat dans le cadre des Nations Unies doit être examiné en détail par les États Membres, de façon ouverte et transparente, conformément au règlement intérieur de l'ONU et dans le respect des traditions de cette institution.

Nous continuons de croire, comme nos ancêtres, que ce qui fait l'unité des Américains, c'est une foi partagée dans les principes consacrés par notre Constitution. Les États-Unis attendent des immigrants qu'ils respectent les droits fondamentaux et les

responsabilités qui accompagnent le statut de résident et de citoyen. En tant que société, nous travaillons à ce que les immigrants se retrouvent dans nos institutions, en reconnaissant leur rapport personnel à l'histoire de notre nation d'immigrants.

Les Américains sont attachés au principe selon lequel les immigrants, tout en s'intégrant complètement à leur nouvelle communauté, peuvent conserver des liens avec leur pays d'origine. Parmi ces liens, l'un des plus solides est celui des envois de fonds. Ces flux financiers expriment autant les chagrins liés à la migration qu'ils mettent en lumière ses avantages. Ils représentent un labeur énorme, des sacrifices et la tristesse de l'éloignement de la famille et de la communauté. Mais, en même temps, ils symbolisent un profond amour pour ces gens et ces endroits que l'on a laissés derrière soi, et le courage de poursuivre ses rêves.

Les pays d'origine et de destination des migrants ont la responsabilité d'optimiser les bénéfices de la migration, dont les envois de fonds. Ces derniers sont des transferts privés, qui ont davantage d'effet sur le développement des pays d'origine lorsque ceux-ci entreprennent des réformes économiques et sociales qui créent un environnement propice à la constitution d'actifs, à l'esprit d'entreprise et à l'investissement.

Si les immigrants viennent aux États-Unis, comme l'a dit le Président Bush, ce n'est pas seulement pour prendre, mais aussi pour donner. Ils viennent dans l'espoir de travailler dur, d'entretenir leur famille et de s'élever dans la société. Si les migrations peuvent profiter aux pays d'origine et de destination ainsi qu'aux migrants eux-mêmes, il est important de souligner que la décision de migrer doit relever du choix, non de la nécessité. Les pays d'origine et de destination doivent travailler ensemble dans ce sens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Kastriot Sulka, Vice-Ministre du Ministère du travail, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la République d'Albanie.

M. Sulka (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie se réjouit de l'organisation du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et pense que celui-ci influencera considérablement les politiques et initiatives à venir en matière de gestion internationale des migrations. Selon le rapport du Secrétaire général (A/60/871), plus de 191 millions de personnes sont des migrants internationaux, ce qui

montre combien le phénomène est important et quel effet il peut avoir sur les équilibres internationaux. On ne peut donc pas considérer qu'il s'agit d'un phénomène propre aux seuls pays développés ou en développement.

La politique globale relative à la gestion des migrations dans l'intérêt à la fois des États et des individus trouve en Albanie son fidèle reflet. Depuis 1991, l'Albanie connaît des flux migratoires qui concernent jusqu'à 20 % de la population totale. Les migrants albanais se trouvent pour l'essentiel au sein de l'Union européenne, en particulier dans les deux pays voisins, la Grèce et l'Italie, mais aussi en Allemagne, aux États-Unis, au Canada et en Australie. Jusqu'en 2004, l'Albanie était l'un des principaux itinéraires de transit de l'Europe du Sud-Est vers l'Union européenne. En conséquence, les migrations étaient une préoccupation majeure non seulement pour le pays lui-même, mais aussi pour ses relations avec les pays de l'Union européenne, au premier rang desquels ses voisins.

J'aimerais vous faire part de la nouvelle approche qu'a récemment adoptée le Gouvernement albanais, « Albanie : 1 euro », qui vise à attirer des investisseurs dans les zones pauvres où le taux de chômage est élevé. L'initiative s'adresse en particulier à la diaspora et aux émigrants, dont la contribution est particulièrement nécessaire étant donné qu'ils sont pourvoyeurs de capital à la fois financier et humain. De cette façon, ils apportent à la communauté une nouvelle mentalité, une nouvelle culture et des progrès technologiques. Comme il est noté au paragraphe 16 du rapport du Secrétaire général,

« Les Albanais qui travaillent en Grèce en reviennent avec de nouvelles compétences agricoles qui leur permettent d'améliorer la production. En favorisant l'échange de données d'expérience et en contribuant à l'établissement de partenariats, la communauté internationale peut considérablement renforcer et étendre les effets positifs des migrations sur le développement. »

Si les migrations offrent aux migrants la possibilité d'une vie meilleure et profitent aux pays d'origine et de destination, elles ont pour inconvénient de favoriser l'émigration de travailleurs hautement qualifiés et la fuite des cerveaux.

L'Albanie essaie d'inverser cette tendance, et donc de transformer la fuite des cerveaux en afflux des cerveaux, en mettant en œuvre des stratégies visant à

attirer, pour servir les intérêts albanais, des travailleurs hautement qualifiés et d'excellents étudiants qui ont fait leurs études à l'étranger. Le Gouvernement appuie et salue la coopération avec la société civile et les organisations étudiantes qui, au moyen d'incitations financières, s'efforcent de faire revenir les étudiants et les travailleurs hautement qualifiés.

Le Programme des Nations Unies pour le développement appuie une initiative du Gouvernement albanais qui, à travers le programme intitulé Afflux des cerveaux, vise à optimiser le rôle des migrants et de la diaspora dans les universités, l'administration publique et le monde des affaires. Ce programme soutient les efforts du Gouvernement albanais pour créer les conditions propices et la structure d'incitations nécessaire à la participation de la diaspora au développement de l'Albanie.

L'Albanie a constaté que sans l'appui et l'expertise des institutions internationales dans ce domaine, en particulier l'Organisation internationale pour les migrations, l'ONU, la Banque mondiale, l'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Union européenne, et sans une coopération entre les pays, il est difficile d'aborder la question des migrations de manière cohérente. L'expérience montre que sans une coopération étroite entre les pays de destination et d'origine, il est impossible de combattre la migration illégale et de gérer le phénomène dans l'intérêt de tous. L'Albanie convient que pour élaborer des politiques et créer des structures, il faut prendre en considération le point de vue des émigrants et de la société civile, et pas seulement celui des pays d'origine et de destination. Nous pensons que ce débat sera suivi par des actions concrètes, et par conséquent une meilleure gestion des migrations sur le plan international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hassan Ibrahim Al-Muhannadi, Directeur de la gestion de la planification sociale du Conseil de planification du Qatar.

M. Al-Muhannadi (Qatar) (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi de vous féliciter, Madame la Présidente, au nom de l'État du Qatar, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Je suis sûr que votre sagesse et votre expérience mèneront les travaux de l'Assemblée sur la voie de la réussite. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour ses efforts sans relâche en vue d'appeler l'attention sur la

question des migrations mondiales et du développement, et pour son rapport approfondi (A/60/871).

Le phénomène des migrations remonte à bien longtemps. Il s'est toutefois amplifié à notre époque, du fait de la mondialisation et de ses effets socioéconomiques, en raison aussi des progrès sensibles qui ont été réalisés dans le domaine des communications et du transport. L'état actuel des migrations appelle une attention toute particulière si l'on veut les canaliser dans l'intérêt des individus et des nations. L'organisation de ce Dialogue global n'est qu'un pas vers la détermination de moyens efficaces pour assurer la protection des migrants, aussi bien que des pays d'origine et de destination. L'État du Qatar se félicite de la proposition du Secrétaire général de créer un forum consultatif mondial sur les migrations et nous sommes reconnaissants à la Belgique d'avoir proposé d'en accueillir la première réunion.

L'État du Qatar accueille de nombreux travailleurs migrants venus de diverses nations. Ils travaillent aux côtés des citoyens qatariens à la promotion du développement économique de notre nation, qui connaît l'un des plus forts taux de croissance au monde. L'État du Qatar s'est toujours enorgueilli des contributions apportées par les travailleurs migrants à sa solide croissance économique et à ses efforts inlassables pour parvenir au développement durable.

En outre, l'État du Qatar entretient une relation de coopération étroite et constante avec les pays d'origine. Par exemple, il a conclu des accords bilatéraux permettant de réguler l'emploi des migrants et d'identifier le rôle respectif des autorités publiques du pays d'origine et du pays de destination. Ces accords exigent que les travailleurs migrants bénéficient de contrats de travail qui stipulent clairement les droits et les obligations des employés comme des employeurs. Les contrats sont certifiés par des représentants des gouvernements des deux pays afin de prévenir tout abus contre les travailleurs migrants. Ils établissent également les procédures de règlement des différends entre employés et employeurs, permettent aux travailleurs migrants d'exercer pleinement leur droit d'envoyer des fonds dans leur pays d'origine et posent les règles applicables en matière de congés payés et autres congés.

Notre gouvernement a créé un environnement social tolérant qui permet aux travailleurs migrants de pratiquer librement leur religion et de conserver leur

propre culture. L'État du Qatar accorde également aux travailleurs migrants des droits et des avantages de base, comme l'éducation, les soins de santé et la protection sociale.

Une autre illustration de l'intérêt que le Qatar porte à ses travailleurs migrants est l'invitation lancée à tous les membres du Conseil de coopération du Golfe à participer au forum sur les travailleurs migrants qui se tiendra à Doha en avril 2007. L'État du Qatar accorde une attention particulière à la protection des droits des travailleurs migrants, conformément à sa législation et aux contrats passés avec eux et certifiés par les pays d'origine. À cet égard, je voudrais réaffirmer que l'État du Qatar honore ses engagements en vertu des contrats passés avec lui et respecte strictement les accords et traités internationaux pertinents.

Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que le présent Dialogue réussira pleinement à promouvoir le progrès et le bien-être pour nos nations.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yannis Valinakis, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

M. Valinakis (Grèce) (*parle en anglais*): Au nom du Gouvernement grec, je voudrais souligner l'importance que revêt l'organisation par l'ONU du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

C'est en mai 2003, durant la présidence grecque de l'Union européenne (UE), que le Conseil européen a adopté, pour la première fois, des Conclusions sur les migrations et le développement, qui contenaient une série de mesures concrètes et d'éléments à approfondir par les institutions communautaires et leurs États membres. Depuis cette date, beaucoup a été fait dans le cadre de l'action de l'UE relative aux liens qui existent entre les migrations et le développement. La question des migrations a été inscrite à juste titre dans notre agenda du développement.

Les liens entre les migrations et le développement sont complexes et appellent une étude plus approfondie. Il s'avère que lorsqu'elles sont gérées correctement, les migrations peuvent avoir un impact positif non négligeable à la fois pour les pays de destination et les pays d'origine.

Le Conseil européen, dans ses Conclusions des 15 et 16 décembre 2005, a souligné la nécessité d'adopter une approche équilibrée, globale et cohérente de la coopération avec les pays tiers, qui tirerait parti

des bienfaits de la migration légale et prévoirait des politiques de lutte contre l'immigration illégale. Le Conseil a rappelé que les questions liées aux migrations sont un élément central des relations que l'Union et ses États membres entretiennent avec les pays tiers.

La volonté de l'UE de soutenir les efforts de développement des pays d'origine et de transit s'inscrit également dans un processus à long terme visant à réagir aux possibilités offertes et aux défis posés par les migrations. À cet égard, le Conseil européen reconnaît l'importance de s'attaquer aux causes profondes des migrations – par exemple grâce à l'élimination de la pauvreté dans les pays et les régions d'origine, à la bonne gouvernance et à la protection des droits de l'homme. Nous adhérons pleinement à ces principes politiques élémentaires.

Dans le même esprit, nous estimons que la Conférence ministérielle entre l'Union européenne et l'Afrique, tenue à Rabat en juillet 2006, est une bonne illustration des relations que nous entretenons avec un groupe essentiel de pays d'origine et de transit. Nous sommes convaincus qu'elle contribuera à améliorer sensiblement la communication et la coopération avec les partenaires africains.

Toutefois, il est urgent de s'attaquer au phénomène de la migration illégale de manière conjointe, appropriée et efficace. La lutte contre la migration illégale est un combat incessant qui se déroule de l'Afrique de l'Ouest et des îles Canaries, à travers la Méditerranée, jusqu'à la mer Égée et au Moyen-Orient. La migration illégale a récemment pris des proportions gigantesques et incontrôlables. Étant donné que les côtes de la Grèce s'étendent sur plus de 16 000 kilomètres, la lutte contre toutes les formes de migration illégale a été déclarée une priorité de premier rang par le Gouvernement grec.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que, selon nous, le présent Dialogue de haut niveau doit marquer l'avènement d'une nouvelle approche globale de la question des migrations sous toutes leurs formes. Le Dialogue devrait donc s'attacher à engager un débat large et approfondi sur les divers problèmes de la question et sur les enseignements tirés concernant les aspects pluridimensionnels de la question des migrations internationales et du développement, afin d'identifier les moyens appropriés d'optimiser les bienfaits des migrations pour le développement et d'en limiter au minimum les effets négatifs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Mari Pedak, Directrice générale du Conseil estonien de la citoyenneté et des migrations.

M^{me} Pedak (Estonie) (*parle en anglais*) : La position générale de l'Union européenne a été présentée dans la déclaration prononcée par le pays qui en occupe la présidence. Par conséquent, en tant que représentante d'un pays membre de l'Union européenne, je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit, mais je me concentrerai davantage sur un certain nombre d'aspects majeurs qui revêtent une grande importance pour l'Estonie.

Amartya Sen, lauréat du prix Nobel, a défini le développement comme le processus d'expansion des libertés concrètes dont jouissent les individus. Cela inclut aussi bien les arrangements sociaux et économiques que les droits politiques et civils. Même si les migrations sont un phénomène de plus en plus complexe en cette ère de mondialisation, leurs causes fondamentales demeurent les disparités qui existent sur le plan des libertés dont jouissent les individus. Par conséquent, je voudrais insister sur la nécessité de traiter des causes profondes de la migration. Citons par exemple les conflits, la pauvreté, les famines, les maladies, l'impossibilité de trouver un emploi, les obstacles au commerce, l'absence d'État de droit et une mauvaise gouvernance : autant de maux qui sont essentiellement imputables à l'homme.

Il s'agit là d'obstacles majeurs à la liberté qu'il convient d'abattre pour éliminer les conditions qui poussent les populations à quitter leur pays. Il va sans dire qu'il nous appartient essentiellement à nous, États, de créer un environnement propice au développement. Bien évidemment, cet environnement devrait permettre une utilisation efficace et judicieuse des envois de fonds des migrants pour la poursuite du développement dans les domaines notamment de l'éducation, de l'investissement et du microcrédit, au profit tant de la société d'origine que de la société d'accueil. Il s'agit là de quelques-unes des raisons pour lesquelles les questions liées aux migrations internationales doivent être intégrées dans le programme pour le développement. De la même manière, les questions liées au développement devraient être considérées comme des éléments essentiels de la politique sur les migrations.

Le Secrétaire général a souligné l'importance du respect des droits des migrants afin que les migrations internationales portent pleinement leurs fruits. Il a

également insisté sur l'obligation de respecter les lois et règlements du pays d'accueil. Il va presque sans dire que l'éducation joue un rôle fondamental dans le développement personnel et élargit considérablement les possibilités et les capacités de chacun de vivre heureux. L'ancien Président estonien, M. Lennart Meri, a dit que l'absence de compétences linguistiques faisait le lit de l'anarchie. Seule la connaissance d'une langue nous permet de comprendre les lois et donc, nos droits et obligations. L'apprentissage de la langue locale et le respect de la culture locale permettent à un migrant d'agir efficacement dans son pays d'accueil comme un être humain et non pas comme un objet. Cela lui permet également d'être plus compétitif sur le marché de l'emploi et d'acquérir de nouvelles compétences et d'autres atouts pour son épanouissement. Afin de soutenir efficacement ce processus, nous devons poursuivre les programmes d'insertion et d'intégration au niveau local, tout en gardant à l'esprit que l'intégration n'est pas à sens unique et que les citoyens des pays d'accueil doivent aussi être éduqués.

Enfin, et surtout, une intégration réussie suppose que nous tous, pays d'origine et pays d'accueil, nous gardions d'utiliser les migrants à des fins idéologiques nationales. Nous ne devons pas les instrumentaliser au service de notre politique nationale.

Nous espérons véritablement que ce dialogue sur les migrations internationales et le développement continuera de jouer, à l'échelle internationale, un rôle significatif à cet égard.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Carlos Zamora Rodríguez, Directeur des affaires consulaires et des Cubains expatriés.

M. Zamora Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et d'exprimer la volonté de ma délégation de continuer de travailler avec vous d'une manière constructive. Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine. Parallèlement, nous tenons à formuler quelques observations sur ce point.

Le phénomène des migrations internationales que nous connaissons aujourd'hui résulte de l'ordre mondial actuel imposé par le monde développé. Les inégalités toujours plus grandes entre les pays riches et les grandes zones pauvres et sous-développées de la planète sont le fruit de la mondialisation néolibérale.

Des millions d'êtres humains ne voient pas d'autre choix pour leur avenir que d'émigrer vers les économies développées du premier monde. Modifier cet état de fait est un défi qu'il nous appartient à tous de relever, car il concerne aussi bien les pays riches que les pays pauvres. Il est urgent de s'attaquer au phénomène actuel des migrations et ce, dans le cadre des politiques de développement.

Maintenir le statu quo ne fera qu'accroître la pression exercée par les migrants provenant des régions pauvres de la planète qui affluent aux frontières du monde développé. Ce n'est pas en pénalisant l'émigration, en construisant des murs énormes le long des frontières ou en créant des barrières administratives ou militaires que nous parviendrons à endiguer ce phénomène.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une gestion et d'une administration des flux migratoires pour satisfaire les besoins du monde développé. Il est indispensable de changer la situation actuelle de sous-développement et de pauvreté qui prévaut dans une grande partie du monde afin que l'émigration réponde aux besoins et aspirations véritables des personnes qui souhaitent s'établir dans un autre pays. Le développement est la seule voie pour équilibrer les flux migratoires dans le monde de demain.

Les ressources naturelles de la planète sont exploitées au profit des pays développés. Aujourd'hui, l'économie mondialisée va toujours plus loin dans l'exploitation des ressources humaines. Un ordre international migratoire inique s'est mis en place au service des pays les plus riches et les plus puissants qui reçoivent de la main-d'œuvre qualifiée, volent les meilleurs cerveaux et talents, et nous demandent, en échange, de surveiller leurs frontières pour mettre un terme à la migration irrégulière.

Ainsi, par exemple, l'Amérique latine forme chaque année 1,2 million de diplômés universitaires qui lui coûtent 20 000 dollars chacun. Sur ce nombre, 240 000, soit 20 %, nous sont volés pour aller travailler et réaliser des recherches dans les pays riches qui leur offrent des conditions que nos pays pauvres sont incapables de leur garantir, sans que nous ne recevions aucune compensation. Ces pays nous vendent l'envoi de fonds – fruit du sacrifice des émigrants – comme la panacée pour le développement, alors que les engagements et l'aide publique au développement ne cessent de diminuer.

Le moment est venu de remédier à cette situation. La coopération est nécessaire pour contribuer au développement des vastes régions pauvres de la planète. Une volonté politique ferme est indispensable pour résoudre le problème. Or, les faits qui se sont déroulés aujourd'hui jettent un doute sur l'existence d'une telle volonté dans le monde développé.

La politique de blocage et d'agression envers mon pays en est l'illustration. La *Ley de Ajunte Cubano* permet à tout Cubain qui arrive sur le territoire des États-Unis de disposer d'une résidence, quelles que soient les voies et procédures employées à cet effet. Cette loi a favorisé l'émigration illégale et le trafic illicite d'êtres humains, en contradiction avec l'accord bilatéral sur les migrations qui établit l'obligation d'une émigration légale, sûre et équitable ; en outre, les autorités américaines ne manifestent aucune volonté de poursuivre et de punir le crime organisé qui profite de la traite des êtres humains.

Par ailleurs, les Cubains résidant aux États-Unis forment le seul groupe d'émigrants qui fait l'objet de restrictions en matière de visites et d'aides aux familles dans le pays d'origine du fait des règles édictées par le pays d'accueil. Cette situation est encore plus cruelle depuis que le Gouvernement des États-Unis a adopté en mai 2004, sur la base d'une limitation absurde et grossière de la notion de famille, des mesures restreignant davantage les possibilités de voyager et réduisant les envois de fonds. Aujourd'hui, un enfant ne peut rendre visite à sa mère qu'une fois tous les trois ans, même si celle-ci est mourante.

L'augmentation intolérable des dépenses militaires constitue un autre exemple de ce manque de volonté en matière de coopération et de développement. Comment justifier les dépenses importantes et croissantes consacrées à la mise au point d'armes de plus en plus meurtrières et perfectionnées qui, comme le montrent les guerres actuelles, visent précisément les pays pauvres et causent d'importants déplacements de population? La réduction des dépenses militaires et un investissement dans le développement illustrerait une volonté réelle d'examiner la question du développement et de contribuer à changer la situation actuelle.

Les migrants apportent une contribution substantielle au niveau de vie actuel du monde développé mais ils sont victimes de discriminations économique, culturelle et sociale. On peut dire que le monde développé a une dette à l'égard des migrants du fait de leurs contributions. Remettre leur dette

extérieure aux pays d'origine pourrait être une forme de restitution.

Les murs et les barrières que l'on édifie aujourd'hui peuvent faire obstacle aux migrations mais ils ne règlent pas les causes qui forcent des millions d'êtres humains à émigrer. Si ce Dialogue de haut niveau permet de mieux faire prendre conscience de la nécessité de chercher des solutions permettant de modifier les causes structurelles des migrations internationales, le Secrétaire général aura eu raison de le convoquer, mais si nous nous limitons aux formules de gestion des flux migratoires, nous ne ferons que retarder la crise qui se profile et qui est causée par ce phénomène.

Il importe que les bénéficiaires de l'ordre mondial actuel réfléchissent sur cette question – sinon avec générosité, du moins avec intelligence et bon sens. Des solutions sont nécessaires de toute urgence. Il vaut mieux les atteindre entre nous en faisant preuve de coopération.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Christian Wenaweser, chef de la délégation du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Cent quatre-vingt-onze millions de migrants internationaux représentent un facteur important dans l'économie mondiale. Toutefois, la décision qu'ils ont prise de migrer a avant tout des incidences sur les communautés locales, dans les pays d'origine comme dans les pays de destination. Et les conséquences ne se limitent pas uniquement aux aspects économiques. Le rapport du Secrétaire général (A/60/871) illustre le fait que les migrations ont des incidences sociales, culturelles et politiques de grande portée.

Les défis concernant la gestion des migrations internationales sont totalement différents de ceux qui se rapportent à la gestion des mouvements d'objets inanimés tels que les biens de consommation, le capital ou l'information. Le codéveloppement par le biais des migrations internationales devrait donc être bien compris et débattu en tant que processus axé sur les êtres humains avec de nombreux autres aspects que l'on ne peut mesurer en termes purement économiques. La promotion d'un processus axé sur les êtres humains nous aiderait à réagir de manière appropriée aux nombreuses différences dans les modèles de migration à travers le monde et aux conditions locales des pays d'origine et de destination. Cela nous permettrait également d'adopter une approche basée sur les droits

de l'homme dans la définition de politiques aux niveaux local, national et international.

La quête d'horizons plus cléments a souvent son origine dans l'absence de légalité et une faible sécurité, s'ajoutant au sous-développement. Conjuguées à des informations fallacieuses sur les possibilités et les limites des migrations, ces situations peuvent parfois mener à l'exploitation des migrants et aux violations de leurs droits humains.

Les États ont donc la responsabilité d'informer judicieusement les migrants quant aux conditions de la migration régulière. Ils ont aussi l'obligation d'informer leurs citoyens de la contribution positive des migrants à la société afin de lutter contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, et ils doivent prendre des mesures vigoureuses contre les éléments de la société qui cherchent à maltraiter, intimider ou exploiter les migrants.

M. Awaluddin (Indonésie), Vice-Président, occupe la présidence.

Les migrants qui s'opposent délibérément à l'état de droit ou aux droits humains d'autrui doivent, pour leur part, s'attendre à ce que les États prennent des mesures contre eux. Assurer l'état de droit avec le plein respect des droits de l'homme dans les pays d'origine et de destination constitue un élément essentiel de toute politique migratoire nationale et internationale. La primauté du droit et le respect des droits de l'homme sont indispensables à une bonne gouvernance des migrations internationales, qui favorise le codéveloppement durable de tous les pays et les migrants eux-mêmes.

La migration est un phénomène mondial, mais ses formes et manifestations varient d'une région à l'autre, tout comme son impact sur les pays. L'expérience des petits États montre que leur capacité à faire face aux problèmes liés aux migrations est parfois limitée. L'émigration de personnes de haut niveau d'instruction tend à avoir des effets plus rapides sur les petits pays car les ressources humaines y sont limitées. De même, les économies de beaucoup de petits pays en développement sont grandement tributaires des envois de fonds. Parmi les pays hôtes, ce sont souvent les petits pays qui représentent le plus fort pourcentage de migrants vivant et travaillant sous leur juridiction. Les incidences de ces mouvements de population transfrontaliers se font ressentir plus directement dans les petites communautés.

En tant que petit État, le Liechtenstein a tenté d'équilibrer les besoins économiques et les défis sociaux liés aux migrations. Avec une population de 35 000 personnes environ et 34 % de citoyens de pays étrangers résidant dans le pays, le Liechtenstein accueille environ 90 nationalités différentes. L'une des priorités de mon gouvernement est la promotion de l'intégration par la fourniture de services ciblés aux migrants afin qu'ils apprennent la langue nationale. Ces services se sont avérés très utiles pour l'intégration des migrantes et de leurs jeunes enfants. Nous envisageons actuellement d'adopter de nombreuses autres mesures visant à promouvoir davantage l'intégration, qui se fonde sur la coopération des deux communautés, celle qui accueille et celle qui migre.

Dans ses activités de coopération pour le développement, le Liechtenstein a placé l'accent sur le développement des zones rurales dans les petits pays en développement. Les projets qu'il finance visent à augmenter les moyens de subsistance des personnes vivant en dehors de leur pays. Des investissements politiques et financiers à l'appui des mesures d'intégration, qui se fondent sur le droit et le respect des droits de l'homme, et la coopération pour le développement avec des petits pays sont les deux piliers d'une saine politique migratoire. Le Liechtenstein continuera donc de contribuer aux efforts internationaux pour réaliser toutes les potentialités des migrations en faveur du codéveloppement tant des pays que des migrants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Alberto Sepúlveda, Directeur des affaires consulaires et migratoires du Chili.

M. Sepúlveda (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la décision de l'Assemblée générale de tenir ce Dialogue de haut niveau sur la question très importante des migrations internationales et du développement. Nous sommes convaincus que cette initiative inscrira ce phénomène social et économique, qui implique presque 200 millions de personnes dans le monde, au centre de l'ordre du jour de l'ONU.

Je voudrais signaler que la Présidente du Chili, M^{me} Michelle Bachelet, a connu l'expérience difficile de l'émigration lorsque, au milieu des années 1970, elle a été forcée pour des raisons politiques d'abandonner sa patrie. Elle connaît donc très bien les

vicissitudes et les incertitudes de ceux qui doivent quitter leur pays et leurs êtres chers.

Notre position sur la question des migrations est clairement exposée de façon générale dans la Déclaration d'Asunción, approuvée à la sixième Conférence sud-américaine sur les migrations tenue en mai 2006, et dans la Déclaration de Santiago du Chili sur les principes migratoires, approuvée à la Réunion des ministres de l'intérieur du Marché commun du Sud (Mercosur) et des États associés, tenue en mai 2004.

L'un des principaux objectifs du présent débat doit être de déterminer l'incidence que les migrations ont sur le développement, en particulier leur contribution à la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi le grand enjeu auquel nous sommes confrontés consiste à faire des migrations internationales une force positive pour le développement global et harmonieux de nos peuples.

C'est dans cette perspective que nous devons voir comment nous pouvons utiliser les ressources considérables découlant de l'envoi de fonds pour assurer un développement favorable à l'immigrant et à sa famille, comme on l'a très bien dit à la présente séance. Nous insistons donc pour que les envois de fonds soient moins coûteux et plus efficaces, pour les faciliter et favoriser les investissements à des fins de développement dans les pays de destination, parallèlement à l'aide publique au développement et en complément de celle-ci.

Tout comme les autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous sommes préoccupés par le respect des droits des immigrants et de leur famille. Dans cet esprit, nous avons ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Nous réaffirmons notre engagement illimité à promouvoir et à protéger les droits humains et les libertés fondamentales de tous les hommes, femmes et enfants migrants, quels que soient leur statut juridique, leurs croyances, leur religion ou leur ethnie, en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous estimons que le présent Dialogue de haut niveau devra marquer au sein de l'Organisation le début d'un processus constant de réflexion et de consultation sur les migrations internationales. Cependant, nous pensons que ce dispositif ne peut pas constituer un nouvel organe au sein de l'ONU ni faire double emploi avec les tâches d'organismes et instances qui existent déjà.

Notre pays est le résultat de l'intégration et du mélange de populations autochtones avec divers flux d'immigrants européens et arabes. Aujourd'hui, en raison du développement économique que notre pays a connu au cours des dernières décennies, le Chili est devenu un pays d'accueil d'immigrants et, en tant que tel, nous avons entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre une politique qui tend à moderniser la gestion des migrations, principalement fondée sur l'amélioration des conditions de vie des étrangers, de telle manière que leur enracinement et leur intégration dans le pays aient des retombées favorables pour tous.

La politique migratoire du Chili se fonde sur les principes suivants : droit de résidence et liberté de mouvement, liberté de pensée et de conscience, accès à la résidence dans des conditions d'égalité, accès à la justice, considéré comme un droit de tout immigrant, protection sociale des immigrants, garantie des droits des travailleurs dans leur activité professionnelle, non-discrimination et regroupement familial.

Par ailleurs, en tant que pays d'origine, il nous incombe en même temps de prêter appui aux émigrants chiliens qui résident à l'étranger. Fidèle à cette tâche, le Chili a organisé, en 2003 et 2004, le premier recensement volontaire des Chiliens résidant à l'étranger. Cela a représenté un travail difficile mais précieux, réalisé sur les cinq continents et dans une centaine de pays. Cet effort a contribué à renforcer les liens entre la société chilienne à l'intérieur du pays et la communauté des Chiliens de l'étranger.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale, comme nous l'avons constaté ces deux derniers jours, prend de plus en plus conscience de la réalité des migrations, ainsi que des droits des migrants et des avantages qui en découlent pour le développement et la lutte contre la pauvreté dans le monde.

Nous sommes convaincus que cette réunion sera un jalon décisif dans notre compréhension progressive de ce phénomène humain important, si caractéristique de notre époque et auquel nous devons faire face avec détermination.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ewald Limon, chef de la délégation du Suriname.

M. Limon (Suriname) (*parle en anglais*) : La mondialisation, les progrès dans le domaine des communications et des transports, le sous-développement, l'absence de perspectives et la

pauvreté sont des facteurs qui ont tous contribué à accroître le flux des migrants. Nous partageons l'opinion qu'il est nécessaire de gérer efficacement les migrations internationales. Pour y parvenir, toutes les parties prenantes doivent participer et l'ensemble des causes profondes de ce phénomène doivent être examinées. C'est pourquoi ma délégation se félicite de la tenue du présent Dialogue de haut niveau et le considère comme une excellente occasion d'échanger nos vues à l'échelle mondiale.

Nous nous alignons sur la déclaration faite par la République sud-africaine au nom du Groupe des 77 et la Chine. Le Gouvernement surinamais convient que les migrations internationales devraient être gérées de manière à contribuer aux efforts de développement des États. Un processus de consultation et un échange de vues, notamment sur les meilleures pratiques concernant les divers aspects des migrations internationales, sont dès lors nécessaires. Les consultations sur le codéveloppement et la maximalisation de l'impact des envois de fonds sur le processus de développement intéressent particulièrement ma délégation.

Le Suriname pense qu'un flux constant de ressources humaines qualifiées est nécessaire pour répondre aux objectifs de développement du pays. C'est pourquoi le Dialogue devrait examiner et explorer les arrangements entre pays d'accueil et pays d'origine qui permettraient de compenser la perte de personnel qualifié, compte tenu du coût élevé de la formation des ressources humaines. En outre, il conviendrait d'examiner les avantages que comporteraient des accords sur la fuite des cerveaux et la circulation des cerveaux. Le Dialogue pourrait aussi se pencher sur l'utilisation des transferts de fonds à des fins d'investissements économiques, pour favoriser les progrès sociaux, assurer l'éducation et fournir des services de santé, construire des logements, aider à l'analyse des services financiers et attirer l'épargne et l'investissement dans ces secteurs.

S'agissant des migrations internationales, le Suriname a entrepris une évaluation au niveau national et mène des consultations et des échanges de vues au niveau régional, pour renforcer sa politique migratoire. Nous sommes convaincus de la nécessité de placer les migrations internationales dans un cadre garantissant le respect intégral des droits de l'homme.

Parmi les engagements que nous avons souscrits au niveau national figurent des actions visant à veiller

à ce que les migrations s'effectuent dans un cadre légal et à lutter efficacement contre la traite de personnes. Un élément central de ces actions a été la création d'une unité de police spéciale chargée de la lutte contre la traite d'êtres humains et les crimes connexes. De plus, nous avons lancé une campagne d'information au sujet de la traite de personnes et des crimes apparentés, et des orientations politiques ont été définies pour garantir le retour en toute sécurité dans leurs pays d'origine des victimes de la traite d'êtres humains.

Le Suriname apprécie les contributions apportées et les initiatives entreprises par les différentes organisations et institutions régionales par rapport aux nombreux aspects de la problématique des migrations internationales. C'est pourquoi nous participons activement à ces processus.

Au niveau régional, des consultations se poursuivent dans le cadre du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique; du mécanisme de consultation sud-américain; et de la Communauté des Caraïbes. Ce dialogue peut apporter une contribution significative aux débats visant à améliorer la cohérence des politiques migratoires, à favoriser le dialogue entre les États d'origine et de destination, à fournir un appui aux processus consultatifs régionaux et à renforcer la cohérence et la coordination entre organismes à tous les niveaux.

Nous estimons par conséquent que la présente réunion constitue le point de départ d'un processus au niveau mondial qui complète les consultations et actions en cours aux niveaux régional et bilatéral en matière de migrations internationales. Nous sommes donc favorables à la proposition émise par le Secrétaire général concernant la création d'un forum consultatif sur les questions liées aux migrations et au développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eduardo Sevilla Somoza, chef de la délégation du Nicaragua.

M. Sevilla Somoza (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée par la délégation du Guyana au nom du Groupe de Rio, ainsi qu'à la déclaration faite par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Le Nicaragua se félicite de la tenue du présent Dialogue de haut niveau sur un sujet d'actualité qui est très pertinent au niveau international, la question des migrations et du développement, qui doit être abordée

dans une optique large et globale. Nous reconnaissons que le sujet de la migration concerne tous les secteurs de l'État et qu'il faut aussi prendre en compte les expériences et les perspectives des parties issues des secteurs non gouvernementaux, notamment les associations de la diaspora, la société civile et le secteur privé.

Il nous semble fructueux que le thème du présent Dialogue soit pluridimensionnel et qu'il lance une recherche sur la manière optimale dont les migrations peuvent contribuer au développement. L'Organisation des Nations Unies est l'enceinte idéale pour cet échange d'idées et d'expériences. Dans la mesure où la migration est un phénomène mondial qui n'intervient pas seulement entre deux pays ou à l'intérieur d'une même région mais pratiquement aux quatre coins de la terre, il est nécessaire que nous lui accordions une attention collective.

Pour assurer un suivi du présent Dialogue de haut niveau et en vue d'approfondir l'examen de la vaste question des migrations et du développement, nous accueillons très favorablement la proposition émise par le Secrétaire général de créer un forum consultatif, dirigé par les États et ouvert à la participation des 192 États Membres de l'ONU. Cette instance offrirait aux gouvernements une occasion de débattre de façon systématique et globale des questions liées aux migrations internationales et au développement.

Le Gouvernement nicaraguayen accorde une importance prioritaire à la lutte contre la traite de personnes. Dans ce but, il a créé en février 2004 une coalition nationale contre la traite de personnes, à laquelle participent différentes institutions dont l'action est liée à ce thème. Ces acteurs réalisent actuellement des avancées significatives dans le combat contre ce fléau aux niveaux national et régional, avec une ferme volonté de protéger les droits de l'homme.

Le programme sur la traite des personnes mis sur pied par le Ministère de l'intérieur nicaraguayen en liaison avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des membres de la coalition nationale contre la traite de personnes comprend la tenue de séances de travail régulières en vue d'élaborer un protocole de rapatriement qui fixe des principes directeurs pour les procédures administratives et juridiques à suivre, en partant de la réalité des expériences quotidiennes dans ce domaine. Le programme définit aussi avec les participants des

actions concrètes et des interventions à mener à différents stades du processus : enquêtes, rapatriement, assistance et action judiciaire. Parmi les résultats obtenus figure l'élaboration au niveau national du protocole pour le rapatriement d'enfants et d'adolescents victimes de la traite des personnes, qui est actuellement en phase de validation finale.

Notre gouvernement a participé à la réunion technique qui a eu lieu au Guatemala les 9 et 10 mars derniers, dont l'objectif était d'étudier la possibilité de définir un protocole régional fixant des principes directeurs pour le rapatriement des victimes de la traite de personnes et d'autres populations vulnérables. Cette réunion a abouti à l'élaboration d'un projet de directives régionales visant à assurer une protection particulière en cas de rapatriement aux enfants et adolescents victimes de la traite de personnes.

Nous sommes conscients du fait que les contraintes techniques limitent notre travail, mais l'expérience nous a montré que le facteur fondamental pour l'élimination de ce fléau social est la volonté politique et personnelle de tous les acteurs concernés par le sujet. C'est pourquoi nous avons cherché à susciter une nouvelle culture citoyenne, qui contribue à la réalisation du principe de responsabilité partagée entre l'État, la famille et la société pour ce qui est de garantir le respect des droits de l'homme, et notamment les droits de l'enfant et de l'adolescent.

Les efforts déjà déployés au sein des directions générales du Ministère de l'intérieur chargées de la police nationale, des migrations, des affaires extérieures, de la coexistence et de la sécurité des citoyens, donnent des résultats positifs au sein de la population générale et parmi les étudiants, en matière de prévention et de détection. Néanmoins, en raison de la complexité même du délit de traite de personnes, qui revêt des formes très diverses, ce phénomène serait plus facile à contrôler si certains organismes d'État et organisations non gouvernementales nationales et internationales qui mènent des travaux dans ce domaine parvenaient à coordonner leurs interventions dans le cadre de la coalition nationale contre la traite des personnes, afin d'optimiser et mieux distribuer les ressources disponibles sur le plan opérationnel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Hachani, chef de la délégation de Tunisie.

M. Hachani (Tunisie) : Je voudrais m'associer à la déclaration faite par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'important débat que nous tenons est la première manifestation de haut niveau des Nations Unies entièrement consacrée aux migrations et au développement. Il est le couronnement d'un long processus de concertation et de réflexion entrepris aux niveaux international et régional.

Dans ce cadre, il y a lieu de citer notamment la Conférence euro-africaine sur les migrations et le développement qui s'est tenue à Rabat les 10 et 11 juillet 2006, dont les conclusions, à savoir la Déclaration et le Plan d'action, comportent un large éventail de mesures relatives à la migration et au développement, y compris la mise en place de mécanismes financiers favorisant le codéveloppement, outre les questions afférentes à la migration légale, la coopération judiciaire et policière en matière de lutte contre la migration illégale.

L'intérêt international croissant pour les questions migratoires démontre si besoin est que la migration est aujourd'hui, plus que jamais, une question transversale à toutes les sociétés et un enjeu économique, politique et culturel, étroitement lié au processus de développement, que le contexte de mondialisation, notamment, a remise au premier plan et qui, de ce fait, ne peut plus être traitée de façon conjoncturelle et unilatérale mais dans une logique de coopération, car la dynamique migratoire requiert des réponses multidimensionnelles concertées.

En effet, en raison de l'aggravation des disparités en termes de développement, de l'évolution démographique déséquilibrée et de la multiplication des conflits, une nette tendance vers l'augmentation des flux migratoires est bien établie, et il faut en tenir compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques migratoires. Par conséquent, la migration, qui est beaucoup plus une nécessité qu'un choix, devrait être appréhendée de manière globale et intégrée dans les programmes de développement économique et de coopération entre les nations, car il est inconcevable, au moment où les frontières s'ouvrent à la circulation des marchandises, des services et des capitaux, qu'elles deviennent de plus en plus hermétiques à la circulation des personnes, ce qui conduit inévitablement à l'immigration clandestine et tout ce qu'elle comporte d'aléas pour la personne humaine en particulier et la société en général.

La migration ne devrait pas constituer à notre avis une menace mais plutôt un facteur d'enrichissement mutuel aussi bien socioéconomique que civilisationnel. Il s'agit de l'une des alternatives idoines pour répondre aux besoins du marché du travail des pays industrialisés et une composante essentielle, complémentaire et valorisante des différents domaines de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale. Les différents événements survenus durant les dernières années sur la scène internationale confèrent à la question migratoire une place essentielle sur les plans politique, économique, social et culturel et confirment son étroite interdépendance avec les évolutions que connaissent aussi bien les pays d'envoi que les pays d'accueil, engageant ainsi leurs responsabilités respectives.

Partant de cela, je voudrais souligner qu'une gestion commune des mouvements migratoires se basant sur une approche globale conforme aux intérêts des différents pays et les respectant, est devenue aujourd'hui l'un des défis majeurs que la communauté internationale se doit de relever en ce début de millénaire pour établir un équilibre entre les impératifs de développement et les contraintes de la mondialisation.

Il est également primordial de mettre l'accent sur la promotion du transfert de nouvelles technologies et l'échange de compétences afin de renforcer la croissance économique dans les pays d'envoi et d'accueil des migrants, et ce par le biais d'une plus grande contribution de la coopération internationale, bilatérale et triangulaire au développement ainsi que par la coopération décentralisée entre les institutions locales et les associations de développement.

Ma délégation reprend à son compte le constat établi selon lequel le flux financier des immigrés reste une source mal ou peu exploitée, car les coûts de transfert sont tellement élevés qu'ils ponctionnent les fonds envoyés. D'où la nécessité de convenir d'un dialogue pour alléger les coûts de transfert des fonds et ainsi fournir des ressources additionnelles au financement du développement. Cependant, les fonds envoyés par les travailleurs migrants ne peuvent être considérés et intégrés comme une partie du financement international au développement ou comme son substitut. Il s'agit de ressources privées fluctuantes, de nature complémentaire.

Ma délégation partage également l'idée selon laquelle le processus des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) doit intégrer la dimension

migrations et développement dans ses débats et ses perspectives.

Compte tenu de l'interdépendance accrue entre les deux rives de la Méditerranée, espace politique et géographique auquel appartient la Tunisie, et de la complexité des mouvements migratoires, la Tunisie n'a cessé d'appeler à l'instauration d'un dialogue constructif pour impulser le développement d'un processus dynamique et durable qui fait de la migration un des compléments de la coopération économique, du développement équitable et de l'échange civilisationnel entre le nord et le sud de la Méditerranée, notamment dans sa région occidentale.

C'est dans cet esprit que la Tunisie s'est félicitée de la tenue de la première Conférence ministérielle du Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale tenue à Tunis les 16 et 17 octobre 2002. Cette conférence a permis l'adoption à l'unanimité de la Déclaration de Tunis qui représente une nouvelle étape fondamentale de la coopération euro-méditerranéenne.

Je tiens à noter l'évolution positive que connaît le Dialogue 5+5 à travers la tenue des réunions ministérielles annuelles de manière régulière, ce qui traduit l'importance que les pays concernés accordent à la nécessité de poursuivre le dialogue, la concertation et la coordination dans le domaine de la migration. La cinquième Conférence ministérielle prévue pour le mois de novembre 2006 à Madrid constituera certainement un nouveau jalon du partenariat euro-méditerranéen.

La Tunisie accorde et continuera d'accorder aux questions migratoires tout l'intérêt qu'elles requièrent. Elle n'a cessé d'affirmer à ses partenaires que les solutions unilatérales et les mesures administratives et sécuritaires n'aboutissent pas nécessairement à un traitement efficace et durable de la question migratoire.

Pour la Tunisie, comme l'a affirmé S. E. le Président Zine El-Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne :

« La migration, aujourd'hui, ne se limite pas à la seule quête d'un emploi et d'une source de revenu. Elle constitue aussi un facteur essentiel de création de richesses, un élément de base de la stabilité et du codéveloppement solidaire, et un facteur décisif dans l'enrichissement des domaines de connaissance réciproque et de rapprochement entre les peuples. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Guy Serieys, chef de la délégation française.

M. Serieys (France) : Les migrations, phénomène mondial, s'expliquent en grande partie par les inégalités de développement entre les différentes régions de notre planète. Comment ne pas avoir à l'esprit, en effet, qu'aujourd'hui, un cinquième de la population mondiale dispose des quatre cinquièmes des richesses produites?

Les événements dramatiques et quotidiens qui, aujourd'hui, illustrent ce besoin vital de mobilité nous font prendre conscience du fait que les phénomènes migratoires ne peuvent être abordés sans questionnement du développement des pays du Sud. Nous devons dès lors, à nos niveaux de responsabilité respectifs, nous mobiliser afin de réévaluer sous cet angle nos actions et nos efforts. Certes, les objectifs de développement doivent rester les piliers de la coopération internationale. À cet effet, il nous faut renforcer instruments et moyens de lutte contre la pauvreté et favoriser l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, tels que nous les avons définis ensemble. En ce sens, le développement humain, la santé et l'éducation, mais également le développement économique, demeurent nos priorités. Si les migrants choisissent l'exil, c'est parce que les moyens de ces objectifs ne sont pas assez efficacement mis en œuvre. Bien souvent aussi, les conflits et l'insécurité motivent ce choix.

Si nous sommes aujourd'hui réunis, pays de départ, pays de transit et pays de destination, c'est que nous avons pris conscience du rôle que jouent les migrants dans le développement de leurs régions d'origine.

Afin d'optimiser ce lien, le Gouvernement français a adopté il y a quelques mois une stratégie interministérielle sur les migrations et le développement articulée autour de trois volets et qui s'intègre pleinement dans les initiatives européennes sur ce thème.

En premier lieu, nous voulons faciliter, par le relais de projets de codéveloppement que la France met en œuvre depuis quelques années, des initiatives individuelles ou collectives des migrants vers leur région d'origine en finançant des microprojets créateurs de développement local et pourvoyeurs d'emplois. Ces initiatives impliquent un fort partenariat, d'une part, avec les associations de migrants, mais aussi, d'autre

part, avec les autorités des pays partenaires. Au premier rang aujourd'hui en la matière, nous comptons le Maroc, le Mali et le Sénégal.

Le deuxième volet de notre action concerne les transferts financiers des migrants vers leur région d'origine. Les transferts d'épargne sont l'expression la plus parlante de ce lien socioéconomique entre les diasporas et leurs régions d'origine. Afin de favoriser l'investissement de cette épargne dans le développement, nous soutenons à la fois une réduction du coût de ces transferts en favorisant la concurrence entre les établissements bancaires et un accompagnement des migrants dans leur projet. Par ailleurs, la création d'un compte épargne de développement devrait permettre de défiscaliser l'épargne consacrée par les migrants au secteur productif.

Enfin, il nous faut agir contre la fuite des cerveaux et la perte des ressources humaines, en favorisant cette mobilité Nord-Sud et cette mobilité Sud-Sud. Nous voulons associer les élites établies en France au développement de leur continent, notamment au niveau de la formation et du transfert de compétences. Nous voulons également mettre en œuvre des moyens favorisant la mobilité de la diaspora qualifiée – je veux parler des médecins, des ingénieurs, des universitaires, des cadres supérieurs qui résident en France et qui pourraient, avec notre concours, participer à nos programmes de coopération et contribuer ainsi à transmettre leur savoir et leurs compétences aux pays du Sud.

Notre approche des enjeux liés aux migrations internationales et au développement ne peut être ni uniquement bilatérale, ni uniquement régionale. Les chemins des migrations évoluent avec la mondialisation. Nous devons donc faciliter l'émergence d'une approche multilatérale favorisant l'identification de mécanismes d'intervention pragmatiques. Cette réflexion trouve légitimement sa place, bien entendu, au niveau des Nations Unies, mais ne doit pas omettre d'associer des acteurs centraux de la problématique – je veux dire les migrants.

Nous devons mutualiser nos expériences. À cet égard, la dernière Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement constitue à nos yeux une étape essentielle dans la définition d'un partenariat Nord-Sud visant à aborder de façon globale et équilibrée les phénomènes migratoires. Nous devons également favoriser l'émergence d'un système d'échanges efficace entre gouvernements et

organisations internationales travaillant sur ces questions, que ce soit au niveau de l'analyse objective des phénomènes ou au niveau des programmes à lancer afin de répondre aux défis qui nous sont posés.

Je ne doute pas que nos interventions effectuées dans le cadre de ce Dialogue de haut niveau parviennent à éclairer ces différentes questions, en tenant compte de la variété et de la diversité des situations et des hommes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Julian Vila-Coma, chef de la délégation de l'Andorre.

M. Vila-Coma (Andorre) : Je voudrais tout d'abord féliciter M^{me} Rashed Al-Khalifa de son élection à la présidence de l'Assemblée générale et en même temps remercier le Secrétaire général pour l'excellent rapport qu'il nous a présenté sur les migrations internationales et le développement (A/60/871), ainsi que pour sa recommandation de créer un forum consultatif mondial sur cette question. Nous croyons fermement qu'un tel forum représente un outil fondamental pour lancer un travail constructif autour de ce phénomène, l'un des plus sensibles dans le monde actuel, en tenant compte des liens qui s'établissent entre les migrations internationales et le développement.

À ce propos, l'Andorre voudrait aussi saluer l'initiative du Gouvernement belge, qui s'est porté hôte du premier forum sur cette question pendant l'année 2007.

Notre pays, l'Andorre, longtemps pays d'origine de migrations, peut apporter un témoignage sur les changements qu'il a connus, dans tous les différents aspects de la vie d'un petit pays. L'Andorre, avec une économie fondée essentiellement sur le tourisme, le commerce et les services, n'est pas restée à l'écart de ce phénomène. Elle a subi un changement très important à la fin de la première moitié du XX^e siècle, marqué sa transformation de pays d'origine en pays d'accueil.

L'histoire de l'Andorre à partir de ce moment-là s'est confondue avec le phénomène de l'immigration, qui s'inscrivait dans le cadre d'un processus de développement sans précédent dans l'histoire du pays. Il s'agissait d'une immigration légale, qui a permis que les différents facteurs démographiques, économiques, politiques et sociaux qui découlent de cette transformation soient soigneusement intégrés dans notre cadre de vie, afin de créer un sentiment d'appartenance à notre communauté.

La mise en place de notre jeune Constitution a par ailleurs facilité l'établissement de relations politiques, en tant que pays d'accueil, avec les pays d'origine, ce qui a permis de développer des relations aboutissant à la création d'un cadre juridique plus favorable à l'intégration des migrants au sein du pays d'accueil et au maintien de liens avec leurs pays d'origine.

Je voudrais souligner l'intérêt que l'Andorre porte au sujet qui nous occupe. Ainsi, cette année, dans le cadre de sa vingt-troisième université d'été, l'Andorre a fait de ce phénomène le sujet central de réflexion, afin d'analyser tous les défis et toutes les opportunités qui en découlent, dans une perspective historique, politique, juridique, sociologique et culturelle.

L'Andorre approuve toutes les stratégies fondées sur l'étude du phénomène des migrations dans un cadre de coopération bilatéral et multilatéral, car nous sommes convaincus que seule une telle démarche pourra donner des résultats positifs à cet égard.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Choi Young-jin, chef de la délégation de la République de Corée.

M. Choi Young-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : L'immigration fait écho à bon nombre des aspects de la mondialisation. Il s'agit en effet d'un phénomène multidimensionnel et de portée mondiale. Avec quelque 200 millions d'émigrants dans le monde, ce phénomène est susceptible de remodeler les structures de base de nos sociétés et d'injecter dans les pays d'origine comme dans les pays d'arrivée de nouvelles idées, des apports nouveaux, et une nouvelle énergie. Un sous-produit de l'interdépendance, la migration témoigne de notre diversité.

Comme le note le rapport du Secrétaire général (A/60/871), les objectifs du Dialogue de haut niveau sont clairs : sensibiliser à la dimension du développement des migrations, examiner le lien qui existe entre les migrations et le développement et recenser les exemples de meilleures pratiques.

La République de Corée a été citée comme cas notable pour ce qui est de la politique migratoire. Nous avons un double statut de pays d'origine et de destination; par différentes politiques d'incitation, nous encourageons nos chercheurs expatriés à rentrer au pays; et nous intégrons avec succès un grand nombre d'immigrants dans la société coréenne.

Afin d'optimiser les avantages des migrations et en limiter les dommages indirects, il est indispensable

de disposer de politiques adaptées aux particularités du pays. Sans cela, les migrations pourraient entraîner une répartition inégale des avantages au sein des sociétés.

Notre première tâche dans l'examen de cette question doit donc être d'élaborer des politiques migratoires globales et cohérentes dans tous les pays concernés. Des immigrés mal intégrés sont une source de ségrégations, de problèmes sociaux, de tensions et de problèmes liés à la sécurité. Les pays de destination doivent mettre l'accent sur la formulation de politiques migratoires qui prennent en compte l'objectif d'intégration sociale à long terme.

Un autre axe d'une politique migratoire où tout le monde gagne serait l'introduction, dans les pays d'origine, d'un système national pour absorber les bénéfices des migrations. Les envois de fonds d'expatriés – qui s'élevaient à au moins 167 milliards de dollars pour la seule année 2005 – semblent être l'un des avantages les plus immédiats et les plus tangibles des migrations. Mais sans un système social solide, le potentiel pour le développement qu'offrent ces énormes ressources ne peut se réaliser.

Pour que les envois de fonds contribuent réellement à l'économie locale, nous devons d'abord trouver des moyens de réduire les coûts de transaction transnationaux. Deuxièmement, il faut fournir une assistance technique aux familles des migrants pour qu'elles mettent à profit les envois de fonds pour accroître leur productivité et ainsi augmenter leurs revenus. Le microcrédit serait le système le plus utile pour les familles des migrants. Les pays d'origine doivent aussi mettre en place des mécanismes pour mobiliser au service du développement le potentiel que représentent les migrants qualifiés rentrant au pays.

Je suis convaincu que nous ne pouvons tirer le meilleur parti possible des contributions des migrants aux sociétés sans l'aide des milieux d'affaires. Les entreprises doivent reconnaître le potentiel économique des migrants, non seulement en termes de main-d'œuvre mais aussi en tant que contribution à l'expansion du commerce et du tourisme. Les milieux d'affaires devraient donc participer activement aux débats sur les perspectives que l'immigration ouvre en matière de développement. En outre, il faut envisager différentes méthodes pour faciliter la création de véritables partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé. À cet égard, le Pacte mondial constitue un exemple d'un partenariat d'affaires international réussi digne d'être suivi.

La coopération internationale concernant les questions migratoires est aussi essentielle. Le Groupe mondial sur la migration créé récemment devrait permettre de renforcer la coordination, la coopération et la cohérence entre les organisations internationales œuvrant dans le domaine des migrations et du développement. Parallèlement, nous devons également appuyer les efforts régionaux tels que le Processus de Bali, entre autres.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M^{me} Caroline Ziade, chef de la délégation du Liban.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Nous pensons que ce Dialogue sera une excellente occasion d'échanger des idées et des vues sur les migrations. De plus, il permettra de voir s'il y a lieu de trouver de nouveaux horizons pour accroître les bénéfices mutuels tirés des migrations. Nous remercions aussi le Secrétaire général de ses efforts pour préparer le rapport (A/60/871) intitulé « Migrations internationales et développement », et nous considérons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

Le Liban a 4 millions d'habitants dans le pays et 12 millions de citoyens à l'étranger – dont 3 % de la population de l'Australie. Gibran Khalil Gibran, Carlos Ghosn, Elias Khoury, George Dabaghi, Nicolas Hayek, Amin Maalouf ne sont que des exemples de la grande contribution que les expatriés libanais ont apporté à leurs pays d'accueil et au monde.

Les migrations sont un phénomène qui a suivi une trajectoire semblable à l'histoire moderne des êtres humains. C'était la perspective de surmonter l'adversité et d'améliorer leur niveau de vie qui a poussé de nombreux hommes et femmes à quitter leurs pays et à émigrer vers des pays plus riches et plus développés. Il est tout à fait évident que les causes principales des migrations sont la pauvreté, le sous-développement, l'exclusion sociale et l'occupation étrangère, ainsi que l'absence de paix, de sécurité et de stabilité, la grande différence des salaires entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu, et les crises économiques.

Les estimations indiquent qu'en 2005 le nombre des migrants internationaux a atteint 191 millions, dont 115 millions vivaient dans les pays développés et 75 millions dans les pays en développement. Cela signifie que l'ampleur de la migration Sud-Sud est comparable à celle de la migration Sud-Nord.

Il n'est pas à douter que les migrations ont des effets économiques et sociaux positifs sur les pays de destination et d'origine. Selon des estimations de la Banque mondiale, les transferts de fonds des migrants au niveau mondial se sont élevés à environ 232 milliards de dollars en 2005. La part des transferts de fonds mondiaux à destination des pays en développement représente 167 milliards de dollars. Ces transferts de fonds accroissent les revenus des familles dans les pays d'origine et leur permettent d'avoir accès à des services tels que l'éducation et les soins de santé. Ils renforcent également l'esprit d'entreprise et augmentent la capacité des foyers de réaliser des investissements productifs. Au Liban, par exemple, selon les estimations, les transferts de fonds des émigrés libanais représentent 12 % du produit intérieur brut.

Dans certains cas, la contribution apportée par les transferts de fonds à l'économie des pays d'origine est supérieure à l'aide publique au développement. En conséquence, il est nécessaire de prendre davantage de mesures pour réduire les coûts associés aux transferts de fonds des migrants en vue d'en augmenter les avantages. La contribution importante qu'apportent les transferts de fonds aux économies des pays d'origine ne devrait pas servir de prétexte pour réduire l'aide publique au développement fournie aux pays en développement.

C'est un fait bien connu que les migrants qui retournent dans leur pays rentrent avec leurs compétences et leurs économies. Ils utilisent leurs compétences pour transférer à leurs pays d'origine le savoir-faire acquis dans les pays de destination. De plus, ils se servent de leurs économies pour ouvrir des entreprises qui contribuent à la création d'emplois dans les pays d'origine, réduisant ainsi le chômage.

Dans les pays de destination, les migrants s'ajoutent, plutôt qu'ils ne se substituent, à la grande majorité des travailleurs. L'afflux de migrants peu qualifiés contribue à pourvoir les emplois qui n'attirent plus la population locale. Les travailleurs migrants contribuent également au maintien des services qui auraient autrement disparu.

Les États d'accueil doivent respecter les droits de l'homme des migrants. Les États d'accueil, de concert avec les pays d'origine, doivent lutter contre la traite des êtres humains et le passage clandestin des migrants et sanctionner ces délits. De plus, les États d'accueil doivent accorder aux migrants le même traitement et interdire toutes formes de discrimination. La réussite de l'intégration des migrants dépend du degré de

protection qu'ils reçoivent face au racisme, à la xénophobie et à l'ethnocentrisme.

Pour terminer, il importe de mentionner le fait que les migrants contribuent dans une grande mesure au dialogue entre les cultures et les civilisations. En général, c'est par leur intermédiaire que se font les toutes premières rencontres entre les différentes civilisations et cultures. Le succès de ce dialogue dépend de l'acceptation de leurs différences par les sociétés d'accueil et de la reconnaissance de ces différences comme étant une source d'enrichissement plutôt que de désaccord.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à l'annonce qui a été faite plus tôt, je donne maintenant la parole au Président de la table ronde 4, S. E. M. Jean-François Ndongou, Vice-Ministre auprès du Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration sociale du Gabon.

M. Ndongou (Gabon), Président de la table ronde⁴ : Je suis chargé de résumer les délibérations qui se sont tenues à la table ronde 4. Ces délibérations étaient centrées sur la promotion des partenariats, le renforcement des capacités et la mise en commun des mesures pratiques à tous les niveaux, y compris aux niveaux bilatéral et régional, dans l'intérêt commun des pays et des migrants.

Notre discussion qui a été profonde et bien articulée, est arrivée aux conclusions suivantes. Il y a eu un consensus général sur le fait que la coopération internationale est essentielle pour promouvoir les bienfaits des migrations internationales et pour traiter leurs aspects problématiques. La coopération internationale pourrait se faire à plusieurs niveaux. Des négociations bilatérales et accords formels sont nécessaires pour arriver à des résultats concrets et pour renforcer la collaboration sur des sujets ponctuels. Mais comme les migrations mettent en jeu un ensemble de pays, la coopération multilatérale est également nécessaire.

La plupart des participants ont donné des exemples de processus multilatéraux qui ont abouti à des résultats satisfaisants aux niveaux sous-régional et régional. Ces processus comprennent un éventail d'activités, allant des réunions consultatives informelles, qui ont contribué à accroître la compréhension entre différents acteurs et à établir un terrain d'entente entre les différents pays, jusqu'à la mise en place des institutions formelles qui ont œuvré à

la promotion de l'intégration régionale ainsi qu'à la facilitation du mouvement des personnes.

Les participants se sont également mis d'accord sur le fait que ces processus, qui sont à des stades différents de mise en œuvre, sont utiles et devraient être soutenus, et pourraient également sans doute être renforcés par un dialogue à un niveau plus élevé. Certains participants ont exprimé leur soutien à une poursuite du dialogue au niveau mondial. Plusieurs orateurs ont accueilli favorablement la proposition du Secrétaire général d'établir un forum consultatif mondial qui permettrait d'avoir des consultations informelles en vue de trouver un terrain d'entente sur les questions spécifiques relatives aux migrations internationales et au développement. Le forum pourrait fournir un moyen d'échanger des expériences et des meilleures pratiques afin que les problèmes posés par les migrations internationales puissent être abordés de façon concrète et efficace.

L'importance de promouvoir des partenariats et de renforcer les capacités pour aborder les problèmes posés par les migrations internationales, comme composants du développement, a été soulignée. Le rôle que les organisations internationales pourraient jouer à cet égard a été salué. Plusieurs types de partenariat ont été mentionnés. Les participants ont noté que les partenariats entre gouvernements et secteur privé pourraient être un instrument de promotion des effets bénéfiques des migrations. Les associations d'employeurs et les syndicats de travailleurs, en particulier, pourraient aider à développer des politiques de migration et appuyer leur mise en œuvre.

Nous nous sommes entendus sur l'importance du dialogue social pour assurer l'adhésion des citoyens aux politiques de migrations équitables et pour une meilleure représentation des points de vue de tous les acteurs concernant des politiques de développement. Les gouvernements ont été encouragés à coopérer avec le secteur privé et la société civile afin d'améliorer la situation des travailleurs immigrants et celle de leur famille, et également pour promouvoir une meilleure réception des contributions faites par les migrants à la société du pays d'accueil.

La coopération entre le secteur privé et les autorités gouvernementales pourrait également faciliter les transferts de fonds vers les pays d'origine, réduire le coût de ces transferts et, encore plus important, promouvoir l'utilisation de l'épargne des migrants de façon productive. La coopération internationale et le

partenariat sont aussi essentiels pour combattre les migrations clandestines et pour trouver des solutions aux problèmes qu'elles posent. Les participants ont appelé à une plus grande coopération entre les gouvernements et tous les autres acteurs, y compris les associations de migrants et de jeunes. La société civile en général a un rôle majeur à jouer en coopérant avec les autorités gouvernementales pour la mise en œuvre des politiques et pour aider les migrants à s'adapter à la société du pays d'accueil.

Le rôle des partenariats entre les différents acteurs pour donner une formation aux migrants, faciliter leur adaptation dans le pays d'accueil, leur intégration dans le pays d'origine ainsi que la promotion de leur santé a été également soulevé. L'importance de promouvoir des partenariats et d'obtenir la coopération internationale pour renforcer les capacités a été soulignée. Le renforcement des capacités a été jugé nécessaire aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. Les capacités doivent être renforcées dans tous les secteurs du gouvernement qui s'occupent des migrants, y compris, entre autres, la justice, l'intérieur, les services de l'immigration, les affaires extérieures, les services sociaux et le contrôle des frontières.

La société civile et le secteur privé pourraient travailler en partenariat afin de renforcer les capacités. La coopération entre gouvernements est également importante, en particulier pour partager l'expérience et la responsabilité du contrôle aux frontières, et pour assurer la protection des migrants, particulièrement ceux qui ont besoin de protection internationale, tels que les demandeurs d'asile, les réfugiés, les femmes et les enfants.

Voilà les résultats du débat autour de la table ronde 4, que je prie les membres de bien vouloir entériner.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nguyen Tat Thanh, chef de la délégation du Viet Nam.

M. Nguyen Tat Thanh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale et le Secrétaire général pour leur initiative et leurs efforts en vue de réunir des délégués du monde entier, ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, pour débattre des migrations internationales, une question brûlante de notre époque.

Je suis convaincu que le Dialogue de haut niveau offre une occasion historique d'avoir un débat approfondi sur les aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement, qui nous permettra d'en avoir une meilleure compréhension. Le Viet Nam, qui compte quelque 2,5 millions de migrants et de travailleurs migrants dans plus de 80 pays et territoires, fera tout son possible pour contribuer au succès de ce nouveau processus.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite plus tôt par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine. Ma délégation partage également la plupart des vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Migrations internationales et développement » (A/60/871), ainsi que dans la déclaration qu'il a faite à l'ouverture de ce Dialogue.

Aujourd'hui, les migrations internationales s'inscrivent largement dans le contexte de la mondialisation et des inégalités croissantes qu'elle engendre entre différents pays et différentes régions. À notre avis, les gens sont poussés à migrer principalement du fait des facteurs d'attraction, qui sont encouragés par la demande de main-d'œuvre plus flexible dans les pays de destination. C'est un phénomène naturel qui participe des insuffisances de la mondialisation. Il ne fait aucun doute qu'en dehors du fait qu'ils contribuent à la prospérité des pays de destination, les migrants jouent un rôle de plus en plus important dans la promotion du développement et la réduction de la pauvreté dans les pays d'origine.

S'il est de plus en plus admis que les flux migratoires internationaux se sont densifiés avec le temps, la dynamique et les implications politiques de ce phénomène ne bénéficient pas de l'attention requise. La protection des droits de l'homme des migrants et des travailleurs migrants, y compris le droit à l'éducation, à la nourriture et à un logement adéquat, est souvent ignorée. L'exploitation des migrants, en particulier les femmes et les enfants, à travers le trafic et la traite d'êtres humains, ainsi que la criminalité transnationale qui y est associée, est encore d'actualité.

Aujourd'hui, les femmes représentent la moitié de la population migrante mondiale, et elles font partie des travailleurs les plus vulnérables du monde. Leurs conditions de travail varient considérablement selon les cas. Certaines sont traitées comme des membres de la famille de l'employeur, alors que d'autres sont exploitées et placées dans des conditions qui, parfois,

relèvent de l'esclavage, du travail forcé, de la servitude ou de l'exploitation sexuelle.

Ces dernières décennies, le volume des migrations s'est accru et les tendances migratoires sont devenues sans cesse plus complexes. Or, si les politiques en matière de migration ne sont plus examinées en termes purement régionaux, il n'existe pourtant pas encore de mécanisme global qui soit à même de traiter des problèmes complexes des migrations pourtant croissantes, même sous l'égide de l'ONU. Depuis de nombreuses années maintenant, seules l'Organisation internationale pour les migrations et quelques autres structures régionales, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, ont participé activement aux efforts de coopération en matière de migration.

La Présidente assume de nouveau la présidence.

Le Viet Nam estime que, si l'on veut effectivement prendre en main le « phénomène inachevé de la mondialisation », il nous faut non seulement renforcer la coopération bilatérale et régionale en matière de migrations, mais également mettre en place des mécanismes institutionnels faisant office de forums, au sein desquels tous les États, ainsi que les organisations et organismes internationaux, pourront échanger leurs points de vue et leurs expériences et promouvoir la coopération et la coordination des efforts, afin de mieux traiter des problèmes liés aux migrations au niveau mondial.

Nous espérons également que le Dialogue de haut niveau se concentrera sur l'examen des moyens d'intégrer plus avant l'Organisation internationale pour les migrations au système interinstitutions des Nations Unies. En outre, le Dialogue et ses réunions de suivi devraient débattre des actions et des mesures à prendre pour intégrer davantage les migrations aux stratégies nationales et internationales de développement et pour promouvoir les partenariats, le renforcement des capacités et le partage des pratiques optimales à tous les niveaux, y compris aux niveaux bilatéral et régional, au profit à la fois des pays d'origine, des pays de destination et des migrants eux-mêmes, et ce afin de combler une lacune qui persiste au sein du système des Nations Unies en matière de migrations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Daniele Bodini, chef de la délégation de Saint-Marin.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la

Présidente, pour votre élection et vous souhaiter plein succès.

Notre pays, Saint-Marin, connaît aujourd'hui la prospérité économique et des conditions de vie tout à fait enviables, mais il y a 60 ans c'était un pays extrêmement pauvre avec des perspectives économiques très limitées. En fait, la majorité de notre population migrait vers des pays où elle pensait pouvoir trouver des emplois et donc une vie meilleure. En Europe, notre population a surtout émigré vers l'Italie et la France, alors qu'outre-mer, ses destinations préférées ont été l'Argentine et les États-Unis d'Amérique. Les envois de fonds et le retour de nos émigrants ont joué un rôle essentiel pour stimuler notre développement économique et pour améliorer les conditions de vie. En tant que nation, nous comprenons très bien les craintes que suscitent les migrations et nous avons beaucoup de sympathie pour les personnes en quête d'une vie meilleure loin de leur pays d'origine qui s'embarquent, parfois au risque de leur propre vie et de celle des membres de leur famille, dans ce voyage désespéré.

Nous pensons qu'il est de notre responsabilité de pays développé d'aider ces personnes à réaliser leurs espoirs. Le bonheur est la concrétisation de cet espoir. Toutefois, accepter les migrants dans un environnement qui n'est pas en mesure d'assurer une éducation, des soins de santé, des emplois et, surtout, une intégration sociale appropriés peut conduire à l'apparition de ghettos indésirables et désolés et entraîner des tensions culturelles et religieuses, ainsi que l'incompréhension, l'intolérance et le racisme. Ces conditions peuvent devenir le terreau, d'une part, d'un vif mécontentement et de protestations violentes et, d'autre part, de l'égoïsme et de préjugés. En tant que membres de la famille des Nations Unies nous avons le devoir non seulement de répondre aux crises, mais aussi – et avant tout – de mettre tout en œuvre pour les éviter.

En cette ère de mondialisation sans relâche, les migrations ne sont plus uniquement une affaire bilatérale; elles sont une question multilatérale d'immense envergure. Les pays de destination devraient traiter de la question des migrations de manière humaine, en tenant compte des besoins de leur propre population et de leur tissu social et économique. Les pays d'origine, avec l'aide de la communauté internationale, devraient veiller à ce que leurs migrants ne deviennent pas les victimes de la traite des êtres humains et d'abus. Leur départ vers des pays étrangers devrait non seulement leur valoir une récompense économique, mais aussi permettre leur épanouissement

personnel, leur donnant, en définitive, la possibilité de transmettre en retour leur savoir-faire et leurs connaissances sociales et institutionnelles à leur pays d'origine. Des règles et des lois transparentes en matière de migrations internationales devraient être mises en place et appliquées afin de prévenir les violations des droits de l'homme.

Saint-Marin tient à féliciter l'Assemblée générale pour la réussite de cette rencontre de haut niveau. Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies, avec la coopération de tous ses Membres, est le meilleur instrument pour relever les défis posés par les migrations aujourd'hui et dans les années à venir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Amir Muharemi, chef de la délégation de la Croatie.

M. Muharemi (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents et exprimer ma satisfaction de participer au présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Cet événement nous donne une excellente occasion d'échanger nos vues sur cette question complexe et de porter un regard nouveau sur le phénomène mondial de la migration.

La Croatie se rallie à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne et je limiterai par conséquent mon intervention à la présentation de la politique nationale de mon pays.

Tout d'abord, je voudrais renouveler l'un des messages contenus dans le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/60/871), à savoir que chacun d'entre nous a entre les mains l'un des éléments de l'énigme que posent les migrations mais que personne ne dispose de tous les éléments à la fois. Il est donc temps de reconstituer tous les éléments de l'énigme. Les migrations internationales ne peuvent pas être gérées de manière unilatérale. Par conséquent, les partenariats entre les pays, les accords bilatéraux et les arrangements régionaux sur les migrations se multiplient. Mais la complexité des migrations se manifeste à l'échelle mondiale. Les migrations sont une donnée fondamentale du système mondial d'aujourd'hui et elles exigent une attention au niveau mondial.

La République de Croatie est à la croisée des flux migratoires entre l'Est et l'Ouest. Comme elle est candidate à l'adhésion à l'Union européenne (UE), une

politique migratoire cohérente prendra sans aucun doute de nouvelles dimensions et une nouvelle signification pour la Croatie. Même si notre législation nationale dans ce domaine est encore en chantier, la Croatie a déjà réalisé des améliorations sensibles dans la réglementation des migrations, du droit d'asile et des questions connexes dans le cadre de l'harmonisation des lois nationales avec la législation de l'UE. Nous sommes également en train d'adopter un document visant à réglementer la stratégie migratoire nationale et d'envisager des mesures permettant de renforcer les capacités institutionnelles afin de gérer de manière efficace les migrations.

La Croatie gère les migrations conformément aux principes de liberté de mouvement, de solidarité et d'humanité, et elle veille au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des migrants. Les immigrants légaux peuvent rester dans notre pays soit temporairement soit de manière permanente, et leur intégration sociale est l'une de nos principales priorités.

La Croatie continue de jouer un rôle de premier plan dans la coopération régionale. En collaboration avec la mission de l'Organisation internationale pour les migrations présente en Croatie, un atelier régional sur les travailleurs migrants et sur l'intégration et le développement en Europe du Sud-Est a été organisé cette année à Zagreb. L'objectif était de trouver une base de discussions pour poursuivre l'élaboration, au niveau national et entre les pays, de politiques et de programmes sur les migrations en Europe du Sud-Est, en mettant l'accent sur leurs effets positifs en matière d'économie et d'emploi et sur le fait que ces politiques et programmes contribuent à prévenir la migration illégale.

En outre, comme de nombreux autres pays, la Croatie commence seulement à apprendre comment optimiser les bienfaits des migrations et en réduire au minimum les effets négatifs pour le développement. Traditionnellement, la Croatie a toujours été un pays d'émigration, mais ces dix dernières années nous avons été confrontés à un nouveau problème avec l'augmentation continue d'un solde migratoire positif. Certaines industries, confrontées à un manque de main-d'œuvre hautement qualifiée, ont recours à une main-d'œuvre étrangère. Cela laisse supposer que la Croatie pourrait avoir à faire face à une demande croissante de travailleurs qualifiés et hautement qualifiés dans un avenir proche. En outre, si les tendances démographiques restent négatives, il pourrait être bientôt nécessaire d'élaborer une politique tournée vers l'avenir.

Conscients du rôle important des scientifiques dans le développement, le Gouvernement croate et un groupe d'éminents scientifiques ont lancé un programme destiné aux migrations de retour, qui a encouragé les scientifiques croates exerçant à l'étranger à nouer des liens avec la Croatie à travers des projets internationaux conjoints, la formation ou la spécialisation de personnel qualifié.

La participation active des autorités nationales et locales, ainsi que des institutions régionales et internationales et du secteur privé, est nécessaire pour que les aspects multidimensionnels de la migration soient traités et gérés de façon cohérente et coordonnée. Nous croyons fermement que les questions liées aux migrations doivent être traitées de manière intégrée au niveau national, régional et international.

Nous soutenons l'idée que les questions liées aux migrations doivent continuer d'être examinées et débattues dans le cadre d'un forum permanent, volontaire et consultatif, au sein tout d'abord de la tribune la plus appropriée pour l'échange d'idées et le partage d'expériences – l'Organisation des Nations Unies – pour que les migrations internationales soient considérées comme un élément normal et crucial du processus de développement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E. M. Yusupha Kah, Secrétaire permanent du Département de l'intérieur de la Gambie.

M. Kah (Gambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général d'avoir organisé ce dialogue de haut niveau important sur les migrations internationales et le développement, et souhaite s'associer à la déclaration de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'organisation de cette réunion n'a que trop tardé et est absolument nécessaire. La mondialisation a atteint un point tel que la communauté internationale doit désormais s'attaquer sérieusement aux innombrables problèmes concernant la circulation des personnes à travers les frontières internationales. Le rapport du Secrétaire général montre qu'au-delà des problèmes, les pays d'origine et les pays d'accueil tirent de nombreux avantages des migrations internationales. Les pays de transit profitent également de leurs retombées. Il est clair que les migrations internationales constituent un phénomène durable, qu'aucune loi ou qu'aucun souhait ne fera disparaître.

En conséquence, il nous appartient à tous d'engager et de maintenir un dialogue permanent sur ce phénomène en vue d'en maximiser les avantages et d'en réduire les coûts. Les pays du Nord devront se faire à l'idée que, compte tenu de leurs tendances démographiques actuelles, la stabilité de leurs économies et de leurs systèmes de sécurité sociale dépend nécessairement des migrations internationales. Les pays en développement doivent également accepter le fait qu'un nombre toujours plus grand de leurs ressortissants partiront vers les horizons plus cléments du monde industrialisé tant que leur niveau de vie ne se sera pas amélioré. Hormis l'application de mesures répressives qui enfreignent les droits de l'homme, rien ne pourra endiguer ce phénomène.

En tant que pays africain, la Gambie est préoccupée par la préférence toujours plus grande que les pays d'accueil du monde développé semblent accorder à l'immigration sélective, car celle-ci provoque la raréfaction de la base de main-d'œuvre qualifiée nécessaire au développement économique et social de notre pays. En fait, cela revient à subventionner les pays développés en supportant les coûts de l'éducation et de la formation des professionnels et travailleurs qualifiés qui partent ensuite vers les économies développées du Nord. Nous devons nous attaquer de toute urgence à ce phénomène en pleine expansion, qui devient une véritable entrave à notre développement.

Si nous reconnaissons qu'un grand nombre de nos pays profitent des migrations internationales par le biais des fonds que les migrants injectent dans nos économies, nous ne pouvons toutefois tolérer que cela se substitue à la création de mécanismes internationaux en faveur de la croissance et du développement ou à l'aide publique au développement. Étant donné que les envois de fonds provenant des migrations internationales contribuent à réduire la pauvreté de nombreux ménages dans les pays d'origine, il convient de trouver des moyens d'intégrer les migrations internationales dans le processus de développement, et de les lier plus explicitement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Nous appuyons fermement l'opinion selon laquelle il faut commencer à envisager des moyens de réduire les frais de transaction des envois de fonds, tout en veillant à ce que ces fonds passent davantage par les canaux officiels de nos systèmes financiers.

La Gambie n'encourage pas l'immigration illégale et a pris des mesures pour la combattre, telles que le renforcement des contrôles frontaliers et maritimes, le renforcement de la coopération entre les services de répression et les services de sécurité, l'amélioration de la collecte d'informations auprès du public, notamment aux frontières et sur nos côtes, l'adoption d'une législation contre le trafic illicite et la traite des êtres humains et la conclusion d'accords de coopération bilatéraux et multilatéraux avec d'autres pays.

Nous condamnons vigoureusement toute violation des droits fondamentaux des migrants, quel que soit leur statut, et nous nous associons à l'Union africaine dans sa condamnation sans appel des actes de racisme, de xénophobie et de discrimination à l'encontre des migrants.

En raison de son double statut de pays d'origine et de pays d'accueil, le bilan de la Gambie est mitigé. En tant que pays en développement, nous sommes, il est vrai, tout aussi exposés que les autres au départ de nos meilleurs talents vers des horizons plus cléments. Au fil des ans, beaucoup de personnes ont quitté notre pays pour l'Europe ou l'Amérique du Nord.

Parallèlement, la Gambie est un pays de destination pour des centaines de milliers de migrants, notamment ceux originaires de la sous-région. Leur contribution à notre économie est essentielle dans des domaines essentiels tels que la production industrielle, la santé, la construction et la pêche. Une grande partie des enseignants de notre système scolaire et de nos professeurs d'université sont des migrants qui nous aident énormément à combler nos besoins en main-d'œuvre qualifiée.

Par principe, la Gambie continuera de chercher des moyens de maximiser les avantages des migrations internationales et d'en atténuer les effets négatifs. Nous pensons que les migrations internationales sont un phénomène complexe qui exige une approche multiforme ainsi qu'une volonté et un engagement politiques forts de la part des pays d'origine et des pays d'accueil, et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous espérons que ce dialogue marquera le début d'un processus officiel et, si possible, permanent qui maintiendra le sujet crucial des migrations internationales au centre des débats de la communauté internationale et aboutira à l'adoption de mesures qui feront des migrations internationales un atout pour toute l'humanité, où qu'elles soient adoptées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wang Guangya, chef de la délégation chinoise.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise soutient la déclaration du représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'émergence du phénomène des migrations et le développement de la société humaine sont étroitement liés. Actuellement, l'ampleur des migrations internationales, ainsi que le nombre de pays touchés et les répercussions sur leurs économies ont atteint un niveau sans précédent. D'une part, les flux normaux de migration peuvent aider chacun à élargir son horizon; à promouvoir le développement économique et social et les échanges culturels entre pays; à optimiser l'affectation des ressources humaines, techniques et financières; et à renforcer la coopération entre les États et le développement. D'autre part, l'augmentation du volume des migrations a également causé des problèmes de plus en plus graves, notamment avec la migration irrégulière, la traite des êtres humains et d'autres crimes transnationaux qui posent de sérieux problèmes à la sécurité et la stabilité sociales. Les migrations et le développement sont donc devenus des questions importantes qui doivent être affrontées directement par la communauté internationale.

La délégation chinoise souhaite partager avec l'Assemblée les vues et propositions suivantes quant à la manière d'examiner judicieusement cette question et de promouvoir un développement commun.

Pour régler les problèmes causés par les migrations, il est essentiel de s'attaquer à leurs causes profondes. En fin de compte, les migrations prennent racine dans un développement économique et social déséquilibré entre différents pays. Pour trouver une solution durable, il convient donc de réduire progressivement l'écart entre les pays pauvres et les pays riches et d'assurer un développement économique commun et la justice sociale pour tous.

Deuxièmement, il est important d'améliorer les politiques, lois et réglementations nationales. Les pays doivent continuer à améliorer leurs politiques, lois et réglementations migratoires, à protéger les droits et les intérêts des migrants, à s'opposer aux politiques discriminatoires et à respecter le principe qui consiste à offrir des voies légales tout en bloquant les canaux illicites, afin de renforcer le flux légal et ordonné des

migrations et de freiner, dans toute la mesure du possible, les activités migratoires illégales.

Troisièmement, les migrations internationales doivent être traitées dans le contexte du développement et d'une manière globale et coordonnée. Les gouvernements nationaux doivent tenir pleinement compte de tous les facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels, renforcer la coordination entre les différents services et ministères, faciliter les flux migratoires licites et ordonnés et permettre aux immigrants de s'intégrer dans les sociétés locales.

Nous devons également agir dans l'intérêt suprême des migrants, prendre en compte leurs caractéristiques particulières, protéger efficacement leurs droits et intérêts politiques, économiques et sociaux, et pleinement respecter leurs croyances religieuses et traditions culturelles. Il convient également de réduire les coûts de transaction afférents aux envois de fonds, améliorer l'efficacité de leur utilisation, et encourager les migrants à participer aux investissements et aux échanges et à rentrer dans leur propre pays pour contribuer au développement.

Quatrièmement, des efforts doivent être faits pour instaurer la coopération internationale. La communauté internationale – notamment les pays d'origine, de transit et de destination – doivent renforcer leur dialogue et leur coopération sur la base du respect mutuel, de l'égalité et de l'intérêt commun afin de gérer efficacement les flux migratoires.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la question des migrations et aux potentialités et défis qui y sont liées. Compte tenu de l'évolution récente de la situation, le Gouvernement chinois a, ces dernières années, adapté sa politique de gestion des frontières et renforcé l'efficacité des arrangements portant sur l'entrée et la sortie du territoire national afin de faciliter un flux régulier de population. Dans le même temps, nous agissons avec détermination et vigueur pour combattre la migration illégale. Nous avons élaboré et amélioré des lois et réglementations pertinentes, intensifié l'action répressive et développé l'éducation. Nous avons également intégré dans notre plan de développement national des mesures d'incitation financière, des exonérations et des exemptions fiscales. Nous avons également simplifié les procédures d'entrée et de sortie du territoire pour encourager les étudiants chinois à revenir travailler en Chine et limiter la fuite des compétences.

La Chine a aussi joué un rôle actif dans la coopération internationale et régionale en matière de migrations, échangé des données d'expérience et coopéré avec les pays concernés et les organisations internationales sur la base du respect mutuel et de consultations.

Ce Dialogue marque le lancement d'un débat sur les migrations et le développement à l'ONU. Nous espérons que la communauté internationale saisira cette occasion pour renforcer le dialogue et contribuer à un développement mondial commun à tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexei Tulbure, chef de la délégation de la République de Moldova.

M. Tulbure (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Pour le Moldova, les migrations sont une source importante de développement. Nous sommes venus ici pour confirmer le lien direct qui existe entre les migrations et le développement. C'est d'ailleurs l'intitulé de notre Dialogue et l'une des conclusions principales du rapport du Secrétaire général (A/60/871). Nous souscrivons pleinement aux conclusions qui figurent dans ce rapport, et pensons que l'idée de convoquer ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement arrive à point nommé.

Si l'on veut avoir une idée du degré auquel le Moldova est touché par le processus migratoire, il faut savoir que notre pays arrive en deuxième position mondiale pour ce qui est de la dépendance à l'égard des envois de fonds et qu'ils représentent 27 % de notre produit national brut. Plus de 80 % des migrants moldaves envoient des fonds, dont le montant représente la moitié du revenu de plus de 70 % d'entre eux. Selon nos statistiques officielles, en 2005, près de 400 000 Moldaves étaient partis à l'étranger pour y travailler ou y rechercher un emploi. Ce chiffre représente plus de 25 % du total de notre population active.

Toutefois, les migrations sont également une source de préoccupation. Je voudrais me concentrer aujourd'hui sur les aspects négatifs des migrations internationales.

Dès que l'on parle de migration, on commence à parler de discrimination, d'exclusion, de criminalité, de trafic illicite, de passage clandestin et de sujets analogues. La raison en est évidente : tous les phénomènes auxquels je viens de me référer sont, de nos jours, liés aux migrations internationales. Les

migrations sont perçues par beaucoup comme une activité illicite, négative et inquiétante. Il y a aujourd'hui des signes manifestes que nous ne maîtrisons plus la situation et les nouvelles tendances en matière de processus migratoires contemporains. Ce sont souvent les criminels, plutôt que les gouvernements, qui contrôlent les principaux flux migratoires. En conséquence, moins nous parviendrons à élaborer des politiques, des cadres et des nouvelles institutions adéquates pour traiter efficacement du problème des migrations internationales, plus nous offrirons de possibilités aux criminels, qui s'enrichissent aux dépens des migrants.

De quoi avons-nous besoin aujourd'hui? Selon moi, il convient tout d'abord de réhabiliter dans l'opinion les migrations internationales, ce qui doit conduire à élaborer et mettre en œuvre des politiques pertinentes aux échelons local, national, régional et mondial. Nous devons décriminaliser les migrations tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie dans les pays d'origine. Alors que nous luttons contre les criminels, la meilleure chose à faire serait d'élargir les conduits permettant une migration légale et régulière – ou, pour le dire de manière plus politiquement correcte, la migration pourvue de documents. Cela refléterait mieux la réalité.

La réalité est que des millions de personnes n'ont aujourd'hui d'autre choix que de migrer – pour rechercher nourriture, eau, emploi, dignité humaine et espoir. Personne ne peut les arrêter et il est inutile d'essayer. Il faut arracher ces personnes à l'emprise des criminels et les aider – s'il leur est vraiment impossible de mener une vie décente dans leur pays d'origine – à parvenir à leur nouvelle destination et à s'intégrer dans leur nouvel environnement. Cela profiterait à tout le monde, aux migrants et aux pays d'origine et de destination. Ces nouveaux mécanismes et politiques pourraient être mis au point dans des cadres bilatéraux et multilatéraux.

Pour terminer, je voudrais souligner que les droits des migrants et des victimes de la traite des êtres humains sont d'une importance cruciale. Nous avons déjà de bonnes nouvelles à annoncer à ce sujet. Par exemple, le Conseil de l'Europe a récemment élaboré et ouvert à la signature et à la ratification la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains. La protection des droits des victimes est au centre de cette Convention. Nous pensons que c'est un exemple de bonne coopération internationale et

d'efforts conjoints sur certains aspects liés aux migrations, dont nous devons nous réjouir et nous inspirer. J'espère que notre Dialogue de haut niveau représentera un pas en avant résolu dans la quête difficile de solutions appropriées aux défis politiques, économiques et culturels découlant des migrations internationales à l'échelon mondial.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Irakli Alasania, chef de la délégation géorgienne.

M. Alasania (Géorgie) (*parle en anglais*): La délégation géorgienne se félicite de la tenue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui constitue un pas fort nécessaire vers l'inscription des problèmes de migration à l'agenda international.

Dans le contexte de mondialisation et d'interdépendance dans lequel nous vivons aujourd'hui, tous les pays sont concernés d'une façon ou d'une autre par les diverses questions liées à la mobilité internationale. Une gestion efficace des migrations peut être favorable à tous – pays d'origine, de transit et de destination. Toutefois, les problèmes sont nombreux et beaucoup de difficultés doivent être surmontées très rapidement afin d'éviter la migration illégale, le trafic illicite de migrants, la criminalité organisée et le terrorisme.

Depuis son indépendance, la Géorgie a été considérablement touchée par les migrations internationales. D'après les évaluations d'experts, plus de 20 % de la population que comptait le pays en 1989, soit plus d'un million de personnes, ont quitté la Géorgie depuis l'indépendance. D'après la Division de la population du Secrétariat, la Géorgie figurait parmi les 20 pays du monde présentant l'émigration nettes la plus élevée entre 1995 et 2000.

Dans les années 90, la réalité socioéconomique du pays a été le principal facteur qui a contraint des milliers de personnes à partir travailler et étudier à l'étranger. Nos citoyens ont tenté leur chance en Russie, en Europe, aux États-Unis et au Canada en quête d'un emploi qualifié ou non leur procurant un revenu plus élevé, afin de mieux aider leur famille restée au pays. Les conflits dans deux régions séparatistes, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud dont la capitale est Tskhinvali, ont été d'autres causes de migration. Le nettoyage ethnique et les expulsions massives ont forcé des dizaines de milliers de nos citoyens à fuir à l'étranger.

La révolution des roses, en 2003, a fait renaître l'espoir et a suscité chez tous les Géorgiens vivant à l'étranger un vif intérêt pour les nouvelles perspectives d'avenir dans notre pays. Cet événement nous a donné la possibilité d'associer notre population diverse et éparpillée au développement de la Géorgie. Nous avons déjà pris des mesures pour amorcer ce processus, en autorisant la double citoyenneté, qui a été accordée à près de 1 400 personnes en 2005. Nous sommes aussi en train d'élargir le champ d'action du Président et de l'équipe dirigeante.

Nous espérons poursuivre une stratégie plus globale, axée sur quatre domaines principaux : engager des migrants très qualifiés, maximiser les envois de fonds, avoir recours aux migrants économiques et les protéger, maintenir des liens avec la diaspora. D'après les évaluations d'experts, 40 à 55 % des Géorgiens qui quittent le pays ont un diplôme d'enseignement supérieur et cet exode a donc entraîné une fuite importante des cerveaux. Néanmoins, grâce aux réformes économiques promptement entreprises, la Géorgie a désormais plus d'attrait pour les investisseurs et les travailleurs et elle est prête à approcher notre diaspora, qui est hautement qualifiée. Alors que nous continuons à encourager les retours, nous nous efforçons aussi d'étudier les moyens d'impliquer les membres très qualifiés de notre diaspora là où ils vivent en créant des réseaux de connaissances, en les invitant à participer à des projets conjoints avec les pays d'accueil et en les recrutant pour promouvoir les investissements en Géorgie.

Les envois de fonds sont une source importante de revenu pour de nombreux ménages géorgiens et le pourcentage du produit intérieur brut qu'ils représentent continue de croître. D'après les évaluations officielles, les taux de croissance étaient de 4,8 % en 2003 et de 6,3 % en 2005. Selon la plupart des experts, la progression des envois de fonds devrait être de deux à trois fois supérieure. Nous voudrions aussi aider nos citoyens à utiliser au mieux leurs fonds privés en améliorant le système bancaire. Nous pouvons aussi fournir à nos migrants de nouveaux outils et produits novateurs pour l'envoi de fonds, en tirant les enseignements des expériences réussies de pays d'Amérique latine et d'Asie. Nous voulons coopérer avec les pays d'accueil pour donner à nos citoyens les moyens d'utiliser les systèmes bancaires de ces pays.

La population géorgienne d'âge actif a diminué en raison des migrations de travailleurs, mais aussi en

raison d'un taux de croissance démographique naturelle légèrement négatif. Il nous faut offrir à nos citoyens davantage de possibilités de travailler légalement à l'étranger, protéger leurs droits contre la discrimination, promouvoir et renforcer les liens entre entreprises et améliorer les perspectives d'un retour durable en concluant des accords de réadmission et en consacrant des ressources au développement des entreprises pour favoriser le retour des migrants.

Outre ceux qui ont récemment quitté le pays, nous pensons qu'il y a, dans le monde, environ 8 millions de Géorgiens de souche qui ne sont pas citoyens de Géorgie. Ils sont principalement concentrés en Turquie, en Iran, en Russie et en Israël, ainsi que dans d'autres pays de l'ex-Union soviétique. Depuis 2004, nous avons déployé des efforts considérables pour renforcer les liens culturels avec notre diaspora de par le monde.

Comme je l'ai déjà dit, il est extrêmement important que la Géorgie explore les possibilités que pourraient avoir ses ressortissants de trouver un travail légal à l'étranger. Nous concentrons aussi nos efforts, aux niveaux national et international, sur la lutte contre la traite des personnes. Ainsi, avec l'appui d'organisations internationales, le Gouvernement géorgien a lancé un programme très intensif de lutte contre la traite des personnes. À cette fin, nous avons adopté un plan d'action national, en vertu duquel un centre de coordination a été créé.

Nous sommes tous bien conscients que les seuls efforts nationaux ne suffisent pas. Il est essentiel d'appuyer nos partenaires et de collaborer avec eux. Les investissements et l'assistance favoriseront le développement durable, donneront un coup de fouet à nos économies et protégeront les droits de l'homme. Nous espérons que nos efforts conjoints, associés à l'action déterminée de la communauté internationale, de l'ONU et d'autres organisations internationales contribueront à remédier à ces problèmes. Nous pensons que notre forum pourra trouver des réponses appropriées à ces graves difficultés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Fekitamoeloa 'Utoikamanu, chef de la délégation des Tonga.

M^{me} 'Utoikamanu (Tonga) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour exprimer notre satisfaction que le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ait été organisé. Je voudrais remercier le Secrétaire général de

son rapport (A/60/871), qui présente une analyse complète des aspects multidimensionnels des migrations internationales, ainsi que des pistes de réflexion sur les moyens d'améliorer la gestion des migrations.

D'emblée, les Tonga souhaitent souscrire à la déclaration faite par S. E. M^{me} Nosiviwe Mapisa-Nqakula, Ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Les aventures étrangères des habitants des pays insulaires du Pacifique, et de mon pays en particulier, remontent à une époque aussi lointaine que le XIV^e siècle, bien avant que l'expression « migration illégale » ne fasse partie de notre vocabulaire. Nous avons tous fait du chemin. Venons-en à cette année 2006 : un nombre de Tongans égal à plus de 100 % de notre population nationale réside dans trois pays étrangers. L'économie des Tonga relève de la catégorie des économies basées sur les envois de fonds parvenues à maturité et, en 2005, elle occupait le deuxième rang parmi les pays les plus dépendants des envois de fonds mesurés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), soit actuellement 29 % de celui-ci.

À sa modeste échelle, l'expérience de notre pays a montré le lien important entre les migrations internationales et le développement. Une étude récente de la Banque mondiale comprenant les résultats d'une analyse empirique des envois de fonds aux Tonga a conclu que les migrations et les envois de fonds aux ménages restés au pays ont des répercussions favorables sur les pays d'origine des migrants, améliorent la répartition des revenus, contribuent à l'atténuation de la pauvreté, sont à l'origine d'un accroissement des taux d'épargne, stimulent les activités commerciales et entraînent des investissements plus importants dans le secteur de l'éducation.

La relation établie entre les migrations et leur contribution à l'atténuation de la pauvreté et au développement économique, ainsi que la contribution majeure des envois de fonds au développement est évidente. Cependant, on peut se demander si l'attention accordée à l'émigration des travailleurs et ses répercussions favorables sur le développement des pays d'origine n'est pas trop limitée. L'aide publique au développement ne peut pas à elle seule régler les problèmes qui concernent les petits États insulaires. Comme l'étude de la Banque mondiale le révèle, une mobilité de la main-d'œuvre plus grande et non soumise à des restrictions, mais organisée, peut

largement contribuer au PIB d'un pays et au revenu mondial global.

La mobilité de la main-d'œuvre peut éventuellement nous aider à accomplir les engagements pris dans le cadre de stratégies favorables aux pauvres, telles que les Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements mondiaux de mener à bien des stratégies nationales de développement durable. En même temps, le profil démographique des Tonga, en particulier la croissance de sa population, a été stabilisé par l'émigration. Mais le phénomène migratoire n'a pas été sans coûts, notamment des coûts sociaux et la perte de capital humain que constitue la fuite des cerveaux.

Tout en soulignant l'importance des envois de fonds en tant que source importante de financement du développement, nous considérons cette ressource comme complémentaire et non comme un substitut à l'aide publique au développement. Sur la question pressante des coûts de transaction des envois de fonds, les Tonga se félicitent de l'appui exprimé en faveur d'un règlement de ce problème et de la promotion de conditions moins coûteuses, plus rapides et plus sûres pour les envois de fonds.

Les Tonga, comme de nombreux autres États insulaires du Pacifique, ne sont pas qu'un pays d'origine; nous sommes aussi un pays de transit et d'accueil. Le défi pour nous tous est de concevoir une politique migratoire qui se rapproche le plus possible de ce que le Secrétaire général décrit dans son rapport comme étant le meilleur des cas, où les migrations profitent au pays d'accueil, au pays d'origine et aux migrants eux-mêmes. Il faudra pour cela faire preuve de détermination et de volonté politique, et aussi poursuivre ou, le cas échéant, approfondir le dialogue, et le faire aboutir à des actions précises aux niveaux non seulement bilatéral mais aussi régional et international. De tels forums pourront également traiter d'autres questions importantes, comme la migration clandestine, l'intégration dans la société et l'accès aux services sociaux, et aussi élaborer des mécanismes permettant des déplacements temporaires de personnes, pour des travailleurs aussi bien qualifiés que non qualifiés.

Les Tonga partagent les préoccupations exprimées au sujet de l'exploitation des migrants par le biais de la traite et des passages clandestins. En 2005 nous avons adopté une loi sur les crimes transnationaux, qui érige en délit au niveau national les

actes de traite d'êtres humains, de traite d'enfants et de passage clandestin de personnes.

Les Tonga ont aussi bénéficié d'appuis provenant de leurs contacts bilatéraux ainsi que d'organisations régionales comme le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée et la Conférence des directeurs des Services d'immigration du Pacifique. Il y a des possibilités d'élargissement du rôle de ces processus régionaux existants, qui pourraient se pencher sur les nouveaux problèmes susceptibles de survenir à mesure que les États membres tentent d'affronter les problématiques réelles et complexes des migrations et du développement.

Pour terminer, je dirai que le Dialogue de haut niveau est une étape importante et fondamentale pour sensibiliser l'opinion à la dimension de développement des migrations internationales. Nous devons maintenir cet élan et convenir de la création d'un forum consultatif approprié, comme le propose le Secrétaire général dans son rapport, afin de continuer à porter notre attention sur les questions relatives aux migrations internationales, tout en signalant que celles-ci sont un élément normal mais essentiel du processus de développement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Collin Beck, chef de la délégation des Îles Salomon.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Comme d'autres avant nous, ma délégation voudrait vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection pour présider à cette réunion importante.

Les migrations internationales donnent un visage humain à la mondialisation. Elles définissent et représentent la structure mondiale qui divise le monde en Nord industrialisé et Sud en développement. Il est important de noter que les flux de migrants de l'hémisphère Sud vers le Nord sont dus à la structure démographique et sociale du monde industrialisé et au besoin de main-d'œuvre.

Les Îles Salomon attachent de la valeur à cette réunion, car elle permet de faire en sorte que soit mis en place un mécanisme pour mesurer et faire coïncider l'offre et la demande sur le marché du travail au niveau mondial, comme l'ont préconisé l'Organisation internationale pour les migrations et le Groupe des 77 et la Chine. Les Îles Salomon attachent une grande importance à ce sujet, car il concerne une chance de

développement qui, si elle est mal gérée, peut se transformer en un problème de sécurité, aussi bien pour les États d'accueil que pour les États d'origine. Les migrations sont aussi une partie intégrante de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Au niveau national, les Îles Salomon regroupent un demi-million de personnes, qui parlent 80 langues différentes. Notre pays englobe des cultures d'une grande diversité. Les migrations entre îles sont donc dictées par des facteurs économiques. Le facteur d'attraction dans toutes les filières migratoires, aussi bien internes qu'externes, est lié aux gains économiques. Les déplacements de populations se font en direction des pôles d'activité économique. Le défi consiste donc à équilibrer la participation respective des travailleurs migrants et de la population autochtone. Laisser quiconque en position de spectateur du développement peut conduire à ce que l'instabilité s'installe, comme les Îles Salomon en ont récemment fait l'expérience lors de leur conflit ethnique. Dans ce contexte, le Dialogue de haut niveau doit aussi prendre le temps d'examiner les déplacements de main d'œuvre au sein des États.

Cela dit, les migrations aussi bien nationales qu'internationales contribuent aux recettes extérieures d'un pays, non seulement par les envois de fonds d'expatriés mais aussi, plus important encore, par les transferts de connaissances, de compétences et de bonnes pratiques. En d'autres termes, aussi bien les migrants que les pays d'accueil y trouvent leur compte.

Au sein de la région du Pacifique on trouve différents cas de figure de migration internationale de main-d'œuvre. Certains pays de la région fournissent de la main-d'œuvre aux économies développées, mais il y a également des pays en développement qui recrutent des travailleurs issus de la sous-région. Toujours au sein de la sous-région du Pacifique, des pourparlers ont déjà été entrepris avec certains de nos voisins aux économies développées pour étudier les possibilités de migration à court terme de la main-d'œuvre. Même si aucun résultat concret ne s'est encore dégagé de ces contacts, ma délégation se félicite de pouvoir signaler qu'il a été question de mener un dialogue sur les possibilités communes liées aux migrations, en vue d'une action concertée au niveau régional. Les échanges régionaux nous ont permis de mieux comprendre la position des États d'accueil, et nous espérons que cela nous aidera à avancer dans la recherche d'un juste équilibre.

Pour bon nombre des pays les moins avancés, le développement n'a pas suivi le rythme de croissance de la population. Des possibilités limitées au niveau local sont le facteur qui a poussé les populations à migrer et chercher du travail à l'étranger. Les Îles Salomon, pour leur part, n'ont pas une importante population migrante. Mais elles ont un surplus de main-d'œuvre par rapport à la capacité d'absorption du marché du travail local. Beaucoup de nos travailleurs vivent et sont employés dans les zones rurales. L'exode rural a accentué la pression exercée sur les économies majoritairement agricoles, mais sans pour autant créer d'emplois. Le Gouvernement, et non le secteur privé, reste par conséquent le principal employeur du pays. Les difficultés proviennent des frais élevés de communication et de transport, de l'étroitesse du marché intérieur et du manque d'investissements étrangers directs qui pourraient être le moteur de la croissance nécessaire pour le décollage de l'économie.

À cet égard, le Gouvernement examine toutes les opportunités économiques pour garantir un avenir sûr à notre population. Les Îles Salomon sont entièrement d'accord qu'il est nécessaire de créer un mécanisme adéquat et transparent, surtout en ce qui concerne les contrats à court terme, qui fera en sorte que les travailleurs migrants disposent de papiers en règle et soient légalement enregistrés, pour éviter que des migrants ne travaillent hors du système, ce qui les place dans une situation plus vulnérable.

Ma délégation voudrait aussi voir une meilleure coordination entre toutes les organisations internationales et les organismes des Nations Unies pour lutter contre la traite d'êtres humains, avec notamment l'élaboration d'un mécanisme commun pour s'attaquer à ce problème.

J'aimerais terminer en vous assurant, Madame la Présidente, de l'appui et de la coopération de ma délégation tout au long de notre recherche d'une solution internationale aux migrations qui fera en sorte que tous les pays en tirent des bienfaits.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Andreas Mavroyiannis, chef de la délégation de Chypre.

M. Mavroyiannis (Chypre) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent Dialogue de haut niveau. Le moment ne pourrait pas être plus opportun pour lancer un échange de vues franc et ouvert sur cette importante question internationale qui touche à la vie et

au bien-être de nous tous, en tant qu'individus et en tant qu'États. J'aimerais aussi remercier le Secrétaire général Kofi Annan d'avoir porté une attention politique de haut niveau sur les nombreux liens existant entre le développement et les migrations.

Chypre s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire les remarques supplémentaires suivantes.

M. Majoor (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.

Les migrations sont un phénomène mondial aussi vieux que l'humanité elle-même. Dans l'espoir de trouver une vie meilleure et d'augmenter leur niveau de vie, les gens franchissent les frontières. En cette époque marquée par une mobilité accrue des personnes du fait du progrès technique, une époque marquée par la diversité et le multiculturalisme, aucun des préjugés dominants du passé ne doit constituer un frein dans l'examen de ce phénomène naturel de la civilisation humaine. En principe, la migration ne doit pas être considérée comme une menace où comme un facteur de déstabilisation des économies des pays de destination. Bien entendu, c'est un phénomène qui exige d'être régulé. Mais, accompagné de politiques judicieuses, il peut être un bienfait pour le développement des pays de destination comme des pays d'origine.

Chypre a toujours été un pays d'émigration vers les pays plus riches. En fait, il y aurait, d'après les estimations, autant de Chypriotes installés à l'étranger que sur l'île elle-même. L'invasion de 1974 et le déplacement d'un tiers de notre population qui a suivi ont provoqué de nouvelles vagues d'émigration. De nombreux réfugiés chypriotes qui avaient perdu tout moyen de subsistance sont partis chercher du travail à l'étranger. Depuis lors, Chypre a connu un vaste essor économique et est devenue un pays d'accueil pour les migrants qui concourent à l'activité économique et à ses taux de croissance élevés. La contribution de la diaspora chypriote a également joué un rôle crucial dans le miracle économique que Chypre a connu dans les années 80.

Fermement attachée à la protection des droits fondamentaux de tous les migrants, Chypre a ratifié l'ensemble des grands instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux Protocoles, ainsi que la Convention relative au statut des

réfugiés. Par ailleurs, Chypre a entamé le processus de ratification de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. Nos lois sur l'immigration et les réfugiés ont été ajustées à la législation européenne et sont appliquées dans l'esprit des politiques et pratiques de l'Union européenne en la matière.

Le rapport du Secrétaire général (A/60/871) fournit une analyse approfondie de la question des migrations internationales et du développement, de même qu'il contient une pléthore de suggestions et d'idées qui méritent d'être débattues et étoffées. Des recommandations dignes d'intérêt figurent également dans le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales. Concernant la recommandation du Secrétaire général sur la création d'un forum mondial, la position de l'Union européenne a été présentée par la présidence finlandaise; Chypre se félicite que la Belgique ait offert d'accueillir la première réunion de ce forum.

Chypre est pleinement résolue à coopérer avec tous les acteurs concernés aux niveaux national, régional et international ainsi qu'à travers les politiques communes de l'Union européenne en vue d'accroître les avantages des migrations en termes de développement et d'assumer entièrement son rôle dans le processus en cours de lancement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dusan Bella, chef de la délégation slovaque.

M. Bella (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Mon pays de taille modeste ayant vu, en particulier au début du XX^e siècle, le départ de plusieurs milliers de migrants en direction, principalement, des États-Unis d'Amérique, je dois dire que notre société en ressent encore les effets.

La Slovaquie se félicite de la tenue de ce Dialogue de haut niveau, car les migrations occupent une place de plus en plus grande dans les processus mondiaux, soulevant à la fois des préoccupations et des défis, non seulement pour les migrants mais aussi pour les pays d'origine, de transit et de destination. En atteste la toute dernière étude réalisée par Transatlantic Trends auprès de l'opinion publique américaine et européenne. D'après ses conclusions, 79 % des Américains et 76 % des Européens sont d'avis que le nombre important des immigrants dans leur pays respectif constitue une menace de taille.

Située sur l'axe des migrations Est-Ouest de l'Europe, la Slovaquie n'a pour l'instant pas eu affaire à un afflux excessif de migrants. Néanmoins, en tant que petit État de l'Union européenne, la Slovaquie participe à la formulation des politiques migratoires de l'Union européenne et, par conséquent, souscrit pleinement à la position commune de l'Union présentée à ce Dialogue de haut niveau, à l'Approche globale des migrations adoptée en décembre 2005 et aux instruments et directives contenus dans le Programme de La Haye. Ce programme expose, notamment, l'objectif de l'Union européenne consistant à créer un système européen commun d'asile. Notre expérience nous démontre que l'utilisation abusive des procédures de demande d'asile reste un phénomène fréquent et répandu. Pour faciliter l'insertion des migrants en Slovaquie, nous élaborons actuellement une série de principes directeurs sur la politique d'intégration des migrants, qui couvriront tous les groupes de migrants ainsi que tous les aspects de leur travail et de leur vie dans notre pays.

Nous considérons que les négociations d'accords de réadmission au niveau de l'Union européenne marquent un grand pas en avant dans la gestion des flux migratoires et dans l'action menée contre la migration clandestine.

L'an dernier, le Gouvernement slovaque a adopté une série de directives sur les migrations, qui définissent les conditions préalables à la mise en œuvre de politiques et de mesures efficaces dans les domaines à l'examen. Ces directives visent à améliorer la coordination entre les différentes institutions slovaques chargées de la gestion des processus migratoires. L'un des objectifs fixés dans ces directives est la mise en place d'un organisme chargé des migrations et de la naturalisation avant 2010.

La Slovaquie est favorable à l'intensification, au plan international, du dialogue et de la coordination sur les questions liées aux migrations. Nous convenons toutefois qu'il est possible de mettre davantage à profit les institutions et activités existantes. Bien entendu, toute nouvelle initiative est la bienvenue dès lors qu'elle a des chances d'aboutir et qu'elle constitue une valeur ajoutée pour le travail accompli par ailleurs dans les différentes instances internationales.

La Slovaquie réaffirme la nécessité de mettre pleinement en œuvre les conventions des Nations Unies qui combattent toutes les sources d'intolérance, encouragent la diversité culturelle et s'attachent à

promouvoir le respect des droits de l'homme, le respect mutuel et l'entente entre les civilisations. Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que le Gouvernement slovaque a entériné un plan d'action visant à prévenir toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et autres sources d'intolérance.

Nous sommes convaincus que la gestion des migrations relève de la responsabilité commune de tous les pays concernés. D'où l'impératif d'engager un dialogue sur les migrations avec l'ensemble des pays et des régions du monde. Cependant, nous coopérons surtout avec nos voisins dans le but d'instaurer les conditions propices à une meilleure gestion des flux migratoires et à l'expansion progressive de l'espace Schengen d'ici à la fin de l'année.

La République slovaque est d'avis que les migrations et le développement sont deux préoccupations indissociables. Il faudrait que les activités de l'ONU, de l'Union européenne et d'autres organisations soient menées dans un esprit de coordination afin d'aboutir aux meilleurs résultats possibles.

L'usage à mauvais escient du régime de l'asile est une grande source de migration clandestine; ce phénomène mérite d'être étudié au plan international. Une meilleure gestion des processus de migration ferait diminuer le nombre des demandes d'asile infondées, tandis que les véritables réfugiés bénéficieraient d'une meilleure protection et de procédures accélérées pour obtenir l'asile. En outre, nous pensons qu'il convient d'attirer davantage l'attention sur la possibilité que des personnes soupçonnées d'être impliquées dans des activités terroristes font un mauvais usage des procédures de demande d'asile.

La Slovaquie estime que ce Dialogue peut servir à identifier des contradictions dans les politiques de migration et de développement actuellement en place tout en contribuant de façon notable à la mise en place de partenariats entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ismael Abraão Gaspar Martins, chef de la délégation angolaise.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Premièrement, je voudrais à mon tour adresser à M^{me} Al-Khalifa les félicitations de ma délégation pour son élection comme Présidente de l'Assemblée

générale à sa soixante et unième session. Nous nous associons à la déclaration faite par la Ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Pour accéder à la demande de la Présidente, je prononcerai une version résumée de ma déclaration et en distribuerai le texte intégral.

La mondialisation a créé un partenariat important entre les pays du monde, mais elle a également élargi le fossé entre les riches et les pauvres, sans oublier les disparités économiques entre des pays et des régions entières. Cette situation, associée à d'autres problèmes tels que les guerres, la détérioration de l'environnement et les transformations géopolitiques, oblige un nombre croissant de personnes à quitter leurs foyers. Cette réalité exige d'adopter une démarche globale qui prenne en compte non seulement les causes mais également la relation complexe entre les migrations et le développement économique.

L'Angola reconnaît la grande importance qu'ont les migrations internationales dans les préoccupations des Nations Unies en matière de développement. En conséquence, nous remercions le Secrétaire général de son rapport complet (A/60/871) sur les migrations internationales, qui nous fournit des informations utiles sur les faits nouveaux récents survenus dans le domaine des migrations internationales et, en particulier, des statistiques très parlantes sur la contribution croissante des migrations à la croissance économique et au développement.

Face aux recommandations émises par la communauté internationale, mon pays est préoccupé par la criminalité connexe qui touche de nombreux États. La République d'Angola est en train d'adhérer à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, particulièrement en ce qui concerne le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et la prévention et la répression de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et nous sommes par conséquent engagés dans la lutte contre les crimes visés.

Pour terminer, nous convenons avec le Secrétaire général que ce Dialogue de haut niveau ne doit pas être vu seulement comme une fin en soi, mais également en tant que partie d'un processus dont tous les aspects multidimensionnels dans les domaines des migrations et du développement continueront d'être examinés soigneusement. En Angola, nous avons la volonté politique de jouer notre rôle pour faire des

recommandations et des conclusions de ce Dialogue de haut niveau une contribution importante au développement. Saisissons cette occasion pour renforcer le Dialogue, en faisant ainsi des migrations une force positive pour le développement commun et la lutte contre la pauvreté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Johan Verbeke, chef de la délégation de la Belgique.

M. Verbeke (Belgique) : Je veux tout d'abord remercier et féliciter le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'organiser ce Dialogue, ainsi que son Représentant spécial de l'avoir si bien préparé.

Cette initiative témoigne d'un esprit visionnaire et courageux. En effet, nul ne pouvait prévoir en 2003, au moment où la décision pour ce Dialogue a été prise, qu'à peine trois ans plus tard la migration serait au centre des préoccupations politiques de tous les membres de la communauté internationale, les flux migratoires se développant effectivement tant dans la direction Sud-Nord que Sud-Sud.

Les débats organisés par la Commission mondiale sur les migrations internationales et les consultations régionales conduites dans le courant des années 2003-2005 ont été un catalyseur important pour porter le débat au niveau politique. Nous avons un intérêt collectif à définir une approche globale et équilibrée par une prise en compte des multiples dimensions de la migration.

Il nous faut mettre en place un ensemble cohérent d'actions et de politiques à court, à moyen et à long termes. À court terme, nous devons déployer plus d'efforts en vue de dissuader la migration clandestine par une information objective et une sensibilisation accrue sur les risques de trafic humain inhérents aux migrations irrégulières. La dissuasion doit également s'opérer par un contrôle des frontières, par la négociation d'accord de réadmission, et surtout par une lutte contre les réseaux de traite des êtres humains.

À moyen terme, nous devons mieux intégrer la dimension migratoire dans nos politiques de coopération. Ce qui signifie favoriser davantage un environnement propice au développement dans les pays d'origine, rechercher comment la migration peut contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire et comment la migration peut être intégrée dans les programmes de réduction de la pauvreté.

À long terme, enfin, rendre plus cohérentes les politiques internationales en matière de migration et en

matière de commerce international et d'agriculture avec nos objectifs de développement.

La Conférence que la Belgique a organisée en mars dernier à Bruxelles en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, la Banque mondiale et la Commission européenne, et à laquelle beaucoup ici présents ont participé, a mis en lumière ces questions et a permis d'ébaucher quelques pistes pour y répondre. Elle a souligné le rôle précieux que les communautés de la diaspora peuvent jouer en faveur de leur pays d'origine.

Une autre évidence qui a été répétée à Bruxelles – mais ce sont des évidences qu'il est bon de marteler – c'est que nous n'aboutirons à rien si nous ne traitons pas les phénomènes migratoires dans un esprit de partenariat entre tous les pays concernés.

Au terme de ce Dialogue de haut niveau, il y a quelques priorités sur lesquelles nous devons continuer à travailler. Ces domaines prioritaires me semblent être *primo* la collecte des données. Nous ne pouvons pas développer des politiques crédibles sans avoir plus de données fiables sur les flux migratoires.

Secundo, nous devons étudier les conséquences de la globalisation du marché du travail en veillant à une meilleure adéquation de l'offre et de la demande.

Tertio, la contribution de la migration aux Objectifs du Millénaire, et en particulier le rôle des communautés des migrants qui génèrent des transferts sous forme d'apport social, mais aussi culturel, financier et économique, devra lui aussi être mieux valorisé.

Quarto, outre les transferts, il y a la question des retours volontaires de personnes. Les enquêtes de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont montré que jusqu'à présent certaines de nos politiques de codéveloppement, bien qu'objectivement louables, n'ont pas toujours vraiment réussi à faire de ces retours des opportunités de développement. Nous devons ensemble redéfinir le codéveloppement comme une vraie démarche de développement. La Belgique propose aussi à cet égard au niveau européen la création d'un fonds de codéveloppement.

Quinto, et enfin, l'apport des migrants à leur pays de destination doit lui aussi être valorisé. Cela pose la question de l'intégration et des droits des migrants. Nous pouvons tous le constater, il s'agit d'un vaste programme qui ne sera réalisable que si la communauté internationale et tous ses acteurs se mobilisent. À cet

égard, nous nous réjouissons de ce que le Secrétaire général et son Représentant spécial aient proposé la mise en œuvre d'un processus permanent de dialogue et de coopération sous forme d'un forum global pour la migration et le développement.

La Belgique est prête à accueillir le premier forum l'année prochaine à Bruxelles. Elle remercie les délégations qui lui ont témoigné leur confiance.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Rosemary Banks, chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se réjouit de la possibilité qui lui est offerte de participer à cet échange sur les migrations internationales et le développement. Nous reconnaissons que les questions relatives à l'immigration et à ses conséquences appellent un dialogue stratégique à long terme.

Les migrations de courte durée de travailleurs ont un potentiel important en termes de développement : elles peuvent servir les pays tant d'origine que de destination en les aidant à satisfaire la demande sur le marché du travail, mais aussi en générant des flux d'envois de fonds et en offrant des possibilités de développement des compétences et de transfert de connaissances, tout en permettant aux migrants de rentrer chez eux.

S'ils présentent des avantages, les flux de main-d'œuvre comportent aussi un certain nombre de risques économiques et sociaux pour le pays d'origine, comme l'ont déjà bien expliqué d'autres orateurs.

À cette heure tardive, j'aimerais simplement dire quelques mots sur le programme d'immigration de la Nouvelle-Zélande, la mobilité des travailleurs dans la région du Pacifique Sud, et sur la manière dont nous voyons l'avenir de ce Dialogue.

La Nouvelle-Zélande procède actuellement à la plus importante révision législative en 20 ans sur la question de l'immigration. Nous avons récemment entrepris un vaste processus consultatif sur ces changements. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un déficit de compétences dans des domaines clés de l'industrie. L'immigration, pour nous, est vitale.

Une installation fructueuse pour les migrants et une sécurité renforcée aux frontières sont parmi les priorités de notre programme de changement en matière d'immigration. Ce programme comprend déjà

une stratégie d'installation particulièrement réussie, qui tient compte du fait que la migration est un processus global et que la productivité est meilleure lorsque les migrants sont bien installés.

Si la Nouvelle-Zélande cherche avant tout à attirer de la main-d'œuvre qualifiée, nous sommes en même temps un pays développé situé dans le Pacifique Sud. En tant que tel, nous reconnaissons que la population des îles du Pacifique, qualifiée ou non, doit avoir accès à des emplois permanents en Nouvelle-Zélande. En plus des options générales de notre politique d'immigration, nous offrons deux possibilités spécifiques d'immigration permanente : le Samoan Quota (pour les ressortissants samoans) et la Pacific Access Category (pour les citoyens des Tonga, des Fidji, de Tuvalu et de Kiribati).

La Nouvelle-Zélande estime qu'un dialogue ouvert entre les pays est une manière efficace de traiter des questions liées aux migrations mondiales, comme l'ont montré des processus tels que le Processus de Bali sur le trafic des migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée.

Lorsqu'elle regarde vers l'avenir, et compte tenu de la façon dont ce Dialogue de haut niveau est mené, la Nouvelle-Zélande est réservée quant à la création d'un nouveau forum global sur les migrations. Nous pensons qu'il existe déjà des structures pour examiner la question des migrations. Si l'on s'accordait sur la création d'un nouveau forum, celui-ci ne devrait pas faire doublon, et il faudrait qu'il puisse apporter du nouveau aux débats existants. La Nouvelle-Zélande pense qu'un forum informel, si l'idée de sa création recueillait un consensus, devrait être bénévole et animé par les États, et qu'il devrait en outre s'inspirer des travaux des forums régionaux tout en permettant des consultations et l'échange de pratiques optimales. Il ne devrait pas mener à des solutions négociées.

Pour terminer, nous remercions le Secrétaire général pour son rapport qui incite à réfléchir, ainsi que toutes les délégations qui ont contribué à ce Dialogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Sohail Hernández, chef de la délégation de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Hernández (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela se réjouit de la possibilité qu'elle offre ce Dialogue de haut niveau sur les migrations

internationales et le développement de débattre de manière globale des aspects multidimensionnels des migrations internationales, y compris l'égalité des sexes, la diversité culturelle et le plein respect des droits de l'homme.

La République bolivarienne du Venezuela a insisté dans divers forums sur le fait que la migration est un thème qui devrait être abordé de manière globale, en se focalisant sur son contenu social car, plus que tout, nous estimons que l'origine des problèmes posés se trouve dans le déséquilibre croissant entre pays développés et en développement, compte tenu du système économique qui prévaut. C'est la raison pour laquelle au niveau national, nous mettons un accent particulier sur les éléments suivants : le rejet de la discrimination fondée sur la race, le sexe, les croyances, la nationalité ou le statut juridique; le respect de la diversité, étant donné que notre société est multiethnique et pluriculturelle; une orientation vers les domaines prioritaires du développement national; le respect intégral des droits de l'homme du travailleur migrant et de sa famille, y compris les droits relatifs au travail, le droit à la sécurité sociale et à l'éducation, entre autres; une politique migratoire fondée sur les principes de tolérance, de solidarité, d'égalité des sexes, de justice et d'équité sociale; et le respect des traités et conventions internationales signés et ratifiés.

De la même façon, la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, et plus particulièrement son titre III relatif aux devoirs, droits de l'homme et garanties, prévoit la couverture sociale de tous les individus, qu'ils soient citoyens du pays ou étrangers. Pour preuve, la promulgation récente de toute une série d'instruments juridiques, parmi lesquels je voudrais mentionner en particulier la loi sur les étrangers et les migrations, adoptée en mai 2004; les règles de régularisation et de naturalisation des étrangers, en février 2004; et la loi organique sur le système de sécurité sociale, en décembre 2002.

De plus, le Ministère du travail et de la sécurité sociale du Venezuela a élaboré un ensemble de mécanismes administratifs sur lesquels nous voudrions appeler l'attention de l'Assemblée, dont : la mise en œuvre d'un système automatisé pour délivrer des permis de travail aux travailleurs étrangers; la mise en œuvre d'un système lié aux systèmes informatiques d'un réseau national d'agences pour l'emploi; la création d'une base de données automatisée; la décentralisation progressive des services chargés du

travail et de la migration vers le réseau des agences pour l'emploi; et la mise à jour et la simplification des mécanismes et procédures de contrôle des flux migratoires des travailleurs.

S'agissant de la protection et de la défense des droits de l'homme des migrants, le Gouvernement national a pris un certain nombre de mesures pour promouvoir les droits de l'homme. Parmi elles, j'aimerais relever la campagne nationale sur les droits et les devoirs des travailleurs migrants et de leurs familles au Venezuela, qui est menée par le Ministère du travail et de la sécurité sociale, et la campagne nationale de prévention de la traite des êtres humains, promue par le Ministère de l'intérieur et de la justice. En outre, en août 2006, nous avons élaboré un plan d'action national pour prévenir, éliminer et réprimer la traite des êtres humains en République bolivarienne du Venezuela. Afin de manifester la détermination du Gouvernement national à lutter contre le trafic des êtres humains, nous avons organisé, sous les auspices de l'Organisation des États américains, une rencontre des autorités nationales chargées de lutter contre la traite des êtres humains. Cette réunion était la première du genre dans l'hémisphère occidental. Elle a permis un échange d'informations et d'expériences, un dialogue politique et une coopération entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination sur la question de la traite des personnes, dans le respect du principe de responsabilité partagée entre les pays d'origine, de transit et de destination et en plaçant les droits de l'homme au centre des préoccupations.

En ce qui concerne les envois de fonds, le Venezuela estime qu'il faut concevoir et coordonner des politiques visant à réduire les difficultés liées aux transferts de fonds. Il faut également étudier la possibilité de faciliter la création de microentreprises familiales, afin d'aider les familles des travailleurs migrants. Cependant, nous estimons que les envois de fonds ne peuvent ni ne doivent devenir la base des politiques de développement. L'on ne saurait oublier que les envois de fonds sont des transferts privés et qu'ils ne peuvent à aucun moment être considérés comme une aide publique au développement ni se substituer à elle.

Un autre problème auquel les pays d'origine doivent s'attaquer est celui de la migration de personnel qualifié et très qualifié. À cet égard, nous devrions envisager la possibilité de mettre en œuvre des politiques et des dispositifs d'incitation au retour de ces migrants, qui leur permettent de se réinsérer

plus facilement dans leur pays d'origine, évitant ainsi la fuite des cerveaux.

La République bolivarienne du Venezuela estime que la coopération entre les États Membres, qu'elle soit bilatérale, régionale ou multilatérale, est cruciale si nous voulons améliorer notre gestion du phénomène des migrations internationales.

En ce qui concerne la proposition du Secrétaire général de créer un forum consultatif intergouvernemental, le Venezuela estime que cette suggestion permettrait d'ouvrir un espace de réflexion approfondie sur la problématique des migrations qui, sans donner lieu à des décisions contraignantes, assurerait à nos pays un échange d'expériences dynamique et fructueux.

Dans le même temps, nous devons unir nos forces pour approfondir le travail accompli ces dernières années par divers organismes qui traitent de la question des migrations, afin d'obtenir ainsi une démarche plus cohérente.

Enfin, nous voudrions que les conclusions du Dialogue de haut niveau tiennent compte des progrès accomplis sur les questions des migrations en Amérique du Sud. Nous espérons que le résultat de ce Dialogue sera véritablement exploité au profit des migrants eux-mêmes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Madhu Raman Acharya, chef de la délégation du Népal.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Les migrations sont l'un des thèmes les moins bien compris et les moins débattus des questions associées à la mondialisation. Leurs avantages potentiels, notamment leur contribution au développement, ne sont pas encore pleinement compris.

L'expérience nationale du Népal révèle aussi que l'impact des migrations sur le développement n'est pas encore bien défini, même s'il existe une corrélation positive entre les unes et l'autre. Par exemple, les envois de fonds des travailleurs népalais de l'étranger représentent à l'heure actuelle 11,7 % du produit intérieur brut, et comptent donc parmi les facteurs qui ont contribué à réduire l'extrême pauvreté et le chômage.

Les migrations internationales se produisent en raison de facteurs d'incitation au départ, comme la pauvreté, et de facteurs d'attraction, comme l'espoir

d'une vie meilleure et plus productive à l'étrangère. En d'autres termes, le sous-développement crée les conditions de la migration.

M. Tidjani (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

Si elles sont bien gérées, les migrations peuvent devenir une force positive de l'économie mondiale. Mais si aucun choix politique dynamique n'est effectué, elles peuvent conduire au chaos, à la confusion et aux conflits. C'est pourquoi nous devons entamer un dialogue pour permettre aux travailleurs migrants d'accéder plus librement aux économies des pays développés. Après tout, la main-d'œuvre est un facteur de production comme un autre et elle devrait pouvoir circuler aussi librement que les capitaux, les biens et les services dans le contexte de la liberté des échanges et de politiques économiques ouvertes.

En dépit des contributions positives qu'ils apportent aux économies des pays d'origine et des pays d'accueil, les travailleurs migrants sont largement considérés comme un fardeau pour le système économique et social du pays d'accueil et comme une perte de compétences pour le pays d'origine.

De nombreux travailleurs migrants sont exploités par des intermédiaires et des employeurs peu scrupuleux. Ils sont parfois victimes de discrimination dans les sociétés d'accueil et, dans certains cas, ils se voient même refuser les droits qui sont les leurs en vertu des conventions internationales. Il faut donc renforcer le régime de protection des droits des migrants dans toutes les situations.

Le marché du travail, dans de nombreux pays développés, recherche des travailleurs migrants qualifiés. Lorsque les rares personnes qualifiées présentes dans les pays pauvres quittent leur emploi pour partir à l'étranger, le développement se ralentit et les conditions d'une accélération de l'émigration sont ainsi créées.

Dernièrement, les envois de fonds sont apparus comme une nouvelle source de financement privé pour les ménages, mais ils ne sauraient en aucun cas se substituer à l'aide publique au développement ou à l'allègement de la dette. La vulnérabilité du secteur des migrants ne permet pas aux pays de devenir dépendants de cette source de revenus.

Les politiques internationales et les régimes commerciaux, la législation qui lutte contre la traite des êtres humains, les pratiques en matière d'immigration

et les dispositions relatives à la sécurité et au terrorisme ont rejeté dans l'ombre les avantages potentiels des migrations. Nous pourrions atteindre beaucoup des objectifs de ces politiques en gérant mieux les migrations, cela sans créer d'obstacles aux véritables travailleurs migrants. Nous devons rassembler toutes les parties prenantes, y compris les migrants eux-mêmes, au sein d'un cadre international de coopération pour tirer pleinement parti des migrations en tant que force motrice du développement.

Malheureusement, le présent Dialogue international sur les migrations arrive trop tard et fait trop peu. Il est entaché par des intérêts et des interprétations contradictoires. Nous devons trouver des solutions d'où tout le monde sort gagnant, aussi bien les pays d'origine que les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes.

Comme pour la plupart des autres questions d'ordre mondial, tirer parti des migrations pour qu'elles contribuent au développement exige une responsabilité partagée à l'échelle internationale, ce qui est l'un des principes cardinaux de la coopération dans le monde d'aujourd'hui. Nous devons nous employer à mettre au point un pacte mondial pour les migrations dans lequel chacun s'engagerait plus spécifiquement à ouvrir les marchés de l'emploi et à adopter des quotas ciblés pour les travailleurs migrants; un pacte où les responsabilités seraient partagées entre les pays d'origine et les pays de destination des migrants. Mais surtout, nous devons instituer un mécanisme de dialogue multilatéral afin de faciliter le recours à la migration comme outil de développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hjálmar Hannesson, chef de la délégation de l'Islande.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport complet et très enrichissant (A/60/871) et de l'accent qu'il a placé sur cette question importante et hautement pertinente pour les Nations Unies. Nous nous félicitons de l'organisation de ce Dialogue de haut niveau et des efforts du Secrétaire général pour mettre la question des migrations à l'ordre du jour mondial.

Le rapport souligne qu'une nouvelle ère a commencé en matière de migrations internationales massives. L'Islande en est particulièrement consciente. Il y a seulement 10 ans, elle était l'une des sociétés les plus homogènes au monde. De nos jours, les immigrants

sont majoritaires sur le marché du travail de l'Islande, ce qui n'est pas le cas pour la majorité de nos voisins.

Les migrations internationales peuvent contribuer de manière positive au développement et à la croissance économique si elles sont judicieusement régulées et contrôlées. Mais si nous voulons réduire leurs incidences négatives sur les migrants eux-mêmes, nous devons reconnaître qu'il est nécessaire de promouvoir et de protéger leurs droits fondamentaux.

Il est indispensable d'adopter une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes en matière de migrations parce que les inégalités entre les sexes peuvent être aussi bien la cause que la conséquence des migrations internationales. La promotion d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes peut donc contribuer à réduire l'impact négatif des migrations.

J'aimerais souligner ce qui a déjà été évoqué dans le rapport à propos des mouvements transfrontaliers de personnes qui sont devenus le principal mécanisme assurant une participation accrue des femmes dans l'exportation de services dans les pays en développement, ce qui constitue un aspect positif de l'augmentation des échanges internationaux de services. Mais il y a un aspect négatif : une main-d'œuvre trop souple peut conduire à la perte de contrats formels, des prestations de sécurité sociale et autres.

Il est préoccupant de noter que les tendances actuelles en ce qui concerne l'emploi des femmes vont dans la mauvaise direction avec une baisse des salaires et une détérioration des conditions d'emploi. Cela s'explique notamment par le fait que les femmes trouvent plus facilement un emploi dans le secteur informel de l'économie que les hommes.

Un autre problème étroitement lié aux migrations est la croissance rapide de la traite et du passage clandestin d'êtres humains. On a tenté à diverses reprises de faire de l'Islande un pays de transit sur la route de l'Atlantique, et les autorités islandaises ont donc pris les mesures nécessaires pour y remédier. La traite d'êtres humains est un problème mondial et, à ce titre, il doit être examiné par la communauté internationale ainsi que par les gouvernements. L'Islande a signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et nous avons souligné le rôle des institutions régionales

dans la lutte contre la traite des personnes. Nous avons aussi contribué activement aux travaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en la matière.

La lutte contre la traite des personnes devrait être une priorité pour tous puisque la plupart des États sont concernés en tant que pays d'origine, pays de transit ou pays de destination. Cette lutte reste l'une des priorités de l'Islande, et nous investissons des efforts considérables pour sensibiliser le public à cette question.

Pour terminer, je voudrais dire que je suis certain que ce Dialogue de haut niveau nous permettra de mieux comprendre tous les aspects des migrations et du développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Javad Amin Mansour, chef de la délégation de la République islamique d'Iran.

M. Mansour (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, M^{me} Rashed Al-Khalifa, à l'occasion de votre accession à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, y compris le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Je suis certain que, sous votre direction, les délibérations de cette réunion seront couronnées de succès.

Avant de faire mes observations et sur instruction de ma capitale, je dois exprimer les regrets de mon gouvernement que notre Ministre de l'intérieur n'ait pas pu participer à ce Dialogue de haut niveau en raison du refus du pays hôte de lui délivrer le visa d'entrée nécessaire.

Je vais maintenant prononcer ma déclaration.

Même si les migrations internationales se produisent essentiellement du fait des décisions prises par des individus et leur famille, elles ont une incidence sur les relations entre les États concernés. Du fait de leur constante croissance en termes d'ampleur et de complexité, les migrations internationales sont devenues un phénomène mondial. Ce phénomène pose de nouveaux défis qui doivent être relevés judicieusement et de manière intégrée. En outre, les liens indéniables entre les migrations et le développement font ressortir la nécessité d'examiner cette question, tout en tenant compte des incidences incontestables sur le processus de développement de tous les pays d'origine, pays de transit et pays de destination.

Il va sans dire que les négociations en cours sur les migrations devraient viser à atténuer leurs incidences négatives et à optimiser leurs avantages pour tous les pays concernés, ainsi que pour les migrants eux-mêmes. Il convient d'adopter une perspective réaliste et mondiale pour aborder la question. On ne peut ni ne doit ignorer les racines profondes des migrations internationales.

La mondialisation, et le renforcement des communications et de la sensibilisation du public qui y sont liés, ont inévitablement généré de nouvelles attentes et des flux migratoires mondiaux. La pauvreté, l'exclusion sociale, le chômage, le manque d'investissements adéquats, les déséquilibres et les inégalités dans le système d'échanges international, la croissance démographique incontrôlée, la violence, la discrimination et les écarts de bien-être et de développement entre pays développés et pays en développement sont au nombre des facteurs qui ont une incidence sur les migrations.

Le nombre croissant de femmes migrantes et d'autres groupes sociaux vulnérables, ainsi que le risque élevé inhérent au mouvement de ces groupes, rendent ce phénomène encore plus complexe et méritent de retenir encore davantage l'attention de la communauté internationale.

Il convient de prendre en compte le fait que presque tous les pays du monde font face à ce phénomène de migration et entrent dans les catégories de pays d'origine, pays de destination et/ou pays de transit. Cependant, les migrations ne sont pas seulement une question Sud-Sud; elles se produisent également entre les pays du Sud. Il est évident que les pays ne pourront pas gérer correctement ce phénomène sans coopération bilatérale, régionale ou internationale, ou même avancer dans la bonne direction.

Si l'on s'efforce de faire face à la question des migrations internationales, afin de minimiser les incidences négatives des migrations et d'optimiser les avantages pour tous, il convient aussi de traiter cette question dans le contexte plus large des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En d'autres termes, il convient de traiter la question des migrations et du développement d'une manière qui nous permette de réaliser les OMD. La pleine participation et l'engagement de tous les pays aux négociations de

manière transparente et constructive contribueront à produire des résultats fructueux.

Une gestion appropriée des flux migratoires aux niveaux national, régional et international est également nécessaire et il faut la prendre en compte dans les négociations. Le renforcement des capacités nationales, en particulier dans les pays en développement, grâce à la création des infrastructures nécessaires, à la mise en place ou à la modification coordonnée et cohérente de systèmes juridiques, à la formulation de stratégies nationales pour les migrations, à l'échange d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques et à l'octroi de ressources suffisantes pour mener à bien ces actions aidera la communauté internationale à relever les nouveaux défis engendrés par les migrations.

Il ne fait aucun doute que les migrants jouent un rôle important dans le processus de développement de tous les pays. Les migrants en général et les migrants qualifiés et diplômés de l'enseignement supérieur en particulier contribuent efficacement au processus de développement des pays de destination. De même, les connaissances techniques et les capitaux que les migrants transfèrent vers les pays d'origine constituent une contribution efficace au développement de ces pays. C'est pourquoi il est primordial pour le développement de supprimer les obstacles auxquels les migrants se heurtent lorsqu'ils veulent transférer leurs connaissances et leur savoir-faire vers les pays de destination, en facilitant l'envoi de fonds et en réduisant le coût et en augmentant la sécurité.

Étant donné que l'Iran est un pays d'origine, de transit et de destination, et bien qu'il subisse les effets néfastes considérables des migrations, mon gouvernement accorde la plus haute importance aux négociations en cours et à la coopération actuelle à tous les niveaux. L'Iran, qui est situé dans une région stratégique reliant le golfe Persique à l'Asie centrale, d'une part, et l'Asie du Sud aux pays méditerranéens, d'autre part, peut jouer un rôle clef dans la coopération régionale en matière de migrations. Je voudrais mettre en exergue certaines mesures que mon pays a prises pour tenter de régler la question des migrations.

Avec la coopération de l'Organisation internationale pour les migrations, l'Iran a entrepris de renforcer ses capacités nationales à régler les questions de migration. Le Parlement iranien a adopté une nouvelle loi sur la lutte contre la traite des personnes en juillet 2004. Un mécanisme national de coopération,

composé des représentants de tous les ministères concernés, a été créé au sein du Ministère iranien de l'intérieur. À l'échelle régionale, l'Iran a participé à la réunion ministérielle quadripartite sur la lutte contre les migrations illégales et la traite des personnes, qui a réuni la Grèce, l'Iran, le Pakistan et la Turquie à Athènes en décembre 2005.

Pour terminer, je voudrais signaler que nous avons amorcé un dialogue trilatéral sur la gestion des migrations entre l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan, qui est une autre initiative régionale visant à renforcer la coopération entre les pays concernés. Grâce à la mise en œuvre d'autres projets dans la région en vue de partager le savoir-faire et les compétences et de renforcer les capacités dans le domaine des migrations, les pays seront en mesure de mieux comprendre les migrations et de mieux les gérer. Je réaffirme qu'il est primordial de renforcer la coopération régionale pour que la coopération et les efforts internationaux puissent porter leurs fruits.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Aboubacar Diallo, chef de la délégation guinéenne.

M. Diallo (Guinée) : C'est un grand plaisir et un réel privilège, pour la délégation que j'ai l'honneur de conduire, de prendre la parole à ce Dialogue de haut niveau qui nous réunit ici et dont l'importance n'échappe à personne.

Je voudrais particulièrement rendre hommage au Secrétaire général dont l'action quotidienne et opiniâtre contribue à traduire dans les réalités notre commune vision du monde. L'initiative d'organiser cette réunion et le rapport qu'il a présenté montrent la hauteur de vues et la lucidité avec lesquelles il aborde cette question cruciale. Ma délégation approuve dans l'ensemble le diagnostic posé et les propositions d'action contenues dans ce rapport.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

En adoptant les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'Organisation des Nations Unies s'est assignée une mission ardue, celle de relever de nombreux défis dont les contours et la finalité exigent de nous une réelle volonté de dépassement, pour asseoir les bases d'une véritable politique de coopération au développement. Parmi ces défis, la problématique des

migrations internationales et du développement occupe incontestablement une place de choix.

Les immenses opportunités nées de la mondialisation, des migrations et de l'essor des technologies de l'information et de la communication excellent aujourd'hui, plus que jamais, la communauté de destin des centaines de millions de personnes de notre village planétaire. Cette profonde mutation à l'échelle mondiale exige de nous la recherche commune de réponses adéquates aux nombreux problèmes y afférents, ceci au regard des enjeux non moins complexes qui les sous-tendent.

Dans ce contexte, il est évident que seule une solidarité agissante, réaliste et pragmatique, intégrant à la fois les impératifs de développement, de sécurité et de coopération internationale sera à même d'apporter une réponse durable à la maîtrise et à la gestion des flux migratoires. Notre conviction est établie qu'il s'agit, à travers ce Dialogue de haut niveau, de contribuer à la mise en place progressive, dans l'intérêt solidaire des pays d'origine, de transit et d'accueil des migrants, d'un partenariat novateur et efficace intégrant harmonieusement dans les politiques et programmes de développement : premièrement, le renforcement des capacités nationales et des politiques migratoires; deuxièmement, les éléments essentiels du cadre normatif international en matière de migrations internationales; troisièmement, l'implication et la participation des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile au débat; quatrièmement, le renforcement de la collaboration et de la coordination des actions entre l'ONU, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, afin de favoriser la création de mécanismes appropriés visant à améliorer la cohérence et l'interactivité entre les migrations internationales et le développement; et cinquièmement, l'exploration et le renforcement du potentiel de développement des diasporas.

En particulier, les États Membres devraient veiller à ce que les migrations empruntent essentiellement des voies légales, assurer la protection des droits des migrants, éviter l'exploitation des migrants, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, lutter contre les infractions que constituent le trafic illicite de migrants et la traite des personnes.

Les gouvernements devraient réaffirmer leur engagement à réaliser ces objectifs et, pour les atteindre, mettre au point une stratégie articulée autour

du codéveloppement. Dans cet ordre d'idées, l'exploration et le développement du potentiel des diasporas nationales comme moteur et valeur ajoutée aux efforts de coopération au développement sont considérés à plus d'un titre par ma délégation comme une nouvelle piste de réflexion, voire un créneau porteur à prendre en compte dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les politiques et programmes de développement de nos pays. En dépit des engagements internationaux visant à augmenter le volume et la qualité de l'aide publique au développement, il est de plus en plus évident que les ressources de celle-ci ne seront pas suffisantes pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, notamment dans les pays africains au sud du Sahara.

Aujourd'hui, l'idée de recourir à de nouveaux mécanismes de mobilisation de ressources pour le financement du développement comme un complément indispensable à l'aide publique au développement fait du chemin. À cet égard, il est de plus en plus établi que les ressources drainées par le codéveloppement et la coopération décentralisée dépassent souvent le volume actuel de l'aide publique au développement. Tenant compte de cette réalité, le Gouvernement guinéen s'est engagé dans la mise en œuvre des mécanismes de financement innovants, notamment dans la mobilisation et l'insertion des ressources drainées par le codéveloppement et la coopération décentralisée dans le financement du développement. Évidemment, il reste beaucoup à faire pour que les migrations internationales soient intégrées dans les stratégies de codéveloppement.

À l'échelon national, les initiatives de codéveloppement devraient bénéficier d'une plus grande coordination et d'une meilleure cohésion entre les politiques de migration et de développement. À l'échelon international, un cadre articulé autour des objectifs de codéveloppement devrait produire des initiatives originales pour la promotion des bienfaits des migrations internationales, notamment par les mesures suivantes : faciliter les envois de fonds, en réduire les coûts et les faire concourir au développement, et renforcer les liens en matière de connaissances dans les domaines du commerce et de l'investissement entre les sociétés d'origine et leurs expatriés.

La Présidente assume à nouveau la présidence.

Ma délégation tient à rappeler ici la vocation politique de ce débat destiné à renforcer le cadre institutionnel et les moyens d'un partenariat que nous

voulons universel, intégrant tous les aspects et dimensions des migrations internationales. Aussi, face à la tentation sécuritaire et du repli sur soi des uns et à la farouche détermination des autres à profiter des avantages du fait migratoire, force est de souligner qu'il n'existe pas aujourd'hui de remède miracle au phénomène migratoire, mais des solutions réalistes, pragmatiques, pour faire de la migration un outil à forte valeur ajoutée de la coopération au développement.

Nous espérons que la communauté internationale, en s'engageant résolument dans la voie d'une gestion saine, harmonieuse et mutuellement avantageuse des migrations, réaffirmera ainsi avec force sa volonté d'agir résolument contre la pauvreté, la persécution, le rejet et la stigmatisation; et en faveur d'un dialogue politique et opérationnel consensuel en matière de migrations internationales.

Héritière d'une histoire séculaire profondément moulée dans une tradition de tolérance, la République de Guinée a toujours été une terre d'accueil, de transit et de brassage des peuples, ce, au gré des migrations de populations venant d'horizons divers. D'où l'intérêt et la volonté du Gouvernement guinéen d'accorder une importance particulière aux liens étroits entre migration et développement.

Dans ce cadre et dans le sillage du présent Dialogue, il envisage d'organiser un forum national sur le codéveloppement et la coopération décentralisée en mars 2007. Ce forum réunira les acteurs nationaux du développement, les partenaires techniques et financiers et les représentants des diasporas guinéennes. L'objectif de ce forum est de doter le pays de politiques, stratégies et instruments efficaces pour mobiliser les financements additionnels nécessaires à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015. La délégation guinéenne voudrait compter sur l'appui de la communauté internationale pour la réussite de cette initiative nationale.

Pour terminer, ma délégation réitère son plein appui et son entière coopération au processus en cours, convaincue que la portée des enjeux justifie à suffisance ce soutien, en vue de conférer au fait migratoire l'universalité qui lui est due, au regard des immenses perspectives qui s'offrent à la communauté internationale.

La Présidente (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdulla Al Araiimi, chef de la délégation d'Oman.

M. Al Araiimi (Oman) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord, au nom du Sultanat d'Oman, remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, de son rapport sur les migrations internationales et le développement (A/60/871), qui constitue un document de travail fort important pour les travaux de ce Dialogue de haut niveau. Le rapport passe en revue un grand nombre de questions et définit des orientations concernant les migrations et leur incidence sur le développement économique et social dans les pays tant d'origine que de destination. Le rapport met également l'accent sur la protection des droits des migrants et sur l'importance de la coopération internationale et régionale, afin de parvenir à une approche collective du phénomène migratoire qui permette d'en tirer un maximum d'avantages et de promouvoir le développement aux niveaux national, régional et international.

Le Gouvernement de mon pays voudrait mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, chaque État a le droit souverain de réglementer sur son territoire l'entrée et la sortie des travailleurs, c'est-à-dire le droit de définir qui peut entrer dans le pays et d'élaborer des politiques et des mécanismes fixant les conditions applicables au séjour de ces travailleurs, conformément à sa législation et sa réglementation.

Deuxièmement, les pays d'origine doivent coopérer avec les pays de destination en vue de faciliter la migration légale et combattre la migration clandestine.

Troisièmement, les pays de destination ont le droit de réglementer leur marché du travail de manière à permettre à leurs citoyens au chômage de trouver un emploi adéquat sans avoir à subir une concurrence de la part de travailleurs migrants entrés illégalement dans le pays. De même, la migration ne doit pas être un facteur d'aggravation du chômage dans les pays de destination. Cela signifie bien entendu que, pour être source d'avantages, la migration doit être réglementée.

Quatrièmement, dans les pays de destination les travailleurs migrants bénéficient non seulement de salaires plus élevés mais aussi de formations, au sein du secteur privé, qui augmentent leurs compétences professionnelles. Cela permet aux migrants, notamment à ceux qui sont peu qualifiés au départ, d'améliorer leurs propres capacités productives.

Cinquièmement, le Sultanat d'Oman ne connaît qu'une immigration de personnes qui souhaitent venir

y travailler; il n'y a pas de demande de résidence permanente ou de longue durée. Ceci contribue au développement économique à long terme de notre pays, ainsi que des pays d'origine, en plus du profit qu'en tirent les travailleurs et leurs familles.

Enfin, le Sultanat d'Oman pense que les pays d'origine doivent sensibiliser leurs candidats à l'émigration pour faire en sorte qu'ils comprennent les lois et les valeurs du pays de destination. Les pays d'accueil doivent à leur tour respecter la diversité sociale et culturelle des immigrés, et combattre la traite illégale d'êtres humains. Enfin, les pays d'origine et de destination doivent coopérer pour réglementer les migrations, car il en va de l'intérêt des deux parties.

Il incombe à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations internationales spécialisées de coordonner les positions des différents pays en matière de migrations, pour en faire un facteur fondamental qui joue un rôle positif dans le développement durable aux niveaux national, régional et international.

La Présidente (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdalmahmoud Abdalhaleem Mohamad, chef de la délégation du Soudan.

M. Mohamad (Soudan) (*parle en arabe*): Madame la Présidente, nous sommes très heureux de vous voir – vous, une diplomate chevronnée du pays frère, Bahreïn – présider les travaux de l'Assemblée générale à cette importante session. Votre élection à ce poste est un honneur pour vous et pour votre pays, qui continue de jouer un rôle de pionnier dans le Golfe arabe, dans le reste du monde arabe et sur la scène internationale. Votre pays et les autres États du Golfe arabe sont des lieux d'accueil sûrs pour des immigrés venus de nombreux autres pays – dont le mien – et sont devenus une deuxième patrie pour eux.

Je voudrais remercier l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Secrétariat, pour cette importante initiative sur les migrations internationales et le développement, qui a fait de cette question l'une des préoccupations et l'un des centres d'intérêt de la communauté internationale. Cette initiative est très importante parce qu'elle approfondit la compréhension au niveau mondial des problèmes liés aux migrations, l'une des plus anciennes activités humaines, et du rôle important qu'ont joué de nombreuses migrations humaines pour façonner le cours de l'histoire, la vie économique et le patrimoine commun de l'humanité. À cet égard, nous nous associons à la déclaration faite par

le Ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Tout au long de son histoire, notre pays a connu d'importants flux de migrations de par sa position géographique. Le Soudan est en effet depuis longtemps un pays d'origine, de destination et de transit. Nous sommes fiers des enfants du Soudan qui ont concouru à la construction et à l'essor d'un grand nombre de pays frères et amis. Nous sommes également fiers de ceux qui sont venus dans notre pays, soit pour s'y arrêter au cours de leur voyage en Terre sainte, soit pour y résider et s'insérer dans notre société. Notre pays en a tiré une unité dans la diversité ainsi que les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique.

Dans le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, la question des migrations dépasse le cadre du développement. En effet, si les indicateurs économiques font ressortir un lien entre migration et développement, la migration n'en constitue pas moins un outil majeur et souple qui permet de renforcer l'interaction entre les membres de la communauté internationale et de réunir les États, les peuples et les cultures.

Nous pensons donc qu'il ne faut pas réduire les migrations au développement. Le migrant n'est pas simplement une vache à lait qui envoie des fonds ou un moteur de l'économie. Les migrants sont des êtres humains qui, de par leurs aspirations et leurs ambitions, tissent un réseau d'interactions humaines et culturelles. Nous pensons que le développement ne devrait être qu'un aspect de la migration. Notre examen des migrations doit également porter sur les préoccupations morales et matérielles des individus. Il est nécessaire que les pays d'origine, les pays de destination et la communauté internationale agissent de concert pour que tous tirent profit de la migration. Les migrants ont des droits économiques et sociaux, comme le droit d'éduquer leurs enfants, de rester en contact avec leur patrie et d'effectuer sans problème les transactions requises. En retour, les migrants ont l'obligation de respecter les règles et les lois de leur pays d'accueil.

Bien que la décision de migrer soit personnelle, la communauté internationale est tenue de s'attaquer aux causes profondes des migrations. Cela place l'ONU au premier rang de la lutte contre la pauvreté, s'agissant de fournir les ressources nécessaires au développement, de résoudre les problèmes de l'endettement, de favoriser la coopération dans la

gestion des catastrophes et des crises, et de prendre en main le redressement et la reconstruction des pays et des sociétés qui sortent d'une lutte, d'un conflit ou d'une guerre.

À cet égard, nous pensons que la signature de protocoles et d'accords relatifs aux questions des migrations offre des perspectives de coopération bilatérale. Nous voudrions féliciter les organisations régionales de coopérer autour des questions liées aux migrations. L'Union africaine a intégré ce thème dans ses programmes afin d'appuyer les travaux des organes économiques africains et les mécanismes d'intégration économique au niveau continental. De même, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) prend en compte les intérêts de la diaspora africaine.

Dans le même temps, nous constatons avec inquiétude que, parallèlement à l'intérêt international suscité par les problèmes de la migration, des actes de xénophobie et de violence sont commis contre des étrangers. Nous constatons également un manque de volonté politique face à plusieurs problèmes liés aux migrations, de même qu'une certaine discrimination. Au moment même où les accords commerciaux internationaux prônent la libre circulation des biens et des personnes, certains pays deviennent plus restrictifs, en particulier à l'égard des demandeurs d'asile.

Nous pensons que le présent Dialogue de haut niveau renforcera l'action menée au plan international pour résoudre globalement ces questions épineuses de manière à ce que tout le monde en sorte gagnant. Fort de sa riche expérience de pays d'origine, de destination et de transit, mon pays y travaille en prenant sur le plan institutionnel des mesures soigneusement étudiées. Tandis que les pouvoirs publics font davantage pour faciliter l'emploi des migrants, nous avons mis en place un organe de haut niveau chargé d'aider les Soudanais de la diaspora à résoudre leurs problèmes et à rester en contact avec la patrie. Une conférence internationale a été organisée à Khartoum le mois dernier à l'intention des journalistes et écrivains soudanais travaillant à l'étranger.

Pour terminer, nous tenons à souligner combien nous nous réjouissons de la tenue de cet important Dialogue, qui impose la responsabilité commune de formuler des solutions promouvant le développement durable, la circulation des personnes, la migration légale ainsi que le respect des droits et de la dignité des migrants. Au-delà des efforts faits pour souligner le

rôle des institutions dans le règlement des problèmes posés par les migrations, nous pensons que l'ONU a les moyens de préparer le lancement d'une décennie internationale pour le resserrement de la coopération en matière de migration et de déclarer une journée internationale des migrants, pour saluer les formidables efforts nationaux, régionaux et internationaux menés dans ce domaine. Nous espérons que nos travaux seront couronnés de succès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Atoki Ileka, chef de la délégation de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Madame la Présidente, le chef de la délégation de la République démocratique du Congo aux travaux de la soixante et unième session de l'Assemblée générale aura l'occasion de vous présenter les vives félicitations de la République pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale.

Intervenant dans la perspective tracée par le Sommet mondial de 2005 et à la suite de la récente Conférence ministérielle euro-africaine tenue à la mi-juillet dernier à Rabat, ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement souligne une fois encore que les nations sont impuissantes à agir seules et combien il est important de rechercher ensemble les solutions aux problèmes majeurs ayant des implications transnationales.

Aujourd'hui, il est important de noter que les migrations sont devenues un problème global auquel il faut donc une approche globale intégrant plusieurs aspects : sécuritaires, économiques, culturels, financiers et législatifs, car le phénomène des migrations n'épargne aucun pays. Mon pays ne peut donc que se féliciter de voir l'Organisation des Nations Unies établir de façon aussi claire cette équation « migrations internationales-développement ».

Grand pays d'immigration en raison des potentialités de son sol et de son sous-sol, la République démocratique du Congo voit régulièrement ses zones minières être envahies par des clandestins de toutes origines. Inversement, non seulement des jeunes sans qualification quittent le pays pour des horizons plus prometteurs, mais nous déplorons aussi l'exode de plusieurs cerveaux. Des médecins, des ingénieurs, des professeurs s'exilent volontairement pour aller chercher la vie ailleurs.

Face au tableau ainsi décrit l'on voit la complexité de la question des flux migratoires. Mais une constante se dégage en termes d'enseignements. Premièrement, il y a une action d'éducation et de sensibilisation à mener pour arriver à fixer chez eux certains candidats à l'émigration tant il est vrai que les désillusions sont nombreuses dans la vie d'exil.

Deuxièmement, la lutte pour stopper le mouvement migratoire est vouée à l'échec si elle ne s'accompagne pas de mesures tendant à mettre fin au dysfonctionnement du marché de l'emploi, à créer des conditions de développement incitant notamment les jeunes à se fixer chez eux.

Troisièmement les migrations incontrôlées sont porteuses d'incidences négatives dans les pays d'accueil dans la mesure où elles peuvent renforcer la délinquance et la criminalité face aux conditions de vie précaires des migrants clandestins en butte aux difficultés d'intégration sociale.

Enfin, les migrations sont un facteur de déstabilisation non seulement pour les pays de destination ou de transit mais aussi pour les pays d'origine, en raison notamment de la fuite des cerveaux qu'elles occasionnent. Pour des pays comme le nôtre, les migrations s'alimentent fondamentalement de la précarité. La misère, le chômage des jeunes diplômés, le sous-développement et un besoin de sécurité matérielle constituent les ressorts de base de l'émigration.

Pour autant, en dehors des aspects négatifs, les migrations peuvent receler une valeur ajoutée que nous aurions tort de ne pas exploiter. Il est évident, par exemple, que pour certains pays d'accueil, l'apport de médecins, ingénieurs, professeurs ou de toute autre main-d'œuvre qualifiée issue de migrations permet de régler bon nombre de problèmes. De même, l'envoi vers leurs pays d'origine de fonds générés par les émigrés constitue une assistance non négligeable pour ces pays. On peut donc considérer ce fait économique comme un point positif des migrations. Il convient de l'optimiser.

Pour nous, dans le contexte de nos rapports avec l'Occident principalement, « Migrations et développement » est une équation qui souligne la nécessité d'une gestion collective et consensuelle de la question de l'immigration, en harmonie avec l'impératif d'assurer un effort conséquent de développement économique des pays d'origine avec le concours des pays de destination et de transit, dans le respect des intérêts des uns et des autres. Plus que les préoccupations sécuritaires visant la protection des

frontières des pays de destination, le remède durable aux migrations incontrôlées réside dans la promotion du développement à l'intérieur des frontières des pays d'origine. Nous devons investir dans le déploiement des projets de codéveloppement, la promotion des organisations non gouvernementales de développement, le soutien de petites entreprises afin d'abstenir dès le départ les routes de l'immigration.

Le Gouvernement congolais se réjouit de participer à ce Dialogue de haut niveau en vue de la recherche de solutions réalistes et durables au grand problème que pose aux pays du monde le phénomène du flux migratoire, et spécialement de l'immigration clandestine. Il s'agit d'agir sur les causes et sur les facteurs catalyseurs de l'immigration. Aux arguments basés sur la volonté de contraindre, lesquels n'arrêtent pas de démontrer leurs limites, nous devons privilégier une démarche qui amène à convaincre les migrants éventuels de rester chez eux. C'est pourquoi, la République démocratique du Congo soutient que la stabilisation économique et politique de nos pays constitue une réponse structurelle au phénomène des migrations au départ de l'Afrique.

Il est essentiel que les États continuent à explorer les moyens de renforcer le lien entre migrations et développement, afin que le potentiel de migrations bien gérées puisse aboutir à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en améliorant le dialogue entre le Gouvernement, les migrants et leurs familles. C'est pourquoi, tout en remerciant le Secrétaire général pour son rapport (A/60/871), ma délégation salue sa proposition visant l'établissement d'un forum permanent sur les questions de migrations internationales qui servirait de cadre pour poursuivre le débat, l'échange d'idées et d'expériences sur l'impact des migrations internationales et qui permettrait aux gouvernements d'étudier des politiques qui concernent notamment son impact pour le développement. La République démocratique du Congo y adhère pleinement et se félicite de la décision du Royaume de Belgique d'accepter d'accueillir la première réunion du forum au cours de l'année prochaine à Bruxelles.

La Présidente : Je donne la parole à S. E. M. Ibrahim Sesay, chef de la délégation de la Sierra Leone.

M. Sesay (Sierra Leone) (parle en anglais) : La délégation de la République de Sierra Leone souhaite féliciter le Secrétaire général de son rapport (A/60/871)

qui souligne la complexité, la nouvelle dimension et la conception nouvelle des questions migratoires. Nous remercions les organisateurs de cette conférence que nous trouvons très opportune et très importante. Recevez, Madame la Présidente, nos remerciements pour l'excellente manière avec laquelle vous conduisez les délibérations de la présente session. Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par la Ministre de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les migrations internationales sont un phénomène séculaire. Celles-ci ont servi d'appui à l'industrialisation, à la modernisation et à la transition démographique en Europe. Il est aujourd'hui paradoxal que de nombreux pays aient des exigences strictes en matière de visa et connaissent la xénophobie au moment où les anciennes zones de destination du monde tentent de s'industrialiser et de se moderniser. Cependant, c'est dans ces mêmes pays que la majeure partie de la dynamique en matière de croissance démographique qui donne forme à la population mondiale a lieu.

Quarante pour cent de la population de la Sierra Leone a moins de 15 ans. Le chômage est généralisé et la situation est sans doute pire pour les jeunes femmes. Leurs contributions ne sont pas suffisamment rémunérées bien qu'elles travaillent pendant de longues heures à s'occuper de leurs foyers, des personnes âgées et des malades tout en participant aux travaux agricoles.

Du point de vue d'une jeune personne et de sa famille, l'émigration est vue comme un moyen d'échapper aux privations et à la pauvreté. Les transferts de fonds des migrants servent à payer les factures relatives aux besoins de consommation immédiats du ménage et, dans quelques cas, à investir dans de petites entreprises ou dans la construction de résidences pour les familles. Mais le volume des transferts de fonds provenant de la diaspora sierra-léonaise est assurément bien inférieur à celui indiqué pour les pays d'Asie ou pour d'autres régions de l'Afrique subsaharienne.

La Sierra Leone est maintenant à l'aube d'une importante période de reconstruction et de développement. Au moment où le pays applique sa toute première stratégie de réduction de la pauvreté, il ne dispose pas de suffisamment de médecins, infirmiers, ingénieurs, scientifiques, professeurs et autres professionnels et personnel qualifié pour ce

processus. Les personnes disponibles dont le nombre est déjà limité continuent d'émigrer vers les pays du Nord à la recherche d'une vie meilleure.

Pour améliorer cette situation, le Gouvernement a élaboré un plan de Senior Executive Service qui vise à attirer dans tous les ministères, départements et organismes une main-d'œuvre hautement qualifiée. Entre-temps, une mesure de remplacement transitoire a été élaborée avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations. Les citoyens sierra-léonais qui possèdent des compétences pertinentes aux Pays-Bas et au Royaume-Uni sont encouragés à rentrer et à prêter leurs services pour une durée allant jusqu'à 30 mois sans perdre le statut ou les avantages acquis dans leurs pays de résidence. D'autres initiatives semblables sont en train d'être élaborées, et nous appelons tout particulièrement les pays du Nord à y participer. Nous espérons qu'au cours de leur séjour, les membres de la diaspora sierra-léonaise peuvent avoir envie de rentrer et de contribuer davantage à l'activité de développement qui s'ensuit dans le pays.

Pour terminer, je soulignerais que le moment est venu de prendre des mesures concrètes. Des initiatives comme celles-ci et les processus consultatifs régionaux entre les pays d'origine et de destination sont au nombre des meilleures pratiques qu'un monde à l'heure de la mondialisation devrait adopter – ne serait-ce que pour faire des migrations internationales un jeu auquel tout le monde gagne quelque chose. De plus, à moins que la situation de pauvreté de nos pays soit réglée et que le fossé entre les pays riches et les pays pauvres soit réduit, il sera difficile d'avoir une influence significative sur la tendance migratoire mondiale Sud-Nord. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement sera également difficile dans un grand nombre de nos pays, car même la base requise en ressources humaines est érodée et la planification du développement et son application constituent un problème du fait du manque de capacités.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Pascal Gayama, chef de la délégation du Congo.

M. Gayama (Congo) : Madame la Présidente, la tentation est grande de vous présenter mes félicitations, mais je laisserai le soin à mon chef d'État ou à mon Ministre des affaires étrangères, qui seront présents à cette session de l'Assemblée générale, de le faire – et ils le feront de belle manière.

Notre débat porte sur un thème d'une actualité brûlante que nous servent chaque jour les médias à travers des images tragiques. Et pourtant, les historiens nous le diront, les migrations sont aussi vieilles que le monde. Voilà qui justifie le rôle et la place de l'Organisation internationale pour les migrations, dont nous tenons ici à saluer l'action ainsi que la réflexion menée en prélude à notre débat.

Dans le même ordre d'idées, nous tenons à réaffirmer les conclusions des réunions tenues à Rabat et Alger, et surtout la Position africaine commune émanant du Sommet de l'Union africaine tenu à Banjul, en Gambie, en juillet dernier, qui a abordé la question dans tous ses contours, et mis à notre disposition une contribution décisive dans la perspective des actions qu'il nous revient de mener vis-à-vis de ce grand défi lancé à la communauté internationale.

À la vérité, personne ne saurait arrêter les migrations, surtout pas au travers des palliatifs actuels. Même à l'intérieur de chacun de nos États, nous pouvons mesurer le mouvement irrésistible des populations à la recherche du bonheur, mouvement qui n'a pas de fin. L'exode rural ne peut être endigué que lorsque la ville aura cessé d'exercer un attrait pour les ruraux.

Il en va de même au niveau international, tel que nous l'illustre si éloquemment l'exemple du continent où nous nous trouvons qui, à divers titres, a reçu par le passé des migrants de tous les autres continents. Au bout du compte, le cas américain nous offre un exemple édifiant : celui d'un État puissant, fruit de l'immigration, le nouveau monde attirant les migrants en quête de richesses et de bien-être.

Aujourd'hui, la problématique des migrations nous ramène, en réalité, au cœur des mêmes motivations qui étaient déjà à la base de l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour le développement, dont la création d'un monde nouveau à venir. La réalisation de ces objectifs nous paraît être le gage le plus sûr pour enrayer la spirale des drames que nous vivons à la frontière qui sépare l'Afrique de l'Europe, sa voisine, ou l'Amérique latine de sa voisine, l'Amérique du Nord – bref, les continents vis-à-vis des autres, illustrant le dicton qui dit : « si la montagne ne va pas à l'homme, c'est l'homme qui ira à la montagne ».

Les conclusions que nous avons tirées l'an dernier sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire nous semblent encore, de ce point de vue, d'une actualité brûlante. Nous devons ici

comprendre la nécessité de partager le développement. Le constat qui est fait sur le terrain est que pour les candidats à l'émigration, il s'agit visiblement d'une question essentielle, une question de survie, et il en sera ainsi tout le temps que les inégalités et les écarts entre riches et pauvres, pays ou individus, constitueront le lot de la planète.

La conséquence, comme chacun peut s'en rendre compte, c'est cette course effrénée vers le bonheur, réel ou supposé, à obtenir au prix d'un visa hypothétique ou à travers une filière clandestine qui fait aujourd'hui le bonheur d'organisations mafieuses.

Le monde a aussi besoin de la paix. Et tant que subsisteront des foyers de tension, tant que la paix sera en péril dans tel pays ou telle région, la pression à l'émigration sera toujours aussi forte.

La Position africaine commune adoptée par nos gouvernements en vue du présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement traduit les préoccupations exprimées à Banjul, en Gambie, en juillet dernier, par le Sommet de l'Union africaine sur un problème dont l'intensité va de plus en plus se manifester dans les années à venir. Il s'agit en effet pour nous d'assurer au mieux la gestion d'un phénomène en passe de rééditer au XXI^e siècle ce qui s'était passé entre les XVI^e et XIX^e siècles, comme on l'a dit tantôt.

Intégrer au mieux le fait migratoire dans les politiques et programmes de développement devient donc un impératif, sans qu'il en coûte, aux pays africains, de pâtir du risque de la fuite des cerveaux ou d'un déficit d'expertise dans les domaines essentiels de son développement.

L'Afrique apprécie en revanche à sa juste valeur l'apport positif de personnes expatriées capables de lui renvoyer, en retour, un flot de ressources qui allégerait bien les investissements sociaux qu'elle doit consentir au bénéfice de ses populations. C'est ainsi que le Secrétaire général souligne à juste titre, dans son rapport d'activité à la présente session de l'Assemblée générale, que

« le volume des fonds transférés par des Africains qui travaillent hors du continent a dépassé celui des investissements étrangers directs au cours de la période 2000-2003 ». (A/61/1, par. 49)

Pour le mouvement panafricaniste, qui a déjà fait par ailleurs de la diaspora africaine la « sixième région » de l'Afrique, il s'agit en fait de créer cette dynamique, incluant les États, le secteur privé et la

société civile, propre à maintenir les transferts de technologie et de savoir-faire à des niveaux compatibles avec la promotion d'un développement soutenu.

La délégation congolaise voudrait ici rendre hommage à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour le travail qu'elle entreprend en vue de soutenir l'Afrique dans sa quête d'une gestion toujours plus rigoureuse et productive du phénomène migratoire. L'Union africaine voudrait en effet consolider sa coopération avec cette organisation dans le but de concrétiser l'idée d'une décennie internationale pour les migrations et le développement, qui a déjà été évoquée ici et là.

À cet égard, mon pays serait heureux de discuter avec l'OIM de la possibilité d'organiser à Brazzaville, au Congo, une première série de rencontres internationales dont l'objet serait justement d'examiner le contenu d'un tel projet de décennie.

Pour le reste de nos propositions, nous nous associons aux déclarations faites à cette tribune, en particulier par la Ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dont nous partageons évidemment les vues exprimées en matière d'immigration et de développement, et prenons très bonne note du rapport qu'a élaboré à notre attention le Secrétaire général de l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. George Olago Owuor, chef de la délégation du Kenya.

M. Olago Owuor (Kenya) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, la délégation kényane vous félicite pour votre élection et pour la manière dont vous assumez la charge de Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

La délégation kényane souhaite également s'associer à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport utile et éclairant sur le sujet. Le Kenya insiste sur la corrélation entre migrations internationales et développement. Les migrations internationales ne sont pas un phénomène nouveau. Cependant, des changements drastiques sont intervenus dans le sens, le nombre et les facteurs d'encouragement et de rétention dans les pays d'origine, de transit et de destination, en raison des progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,

mais aussi parce que les gens sont prêts à prendre davantage de risques pour évoluer.

Tout aussi importantes sont l'attention et la valeur qu'accordent les individus et les États-nations aux migrations internationales, en raison du potentiel qui s'y attache et des menaces qui leur sont associées. Nous espérons que l'interaction à laquelle a donné lieu le présent Dialogue de haut niveau permettra de faire la lumière sur ces questions et de démystifier certaines perceptions et certains malentendus associés aux migrations internationales.

Les migrations internationales sont plus particulièrement associées à la mondialisation et à la libéralisation. L'on a constaté que la mondialisation n'a pas profité de manière égale à tous les pays et qu'il en va de même pour les migrations internationales. Nous devons donc nous poser une question cruciale : comment partager de manière égale entre toutes les parties concernées les bienfaits des migrations internationales?

Trop souvent, le monde s'est contenté d'envisager les bienfaits des migrations uniquement sous un angle monétaire. Si les envois de fonds peuvent effectivement constituer un avantage important, ils n'en forment toutefois qu'une partie. La nature et l'ampleur des envois de fonds, en particulier ceux à destination des pays en développement, ne sont pas connues, car nombreux sont les pays qui ne disposent ni des capacités ni des mécanismes nécessaires pour suivre ces transferts.

Les autres bienfaits des migrations internationales pour les pays d'origine sont, entre autres, les transferts de technologie, le contact avec d'autres cultures et d'autres perspectives, ou encore l'acquisition de connaissances, de talents et de compétences. Ces avantages dépendent, en définitive, des liens que les émigrants entretiennent ou non avec leur pays d'origine et des possibilités qu'on leur offre ou non d'interagir ou de transférer certains des biens qu'ils ont acquis.

Les immigrés participent au développement des pays d'accueil de multiples manières. Ils représentent une main-d'œuvre, une demande de produits de consommation et de services, et bien plus encore.

Toutefois, il existe de nombreux aspects négatifs relatifs aux migrations internationales qui méritent notre attention. Dans certains cas, les migrations internationales ont été associées à l'insécurité et à de

multiples formes d'activités illicites. La détérioration de l'environnement et les pressions exercées sur les secteurs économique, social et culturel ainsi que sur les infrastructures sont perçues comme certains des aspects négatifs relatifs aux migrations internationales.

Nous sommes encouragés par la proposition de créer un forum international sur cette question. Le forum proposé sur les migrations doit être institutionnalisé au sein de l'ONU et au sein d'autres instances régionales et internationales. Les questions clefs qui devront faire l'objet d'un examen détaillé au sein de ce forum sont, notamment, les droits de l'homme, les aspects sexospécifiques des migrations internationales, la sécurité, le lien entre les réfugiés et les migrations, les aspects socioculturels ainsi que les aspects régionaux et internationaux des migrations internationales.

La délégation kényane est persuadée que le présent Dialogue de haut niveau ouvrira la voie à une coopération renforcée et à une interaction future aux plans régional et international sur ce sujet très important. Nous restons déterminés et disposés à participer à ce débat dans l'intérêt de tous les peuples et de tous les pays concernés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paul Badji, chef de la délégation du Sénégal.

M. Badji (Sénégal) : Le Sénégal salue la décision lucide et opportune de l'Assemblée générale de placer un thème aussi pertinent que les migrations internationales et le développement, en bonne position dans l'ordre du jour de sa soixante et unième session. Il s'agit là d'une reconnaissance de la contribution inestimable des migrants au développement de leurs sociétés, d'accueil comme de départ, même s'il s'avère que la migration est également source de préoccupations.

Cette rencontre devrait nous permettre de poser des jalons importants dans le sens d'une coopération internationale mieux concertée et plus féconde en matière de gestion des migrations. Là comme ailleurs, l'unilatéralisme ne peut être porteur que de tensions.

Si la raison principale qui dicte le choix des candidats à l'émigration est la recherche d'un mieux-être social, il reste que les effets induits par la mondialisation et la libéralisation économique ont accentué ce fait, entraînant le déclenchement de mouvements sans précédent.

Au Sénégal, des secteurs comme la pêche, l'agriculture et les industries agroalimentaires qui

étaient pourvoyeurs d'emplois, subissent aujourd'hui les contrecoups de cette libéralisation et les distorsions du marché mondial. Il s'ensuit une désertion de ces secteurs, synonyme d'accroissement du chômage, d'une part, et de baisse de productivité et de revenus, d'autre part. Dans un tel contexte, toute tentative visant à enrayer les déplacements de populations, en particulier des jeunes diplômés, travailleurs, qualifiés ou au chômage, vers des régions plus propices à leur épanouissement, peut se révéler inefficace.

La manne financière importante provenant de l'épargne que les migrants injectent dans leurs pays d'origine n'est pas une panacée pour le développement, parce qu'elle emprunte, le plus souvent, une destination peu propice à l'investissement productif. Elle peut même avoir des effets pervers en plaçant les pays qui en bénéficient dans une situation de dépendance. L'incidence de ces transferts sur le progrès économique reste minime, comparée aux pertes consécutives à la fuite des cerveaux, en termes de déficit en ressources humaines et intellectuelles et de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi de non-retour d'investissements consentis pour la formation desdites ressources. Il faut y ajouter les frustrations subies par les populations qui sont privées de leurs droits fondamentaux à la santé, à l'éducation et au développement par des systèmes sanitaires et scolaires ainsi qu'une économie, incapables de satisfaire leurs besoins.

C'est dire que la relation entre développement et disponibilité en ressources humaines fait de la fuite des cerveaux le cœur de la problématique migration/développement. En un mot, c'est le concept même du développement durable qu'il nous faut revisiter sous le prisme de la circulation des personnes dans un monde globalisé, au même titre que celle des biens, des services et des capitaux.

Le Sénégal s'est inscrit dans cette dynamique en mettant en place le projet « Retour vers l'agriculture » (REVA), lancé récemment par le Président Abdoulaye Wade pour encourager le développement intégré, en priorité des zones émettrices de migration, et en prenant d'autres initiatives telles que la promotion de l'accès à la microfinance, la création du Fonds de promotion de la jeunesse (FPJ) et d'une agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME). Un dépliant sur le REVA est disponible au comptoir sur le côté de la salle.

Participent aussi de cette volonté, le projet Tokten, défini avec le Programme des Nations Unies

pour le développement (PNUD), en vue d'impliquer les compétences expatriées dans le processus national de développement, et l'adoption, en 2001, d'un Plan d'action pour le retour des émigrés et leur réinsertion dans le tissu économique.

En évoquant le rôle crucial et primordial de l'effort national, je n'occulte point l'importance du partenariat international, d'autant plus indispensable que nous assistons à la recrudescence de la migration clandestine qui prend les allures d'un drame humain.

Devant les limites de ses moyens pour endiguer un phénomène dont l'ampleur a pris des proportions sans précédent, le Sénégal a lancé des opérations conjointes avec les pays de l'Union européenne dans le cadre du Plan Frontex. C'est ainsi qu'un Accord a été signé, en août dernier, avec l'Espagne, prévoyant la surveillance des côtes par des moyens maritimes, aériens et terrestres. Ces opérations commencent à porter leurs fruits.

Par ailleurs, une convention-cadre est en train d'être négociée avec la France pour assurer une gestion concertée des flux migratoires entre les deux pays. Mais, nous le soulignons avec force, la gestion des migrations internationales ne doit ni ne peut être limitée à des mesures sécuritaires. On n'arrête pas la mer avec ses bras. C'est ainsi qu'est né ce qu'il est convenu d'appeler l'esprit de Rabat après la Conférence eurafricaine des 10 et 11 juillet 2006, qui a permis d'adopter une Déclaration et un Plan d'action visant à donner aux pays africains et européens les moyens de mieux appréhender et de contrôler le phénomène migratoire.

Il faut donc se résoudre à l'évidence et reconnaître qu'aucune politique d'endiguement ne pourra raisonnablement prospérer si on ne réunit pas les conditions nécessaires pour fixer les potentiels candidats chez eux, en agissant, dans une synergie des efforts, contre la persistance de la pauvreté et du chômage qui croissent de manière exponentielle dans plusieurs secteurs.

Le Sénégal est convaincu que toute initiative visant à faire des migrations un vecteur de développement, doit s'adosser sur les principes de responsabilités partagées, d'intérêts communs et de codéveloppement, tout comme elle doit combiner les actions suivantes : premièrement, lutter contre l'émigration clandestine parce qu'elle fait le lit de toutes sortes de trafics et d'abus et peut constituer une source d'insécurité et de tensions. Des mesures de

renforcement de la coopération opérationnelle et logistique permettront d'améliorer le contrôle et la surveillance des frontières et de réduire les flux massifs de migrants irréguliers qui ont ému, ces derniers temps, les populations des pays d'accueil, provoquant des réactions xénophobes. Pour sa part, le Sénégal a opté pour l'émigration clandestine tolérance zéro.

Deuxièmement, promouvoir la migration légale et stabiliser les flux migratoires, notamment par une campagne concertée d'information et de communication; c'est le meilleur moyen d'en enrayer les effets pervers. Il faut dire que le refus systématique du visa, qui donne à certains le sentiment de ne pas avoir la possibilité d'aller visiter d'autres pays pour y mener des activités professionnelles normales ou s'ouvrir à d'autres cultures, peut conduire ceux qui en sont victimes à l'exploration de solutions de désespoir et à des comportements regrettables; c'est cela qu'exploitent des bandes mafieuses qui opèrent aussi bien dans les pays émetteurs que dans les pays d'accueil. Il faut les combattre avec la dernière vigueur.

Troisièmement, accepter et respecter pleinement les droits et la dignité des migrants et de leurs familles pour renforcer et rendre crédible la gestion concertée des migrations. La notion de codéveloppement n'a de sens que si elle offre plus de possibilités aux migrants de connaître de leurs droits et de leurs devoirs, à travers le respect effectif, par tous les États, des normes internationales y relatives; cela inclut le droit à la santé et à l'éducation, ainsi que la protection des couches vulnérables de la société, les femmes et les enfants en particulier.

Pour terminer, je voudrais me féliciter des propositions pertinentes du Secrétaire général que mon pays appuie fortement, notamment celle relative à la mise en place d'un Forum consultatif mondial permanent pour assurer le suivi de ce processus. Si cette recommandation était adoptée, le Forum viendrait utilement compléter les mécanismes d'échanges et de coopération bilatérale et interrégionale déjà existants.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M^{EF} Nicholas Di Marzio, chef de la délégation d'observation de l'État observateur du Saint-Siège.

M^{EF} Di Marzio (Saint-Siège) (*parle en anglais*): Il ressort clairement des débats que nous avons tenus ces deux derniers jours que les migrations constituent un élément essentiel de l'interdépendance et des échanges entre les nations, et qu'elles participent du

phénomène de la mondialisation. Les migrations confèrent une dimension mondiale à nos vies et nous initient à de nouvelles relations d'interdépendance, tandis que la croissance de l'économie mondiale dépend de plus en plus des migrations internationales. Toutefois, les migrations sont également une grande source de préoccupation, puisqu'elles concernent la vie et la dignité de centaines de millions de personnes.

Parmi les éléments les plus controversés de cette question figurent les migrations clandestines. Le Saint-Siège reconnaît le droit souverain des nations de décider qui peut entrer ou séjourner sur leur territoire. Parallèlement, les États ont l'obligation solennelle de protéger les droits de toutes les personnes, qu'il s'agisse de migrants clandestins ou non, et de coopérer pour réadmettre ceux qui sont tenus, volontairement ou non, de regagner leur pays d'origine. Le statut juridique du migrant est tout à fait indépendant de sa dignité humaine, puisque tous les migrants, sans exception, jouissent de droits inaliénables, qui ne peuvent être bafoués ni ignorés.

Les États d'origine et les États d'accueil sont tenus de respecter le droit international en matière de droits de l'homme pour assurer la protection de tous les migrants. Il incombe aux États de garantir les droits des personnes; toutefois, le problème n'est pas tant l'absence de droit, que la non-application du droit.

Quant aux migrants réguliers et aux migrants de longue durée, leur pleine intégration est nécessaire pour assurer l'harmonie et la cohésion sociales et maximiser leur contribution à leur société d'adoption. Les migrants doivent respecter l'identité culturelle et religieuse de leur pays d'accueil ainsi que les droits et obligations qui découlent de la citoyenneté. Ils doivent être encouragés à s'intégrer socialement dans leur pays d'accueil et à participer à la vie économique. L'image des migrants auprès du public doit également être améliorée grâce à une impulsion politique courageuse et aux médias, qui doivent fournir, sans parti pris, des informations beaucoup plus rigoureuses.

Le Saint-Siège est particulièrement préoccupé par la situation des migrants qui sont contraints d'émigrer contre leur volonté. Je veux parler non seulement des réfugiés, mais aussi de ceux qui font l'objet d'une traite, le plus souvent à des fins immorales et d'esclavage.

De tous les problèmes soumis aux États participant à ce dialogue de haut niveau, la gestion des flux migratoires est peut-être le plus difficile. Les répercussions, sur les migrations, des décisions de fond

prises au niveau national, régional et international en matière de développement, de commerce et de marchés de l'emploi sont rarement prises en considération. Une consultation plus efficace entre les gouvernements et d'autres parties concernées est nécessaire pour adopter des pratiques cohérentes. À cet égard, nous pensons qu'en coopérant plus largement entre eux, les États ne renonceraient pas à leur souveraineté, mais l'exerceraient.

Jusqu'à présent, des progrès ont été accomplis dans l'organisation de processus consultatifs officieux entre des gouvernements au niveau régional, mais ma délégation rejoint ceux qui estiment que le temps est venu d'envisager l'organisation d'un processus consultatif mondial qui permettrait aux gouvernements qui le souhaitent d'élaborer des stratégies constructives pour tirer pleinement parti du potentiel des migrations internationales. Ce processus mondial s'appuierait sur des processus régionaux et serviraient de lien entre les gouvernements et le Groupe mondial sur la migration, afin de faire en sorte que les activités du système des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), se renforcent mutuellement et obtiennent de meilleurs résultats. Ce serait un organe permanent, faisant appel à des gouvernements ayant une expérience directe des défis liés aux migrations. Afin de prendre en compte les diverses préoccupations, nous pensons qu'un tel forum devrait être créé à l'initiative des États, qu'il devrait être volontaire et que ses décisions ne devraient pas être contraignantes. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de l'offre de la Belgique qui a proposé d'accueillir une réunion l'année prochaine, et nous attendons avec intérêt de prendre part à cette initiative.

En résumé, il convient de s'attaquer aux causes profondes pour empêcher les personnes de quitter leur foyer en vue de trouver un emploi décent; la protection des migrants, en particulier des réfugiés et de ceux qui font l'objet de traite ou de trafic, doit être renforcée; et il est nécessaire de régulariser ceux qui le méritent ou qui apportent leur contribution à la société d'accueil, même s'ils arrivent dans le pays sans papiers et dans l'illégalité, afin de créer un environnement de nature à mettre fin au phénomène persistant de la discrimination, de la violence, de la traite des personnes et de la xénophobie.

Ce n'est que grâce à une collaboration internationale et une évaluation honnête des avantages des migrations que nous parviendrons à aborder ce phénomène avec décence et humanité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luca Dall'Oglio, chef de la délégation de l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Dall'Oglio (Organisation internationale pour les migrations) (*parle en anglais*) : Pour l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), deux éléments sont nécessaires pour veiller à ce que les migrations contribuent au développement : tout d'abord, la consultation et le dialogue sur les migrations; deuxièmement, des activités concrètes axées sur les résultats.

Notre organisation est convaincue que le dialogue et la consultation sont les moyens les plus efficaces de promouvoir la compréhension et la coopération internationale sur les migrations. À l'échelon bilatéral, l'OIM facilite et appuie les accords de coopération dans des domaines comme la migration de la main-d'œuvre et la migration clandestine. À l'échelon régional, l'OIM promeut et appuie le dialogue régional sur les migrations, auquel elle participe par le biais des mécanismes consultatifs régionaux. Soit l'OIM sert de secrétariat à ces mécanismes, soit elle leur fournit un important appui technique et stratégique sur chaque continent. Sur la base de notre expérience, nous appuyons fermement les propositions visant à accroître les échanges d'expériences entre les mécanismes consultatifs régionaux par le biais de réunions périodiques des responsables de ces mécanismes. Nous sommes prêts à apporter notre aide si elle est requise.

À l'échelon mondial, l'OIM et ses membres ont lancé le Dialogue international sur la migration au Conseil de l'OIM en 2001 dans le cadre de l'exécution de notre mandat constitutionnel visant à fournir un forum aux États ainsi qu'aux organisations internationales et autres afin d'échanger des vues et des expériences, et de promouvoir la coopération et la coordination des efforts sur les questions liées aux migrations internationales. Si le forum mondial des États sur les migrations et le développement, proposé par le Secrétaire général, est créé, le Groupe mondial sur la migration pourrait lui servir de secrétariat. À sa réunion tenue dans le courant de ce mois, les institutions du Groupe mondial sur la migration sont convenues que le Groupe serait disposé à réfléchir à toute demande d'appui qui pourrait provenir du Dialogue de haut niveau.

Le deuxième élément essentiel à la réalisation des potentialités des migrations en matière de

développement consiste à identifier et appuyer des mesures plus concrètes pour faire en sorte que les migrations aillent dans le sens du développement. L'OIM souhaite faire deux propositions spécifiques et orientées vers l'action qui permettront – nous l'espérons – de traduire la bonne volonté émanant de ce Dialogue de haut niveau dans des résultats concrets.

Premièrement, l'Initiative sur les migrations et le développement international faciliterait le renforcement des capacités en faveur d'une participation sûre, légale, humaine et sans heurt sur le marché mondial de l'emploi. Un marché mieux réglementé renforcerait grandement les droits et la dignité des migrants et améliorerait leurs conditions de vie et de travail. Cette initiative inclut des mesures concrètes pour investir dans le développement des ressources humaines et mieux préparer les travailleurs à travailler à l'étranger.

La deuxième proposition vise à créer un réseau de recherche mondial sur les politiques migratoires et de développement. Ce réseau inclurait les réseaux de recherche existants, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales. Il aurait la capacité de renforcer les compétences des chercheurs nationaux, des décideurs et des autres responsables gouvernementaux dans les pays en développement. Globalement, cette proposition vise à aider tant les pays en développement que les pays développés à faire sur les migrations des recherches et des évaluations, qui soient pertinentes pour les politiques, opportunes et visent à améliorer les résultats en matière de développement.

En prélude au Dialogue de haut niveau, nous avons identifié sept messages clefs accompagnés de suggestions sur les manières spécifiques dont ce Dialogue de haut niveau pourrait contribuer à faire avancer les questions. Il convient tout d'abord d'intégrer les migrations aux programmes de planification du développement et au renforcement des capacités afin d'aborder plus efficacement le marché du travail mondial. Des photocopies de ces messages sont disponibles dans cette salle aujourd'hui, et nous sommes heureux de voir que plusieurs de ces thèmes ont déjà été abordés avec sérieux lors de cette rencontre.

Je voudrais terminer en disant que le Dialogue de haut niveau est déjà couronné de succès, car il a accru l'attention de la communauté internationale sur les questions des migrations et de développement. Il convient de ne pas perdre la dynamique créée par le

Dialogue de haut niveau. L'OIM entend jouer un rôle actif dans toutes les décisions de suivi concernant le Dialogue de haut niveau que les États Membres pourraient prendre. À cet égard, l'OIM a déjà entamé un dialogue constructif avec le Secrétaire général Kofi Annan sur les moyens de renforcer la coopération entre l'ONU et l'OIM sous la direction de nos membres respectifs.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Florence Mugasha, Vice-Secrétaire générale du Secrétariat du Commonwealth.

M^{me} Mugasha (Secrétariat du Commonwealth) (*parle en anglais*): Le Commonwealth est ravi de participer au tout premier Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement. Nous rassemblons 53 pays issus des cinq continents; nous représentons plus d'un tiers de la population de la planète, un quart de ses pays et un cinquième de sa richesse. Nous sommes riches et pauvres, de toutes les couleurs et de toutes les croyances. La carte du Commonwealth montre une multitude de flux migratoires de personnes qui ont quitté leur foyer en quête de nouvelles possibilités en matière d'éducation et d'emplois. À l'ère de la mondialisation rapide, ces flux se poursuivent à grande échelle.

Au Commonwealth, nous savons parfaitement que les migrants sont, d'une part, des agents du développement. Ils fournissent des avantages à leurs pays de destination et à leurs pays d'origine. Cependant, nous savons aussi que le défi consiste à gérer les migrations et à faire en sorte que les besoins du marché de l'emploi international soient pleinement satisfaits. Gérer les migrations signifie les intégrer dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans les manières dont nous nous engageons à atteindre les objectifs mondiaux du Millénaire pour le développement. Nous devons nous rendre compte que les migrations et l'éducation, les migrations et les droits de l'homme, les migrations et la santé et les migrations et le monde des affaires sont étroitement liés.

Il est malaisé de quantifier certains des autres avantages des migrations internationales, mais ils sont néanmoins tout aussi importants. Cela inclut le renforcement des compétences grâce aux mouvements de main-d'œuvre et à la gestion, des investissements directs étrangers et la promotion des valeurs politiques, économiques et sociales. Pour chaque statistique

positive sur les migrations, il y a également un aspect négatif. Le défi consiste donc à établir un équilibre viable. Nous ne pouvons relâcher nos efforts, car les pays qui perdent des migrants professionnels et les pays qui les reçoivent ont des responsabilités.

La contribution remarquable du Commonwealth au débat sur les migrations a codifié ces responsabilités. En 2003, nous avons élaboré un code de bonnes pratiques du Commonwealth pour le recrutement international des travailleurs de la santé, destiné à être utilisé par les membres du Commonwealth. On constate que des pays développés et en développement l'appliquent dans un cadre bilatéral, mais il y a aussi des pays en développement qui concluent des accords entre eux, comme le Kenya et la Namibie. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui met actuellement au point son propre code, s'inspire largement du modèle du Commonwealth.

Par la suite, en 2004, le Commonwealth a rédigé son protocole pour le recrutement d'enseignants, qui cherche à trouver un juste milieu entre le droit des enseignants à émigrer partout dans le monde et la nécessité de protéger l'intégrité des systèmes nationaux d'éducation et d'empêcher l'exploitation des ressources humaines limitées des pays pauvres. Ce protocole est examiné par des organisations régionales, telles que l'Organisation des États américains, et a été recommandé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du Travail. De fait, le protocole est devenu un cadre de référence pour des pays étrangers au Commonwealth. Nous sommes fiers d'avoir pu introduire des modèles de bonnes pratiques. J'encourage tous les participants ici présents à étudier les modèles du Commonwealth et à les adapter à leurs besoins.

Lors de la dernière réunion, qui a eu lieu en 2005 à La Valette (Malte), les dirigeants du Commonwealth ont invité les pays à participer activement au présent Dialogue de haut niveau. Ils ont réaffirmé leur volonté d'assurer la protection des droits humains des migrants et des membres de leur famille. Ils se sont penchés sur le pire aspect des migrations, à savoir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et ont insisté sur la nécessité de prendre davantage de mesures politiques en conformité avec les meilleures pratiques du Commonwealth, publiées en 2003.

Le document met particulièrement en lumière la volonté politique des dirigeants de créer une véritable

culture démocratique – une culture qui favorise le développement économique, qui offre les meilleures garanties que les migrants quittent leur pays pour de justes motifs et que, s'ils arrivent dans un nouveau pays, ils retirent des avantages pour eux-mêmes et pour le pays où ils se rendent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Raymond Forde, Vice-Président de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Forde (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), représentant la richesse et la diversité des communautés du monde unies par la volonté de respecter un ensemble de principes fondamentaux, reconnaît que la mondialisation fait des migrations un phénomène inévitable qui touche tous les pays.

La position que nous défendons émane de notre base et le premier message que nous voulons faire passer au présent Dialogue est qu'il faut accorder davantage d'attention aux vulnérabilités et besoins des migrants, quel que soit leur statut, et que la dignité et les droits des migrants doivent être au centre des actions et des réformes de la politique des États.

Il est important que les États admettent la nécessité de respecter les droits de l'homme universellement reconnus des migrants, qu'ils soient légaux ou illégaux. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aident les migrants d'innombrables façons, en fonction de leurs besoins et vulnérabilités.

Notre deuxième message clef est que les États doivent repenser les politiques de migration et les réglementations applicables à l'entrée et à la sortie de leurs territoires, en reconnaissant que la circulation de la main-d'œuvre est un aspect de l'économie mondiale.

La FICR plaide en faveur de la prise de mesures par les gouvernements au niveau national, mais insiste pour que ces mesures soient conformes aux normes internationalement reconnues. À cet égard, un instrument important est la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Notre troisième message est issu de ce contexte. Il est important que tous les États, en particulier les pays où le flux de migrants est considérable, ratifient la Convention et en encourageant l'application.

L'expérience acquise par la FICR nous amène à conclure que les gouvernements devraient partager nos vives préoccupations face à l'exclusion et à la stigmatisation auxquelles de nombreux migrants sont confrontés dans les pays d'accueil. C'est pourquoi nous encourageons les gouvernements, dans notre quatrième message, à promouvoir les moyens de lutter contre la discrimination. L'intégration et la non-discrimination sont des facteurs qui peuvent permettre aux populations migrantes de maximiser leurs contributions au pays d'accueil et de réduire le risque de désaffection et d'agitation.

Ceci met en lumière notre dernier message clef.

Les gouvernements doivent former des alliances avec la société civile, le secteur privé, les guides d'opinion et leurs sociétés respectives de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, afin d'imposer l'inscription de ces questions en tête de leurs agendas nationaux et d'œuvrer résolument pour obtenir des résultats réels.

Le manque de temps ne me permet pas d'examiner en détail ce que la communauté internationale et l'ONU elle-même pourraient faire pour appuyer ces processus. Nous sommes heureux que l'Assemblée générale ait accordé une telle importance à la question des migrations, car elle constituera sans aucun doute une question importante de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à laquelle devraient assister tous les gouvernements et toutes les sociétés nationales en novembre 2007, à Genève.

Nous recommandons en outre que le Conseil économique et social soit saisi de la question et que celle-ci soit examinée au niveau régional, dans le cadre des Commissions régionales du Conseil économique et social. L'objectif devrait être de réexaminer la question à l'Assemblée générale dans deux ans et de lui soumettre un programme qui appuie l'élaboration par tous les gouvernements d'approches cohérentes dans le domaine des migrations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Robert Shafer, chef de la délégation de l'Observateur de l'Ordre militaire souverain de Malte.

M. Shafer (Ordre militaire souverain de Malte) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter de votre récente élection. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

L'Ordre militaire souverain de Malte apprécie à leur valeur les travaux du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport publié en mai dernier, il y a maintenant près de 200 millions de personnes qui ont quitté leur pays d'origine pour aller dans d'autres pays, la plupart d'entre eux cherchant, bien entendu, une vie meilleure pour eux-mêmes et leur famille.

Cependant, comme le Secrétaire général le relève, la migration de ce grand nombre de personnes a pour corollaire la tâche ardue et énorme d'assurer la protection des droits humains des migrants. Leur nombre prodigieusement élevé, soit 200 millions, ne doit jamais nous faire oublier que chacun de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants est un être humain individuel.

Ces questions sont depuis longtemps un sujet constant de profonde préoccupation pour l'Ordre de Malte. Lorsque l'Ordre de Malte a été créé il y a plus de 900 ans, notre mission consistait à protéger les personnes dans le besoin, en particulier les pauvres et ceux qui voyageaient loin de chez eux, et à nous occuper d'eux. Nous continuons cette mission aujourd'hui.

Dans le cadre de ce programme mondial d'aide aux pauvres, nous avons constaté que les migrants font souvent partie des individus les plus vulnérables et sans défense. Ils sont trop souvent invisibles, ou même pire.

Je relève en particulier les traitements souvent entachés d'abus dont les migrants font l'objet dans le cadre des programmes appelés par euphémisme programmes pour « travailleurs hôtes ». Ces personnes reçoivent trop souvent des salaires inférieurs à la norme – fréquemment dépensés en totalité pour payer les frais exorbitants que leur imposent leurs employeurs pour la nourriture et le logement. De même, ceux que l'on appelle les « courtiers », qui recrutent ces migrants dans leur pays d'origine et les expédient comme des marchandises dans d'autres pays, leur réclament souvent des commissions tellement exorbitantes qu'il arrive que les travailleurs migrants restent en perpétuelle servitude, du fait qu'ils sont incapables de rembourser leurs prétendues dettes ou de fournir à leur famille les sommes qu'ils avaient rêvé de gagner et qui avaient motivé leur décision d'émigrer. De tels procédés comprennent souvent une utilisation frauduleuse de documents de voyage émis par les gouvernements.

Des abus de ce type touchent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants migrants. Les

gouvernements peuvent apporter une aide réelle. Il y a certains avantages économiques à court terme pour les États qu'il est peut-être difficile pour les gouvernements de refuser. Certains pays peuvent être satisfaits d'exporter leurs ressortissants afin qu'ils contribuent aux envois de fonds qui peuvent soulager la pauvreté locale ou accroître les investissements locaux. Certains pays d'accueil, développés ou en développement, peuvent voir un avantage économique à faire appel à des fournisseurs de produits peu coûteux, en ignorant le prix élevé qui n'est payé que par les travailleurs.

Voilà pourquoi il est absolument essentiel que le Dialogue de haut niveau et tous les débats ultérieurs sur les migrations et le développement mettent l'accent sur le devoir de tous les États concernés de protéger les droits de l'homme des migrants. L'Ordre souverain de Malte est reconnaissant de l'occasion qui lui est donnée d'exprimer ses points de vue sur ces questions importantes et souhaite que les débats se poursuivent au-delà du cadre du présent Dialogue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Da Fonseca, Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise.

M. Da Fonseca (Communauté des pays de langue portugaise) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et pour la manière admirable avec laquelle vous dirigez les travaux de ce Dialogue de haut niveau important et sans précédent. Je voudrais également exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour la grande qualité de son rapport (A/60/871) sur les migrations internationales et le développement, qui constitue une contribution très utile à la recherche de moyens de renforcer les effets positifs des migrations internationales sur le développement.

La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) est une organisation intergouvernementale composée de huit États membres très différents par leur niveau économique et répartis sur quatre continents. Nos pays partagent une langue commune et un riche patrimoine culturel découlant de longues périodes de contact au long de l'histoire, qui ont tissé des liens culturels, aidé à bâtir des ponts et facilité le maintien de contacts. Les migrations sont un phénomène qui concerne tous les membres de la CPLP en tant que pays d'origine, de transit et de destination. Le Portugal

– lui-même un ancien pays d’émigration – est aujourd’hui la destination préférée d’un nombre considérable de migrants lusophones et autres. Mais les flux migratoires dans notre espace sont pluridirectionnels : même si la majorité des migrants de langue portugaise choisissent aujourd’hui le Portugal comme destination, l’Angola, le Brésil, le Cap-Vert et le Mozambique sont aussi devenus des pays de destination et de transit, non seulement pour les ressortissants des pays de la Communauté, mais aussi pour ceux d’autres pays.

L’incidence des migrations sur nos sociétés est de plus en plus visible sous ses aspects économiques, sociaux, culturels et politiques. Voilà pourquoi nous nous félicitons de la tenue de ce débat global. La CPLP s’associe au consensus qui semble se dégager au sein de la communauté internationale quant aux contributions positives des migrations au développement et à la nécessité de prendre des mesures efficaces pour protéger les droits des migrants et lutter contre la discrimination à leur encontre, et aussi pour combattre la traite transnationale d’êtres humains, qui vise principalement les femmes et les enfants, ainsi que d’autres violations des droits de l’homme.

La CPLP partage en fait l’avis du Secrétaire général selon lequel la migration est étroitement liée au développement des pays d’accueil et des pays d’origine. Cependant, pour un codéveloppement réussi, il est impératif que deux conditions soient remplies. Il faut que soient élaborées des directives internationales pour améliorer la gestion des migrations et, au niveau national, les politiques migratoires doivent être étroitement coordonnées avec les politiques de développement.

Voilà quelques-unes des conclusions qui se sont dégagées lors d’un séminaire sur les migrations et le développement qui s’est tenu dans le cadre de la CPLP à Lisbonne en juin. Au cours du séminaire, les participants sont convenus que, si des politiques adéquates étaient mises en place, les migrants pourraient contribuer au développement à la fois de leur pays d’origine et du pays d’accueil. Cela nous semble l’une des possibilités les plus prometteuses qu’offrent les migrations du XXI^e siècle.

En réalité, les compétences se transfèrent facilement aujourd’hui, ce qui fait que l’on peut transformer une fuite des cerveaux en gain de cerveaux. À cet égard, il est aussi important, entre autres mesures, de promouvoir l’intégration

économique, sociale et politique des migrants dans le pays d’accueil; de réduire la bureaucratie à différents niveaux des rapports entre les migrants et l’administration; d’abaisser le coût des envois de fonds; et de sensibiliser le public sur le rôle actif que peuvent jouer les migrants dans le développement.

Même si la migration économique peut apporter une contribution positive, il ne faut pas oublier qu’elle est en général mue par la pauvreté dans les pays d’origine. Il est donc nécessaire de créer des conditions qui permettent d’améliorer le niveau de vie des habitants, pour faire en sorte que la migration, si elle est entreprise, ne soit pas le résultat d’un échec du processus de développement. Les gouvernements, le secteur privé et la société civile doivent travailler de concert pour créer les conditions qui permettront aux besoins des citoyens d’être remplis dans le pays de leur choix, y compris leur lieu de naissance.

Pour ce qui est de faciliter le développement à travers la migration, les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, comme la CPLP, doivent participer activement – au niveau régional, en favorisant une meilleure coordination entre États et, au niveau mondial, en encourageant la coopération entre organisations internationales et en partageant des expériences positives et des pratiques optimales.

C’est dans cet esprit que la CPLP a adopté, à son dernier sommet, tenu en juillet 2006 en Guinée-Bissau, une résolution sur l’importance de faire participer la diaspora au processus de développement. Par ailleurs, cinq accords sur la circulation des personnes ont été adoptés en 2002, avec pour objectif principal de faciliter la circulation des ressortissants de pays de la CPLP au sein de la Communauté. Un Observatoire des flux migratoires a aussi été créé pour réunir et partager des données statistiques actualisées sur les déplacements de migrants au sein de la CPLP. Nous espérons que ces mesures porteront des fruits et qu’elles favoriseront une pleine intégration des migrants originaires de pays de la CPLP, en leur apportant l’appui nécessaire pour qu’ils soient des agents efficaces du développement, tout en empêchant les migrations illégales.

Le lien entre les migrations et le développement est progressivement reconnu par la communauté internationale, ce qui permet une inclusion systématique des questions liées aux migrations internationales dans les stratégies de développement nationales, régionales et

mondiales, aussi bien dans le monde en développement que dans le monde développé.

Dans ce contexte, nous appuyons vivement la proposition du Secrétaire général visant à créer un forum mondial sur les migrations et le développement. Nous considérons que la tenue de ce Dialogue de haut niveau est un premier pas important dans cette direction.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fernando Valenzuela, chef de la délégation d'observation de la Commission européenne.

M. Valenzuela (Commission européenne) (*parle en espagnol*): Je voudrais en premier lieu saluer l'organisation du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Les débats de ces deux derniers jours ont permis de constater que ces questions suscitent un véritable intérêt. L'Union européenne est particulièrement intéressée par ces questions, comme il ressort des interventions de la présidence finlandaise et d'un grand nombre d'autres de ses États membres.

Bien souvent, les migrations sont assimilées aux flux Sud-Nord des indigents des pays pauvres qui entreprennent un long et, souvent, périlleux voyage afin de travailler dans les pays riches. Or, à l'heure de la mondialisation, la réalité est bien plus complexe et changeante. Le débat politique devrait aller plus loin que l'examen de la migration et porter sur le concept de mobilité. L'expérience de l'Union européenne en la matière est riche d'enseignements, la libre circulation des personnes étant désormais une réalité à l'intérieur de l'Union européenne.

Bien entendu, il n'est pas réaliste d'envisager la libre circulation des personnes dans sa généralité à l'échelon mondial. Il n'en demeure pas moins possible et souhaitable de faciliter la circulation légale des personnes. Je tiens d'ailleurs à souligner que l'Union européenne salue les expériences d'intégration à l'échelon régionale, susceptibles de contribuer à ce que la libre circulation des personnes devienne une réalité dans les régions concernées. L'exécution progressive d'une politique européenne de migration et d'asile s'accompagne d'une action énergique visant à assurer la cohérence entre cette politique et les efforts déployés par la communauté européenne pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, pour la Commission européenne, le thème principal de ce Dialogue est le lien qui existe entre les phénomènes migratoires et le développement dans les pays d'origine.

Je voudrais fournir quelques exemples des efforts déployés à cet égard par la Commission. En complément de la très importante aide au développement fournie par l'Union européenne, la Commission étudie diverses initiatives destinées à aider les migrants à concourir au développement de leur pays, que ce soit à travers les envois de fonds ou le développement de la migration circulaire ou encore la migration de retour. Dans le même temps, la Commission étudie avec ses partenaires, principalement l'Afrique, les mesures à prendre pour atténuer les incidences négatives de l'émigration des travailleurs spécialisés, souvent appelée « fuite des cerveaux ». De même, la Commission est prête à travailler avec ses partenaires au renforcement de leur capacité, de manière à limiter la migration irrégulière et clandestine ainsi qu'à encourager la migration légale. Enfin, la Commission est disposée à aider les États intéressés à réaliser des études détaillées sur les migrations, qui les aideront à mettre en œuvre des politiques migratoires cohérentes et permettront en outre aux donateurs de définir au mieux l'aide à fournir. Tels sont les éléments principaux de la coopération que l'Union européenne s'efforce de développer avec les pays d'origine et de transit, consciente de la responsabilité collective face à ce que nous considérons comme un défi commun.

Ce sont aussi les questions qui méritent selon nous d'être abordées dans les échanges d'expérience et de bonnes pratiques qui pourraient être menés dans le cadre du forum international et consultatif dont le Secrétaire général a parlé hier. La Commission estime que les travaux du futur forum et l'action de M. Peter Sutherland, que nous félicitons de la prolongation de son mandat, pourraient utilement contribuer à faire avancer le débat international sur les liens entre les migrations et le développement, en particulier pour ce qui concerne les pays d'origine.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M^{me} Halima Kassim, Directrice de programme adjoint pour l'égalité des sexes et le développement de la Communauté des Caraïbes.

M^{me} Kassim (Communauté des Caraïbes) (*parle en anglais*): Je transmets les salutations de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et, en particulier, de son Secrétaire général, M. Edwin Carrington, qui n'a malheureusement pas pu assister à cette séance. Je saisis également cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection

à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

La CARICOM comprend 15 États membres et cinq membres associés, aux déclarations desquelles nous souscrivons. Consciente de l'impact des migrations sur le développement de la Communauté, la CARICOM a abordé cette question au sein de son organe suprême de décision et se félicite du présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en espérant qu'il permettra un partage des meilleures pratiques dans ce domaine et favorisera la coopération bilatérale et multilatérale autour des problèmes de migration clés.

La migration est l'expression de la volonté d'un individu d'améliorer sa situation économique et sa qualité de vie. Mais elle touche aussi aux relations entre des États souverains. À cet égard, compte tenu de la nécessité de renforcer la gestion des migrations aux niveaux national, régional et international, la CARICOM salue l'idée du Secrétaire général de créer un forum consultatif mondial sur les migrations internationales afin de resserrer la coopération et la cohésion autour de cette question. La migration est un phénomène complexe et pluridimensionnel, qui a des effets tant positifs que négatifs sur le développement de la région. Il est évident que les flux migratoires qui compromettent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ralentissent le rythme du développement durable. La migration est donc indissociable des questions de l'accès aux marchés, des déséquilibres commerciaux, du niveau tolérable de la dette, du chômage, de la pauvreté et des inégalités.

Selon qu'ils sont des pays d'origine ou de destination, les pays de notre région subissent à des degrés divers les effets des migrations à travers la perte ou le gain d'une main-d'œuvre qualifiée, la circulation des travailleurs migrants temporaires, les flux de fonds rapatriés, la traite des personnes, les retours de migrants, volontaires ou consécutifs à une expulsion, ou encore la présence de résidents en situation régulière nés à l'étranger. Il convient de signaler qu'une étude est actuellement menée en Jamaïque, au Guyana et à la Trinité-et-Tobago sur les implications sociales du retour des nationaux partis enfants et revenus à l'âge adulte.

Les entrées et sorties de migrants dans la région dépendent des tendances démographiques et de la conjoncture économique. À l'intérieur de la région, les flux sont également liés à la nature des activités

économiques. On estime que dans l'avenir prévisible les forces centrifuges continueront de favoriser la migration intrarégionale, surtout compte tenu du marché et de l'économie uniques de la CARICOM (CSME) prévus dans le Traité révisé de Chaguaramas. La mention de la protection des droits des migrants et de leur famille est reconnue comme étant une évolution majeure, tandis qu'il convient de considérer la conclusion de l'Accord de la CARICOM sur la sécurité sociale comme une mesure en faveur de la libre circulation des compétences. Par ailleurs, la question de l'octroi conditionnel de droits est actuellement à l'examen.

L'émigration au départ de la région a conduit à la formation d'une diaspora caraïbe, essentiellement en Amérique du Nord et chez les anciens colonisateurs, à savoir le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas. La diaspora caraïbe joue un rôle notable dans la région. La CARICOM reconnaît l'importance de sa contribution au développement, ainsi que son rôle dans le positionnement stratégique de la région et dans la mise en œuvre du marché et de l'économie uniques de la CARICOM s'agissant d'optimiser les avantages susceptibles de découler pour le peuple caraïbe. À cet égard, à la vingt-septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue en juillet dernier, il a été décidé d'organiser en juin 2007 une conférence sur les Caraïbes en vue d'intensifier les relations de la région avec la diaspora caraïbe aux États-Unis d'Amérique.

La CARICOM reconnaît l'incidence des migrations sur le développement, dont témoigne l'attention accordée à la question par les chefs d'État à la vingt-septième Conférence. À cette occasion, il a été convenu qu'une attention particulière devait être portée à l'adoption de politiques dans des domaines précis comme l'élaboration de stratégies visant à retenir la main-d'œuvre qualifiée, la mise en place d'un système d'information et d'une base de données fiables destinés à renforcer les capacités nationales, l'édification de systèmes d'aide sociale afin de satisfaire aux besoins des migrants revenus volontairement ou non et l'entretien de relations avec la diaspora. Ils ont également convenu qu'il était nécessaire d'adopter une démarche multilatérale en ce qui concerne la question de la traite des êtres humains et d'appuyer un mécanisme d'évaluation multilatéral en vue de créer un mécanisme impartial et transparent afin d'évaluer les progrès faits par les pays en ce qui concerne la traite des êtres humains. Ils ont appuyé une recommandation visant la création d'un groupe de travail technique pour entreprendre un examen des politiques et en rendre

compte aux chefs de gouvernement par l'intermédiaire des Conseils pertinents dans un délai d'un an.

Pour terminer, la CARICOM est déterminée à œuvrer à l'optimisation des bénéfices que les migrations apportent au développement.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Sir John Rumet Kaputin, Secrétaire général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Sir John Rumet Kaputin (Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) (*parle en anglais*): C'est un grand honneur et un insigne privilège pour le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) de prendre la parole à cet important Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Le Groupe ACP est la plus grande entité organisée des pays en développement, qui compte 79 membres couvrant le continent africain et les régions des Caraïbes et du Pacifique avec une population qu'on estime supérieure à 700 millions de personnes. Un de ses principaux objectifs est la réduction de la pauvreté. Cet objectif, associé à la promotion du développement durable, est également au centre de l'Accord de Cotonou – notre Accord de partenariat avec l'Union européenne – qui unit 103 pays et qui constitue l'accord de coopération officiel en matière de développement Nord-Sud le plus avancé et le plus innovant.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui à un moment où la communauté mondiale est confrontée à de nombreux problèmes, ainsi qu'aux effets et transformations connexes aux niveaux continental, régional et national. Dans un partenariat mondial axé sur la dignité humaine et le respect mutuel, les questions relatives à l'asile, aux migrations et à la mobilité sont essentielles pour le développement de nos pays et sont, en fait, des questions qui concernent presque tous les Objectifs du Millénaire pour le développement.

En s'attaquant à ces problèmes, le Groupe ACP voudrait veiller à ce que les migrations aient une influence positive sur le développement. Le Groupe ACP est en train d'examiner ces questions d'une manière coordonnée dans son cadre institutionnel. À cet égard, les mesures prises par le Groupe ACP et ses initiatives futures sont indiquées dans le document définissant la position du Groupe ACP sur les migrations internationales et le développement, qui a été distribué.

J'aimerais poser quelques questions quant à la mobilité des personnes. Combien d'entre nous vivent hors de leurs pays de naissance? Combien d'entre nous ont été attirés par l'émigration ou forcés d'émigrer et ont finalement trouvé des moyens de subsistance hors de leurs pays de naissance? Combien d'entre nous ont quitté de leur plein gré leurs pays de naissance pour avoir une meilleure chance d'étudier, de travailler et de s'installer dans de nouveaux environnements?

Aucune de ces questions ne devrait rester sans réponse et, à cette fin, le Groupe ACP s'emploie activement à définir une stratégie commune qui soit axée sur les personnes et qui ait pour objectif la réduction de la pauvreté et à terme la promotion du développement durable.

Je suis, moi aussi, un migrant, tout comme le sont la plupart d'entre nous. Par conséquent, nous devons tous nous efforcer d'élaborer des politiques et des programmes qui soient axés sur le bien-être de nos peuples. C'est la raison pour laquelle il est si important que le débat mondial sur les migrations et le développement soit axé sur la recherche de solutions possibles d'une manière nouvelle, innovante et surtout positive.

Le Groupe ACP pense que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être une fin en soi mais plutôt un moment important d'un processus continu. Le débat continu sur les migrations et le développement devrait viser une meilleure intégration des questions migratoires dans les politiques de développement et leur planification; à renforcer les capacités pour élaborer et gérer les politiques migratoires; à veiller à adopter une démarche qui inclut tout le monde dans le domaine des migrations, y compris la participation des acteurs non étatiques, tels que les organisations non gouvernementales, les entreprises, les syndicats et la société civile; à employer davantage les capacités des diasporas en matière de développement; à promouvoir le dialogue mondial sur les questions migratoires, y compris les consultations au niveau régional et les échanges Nord-Sud; et un engagement plus ferme en faveur de la protection des droits de l'homme fondamentaux des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Groupe ACP estime que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement a entamé un processus important auquel participent les gouvernements, les institutions, les

organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales, régionales et locales et qui attire l'attention internationale sur la question des migrations et du développement. L'adoption d'une démarche mondiale et multidisciplinaire pour ce qui est des questions de migrations et de développement est le seul moyen d'avancer et de faire en sorte que les éléments positifs et en matière de développement découlant des migrations puissent être encore renforcés. Pour que la participation au forum mondial sur les migrations soit couronnée de succès, il faut qu'il y ait un échange permanent d'informations et de meilleures pratiques entre les pays d'origine, de transit et de destination qui prenne en compte la nature sans cesse changeante des migrations humaines.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique est résolu à s'attaquer aux problèmes cruciaux liés aux migrations dans le contexte du développement durable et, par voie de conséquence, à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Toutes les initiatives en vue d'élaborer des politiques et des programmes dans le domaine des migrations devraient être axées sur le bien-être de nos peuples. Unissons-nous et formulons ensemble des politiques et des programmes concrets sur les migrations et la mobilité qui soient axés sur les personnes et qui, en fait, compléteront les efforts faits pour remédier efficacement à la pauvreté et aux problèmes liés au développement durable.

Le Groupe ACP est convaincu que sa collaboration étroite avec d'autres acteurs et sa participation à cet important Dialogue aboutiront à des politiques et programmes qui soient dans l'intérêt de toutes les parties concernées et, ce qui est plus important, des peuples des États ACP.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Enrique Iglesias, Secrétaire général de la Conférence ibéro-américaine.

M. Iglesias (Conférence ibéro-américaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, au nom du Secrétariat général ibéro-américain, remercier le Secrétaire général pour son invitation à cet événement. Les pays de notre communauté ont exprimé leurs vœux, sur ce débat important, et apporté leur appui à l'initiative du Secrétaire général. En novembre, les chefs d'État et de gouvernement ibéro-américains se réuniront à Montevideo, en Uruguay, pour des discussions qui tourneront en particulier autour de ce thème.

Nous avons, au Secrétariat général ibéro-américain, appuyé l'organisation en juillet d'un séminaire qui a rassemblé de nombreuses personnes, parmi lesquelles des techniciens, des responsables politiques et des spécialistes, pour traiter de cette question et commencer à harmoniser les positions des chefs d'État. Je voudrais mentionner brièvement cinq des points abordés durant cette réunion, qui pourraient intéresser les participants à ce débat.

Premièrement, les ibéro-américains sont convaincus que les migrations sont un élément essentiel et spécifique de l'espace ibéro-américain. Elles le sont depuis des siècles, et nous en avons toujours tiré avantage. Aujourd'hui, nous servons les intérêts d'autres régions du monde par l'intermédiaire des personnes qui y émigrent. D'importants enseignements novateurs peuvent être tirés de la vaste expérience ibéro-américaine en la matière – s'agissant du droit d'asile, par exemple – afin de donner un aperçu des progrès significatifs que nous avons pu réaliser dans de nombreux domaines.

Deuxièmement, on s'accorde à dire dans la région qu'une approche globale et intégrée est indispensable à l'égard du phénomène des migrations, comme l'est une action internationale commune fondée sur la connaissance des problèmes qui touchent tant les pays d'origine que les pays de destination. Troisièmement, nous estimons qu'une politique migratoire nationale est conditionnée à un accord international sur le sujet, étant entendu que les deux doivent placer le migrant au cœur du processus de décision, en tenant compte des problèmes de tous les États, qu'ils soient d'origine ou de destination. Comme cela a été réaffirmé ici, les migrants ne sont ni des marchandises, ni des délinquants. Ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui cherchent de meilleures conditions de vie et souhaitent travailler et apporter leur contribution à la société qui les accueille. Ils méritent donc d'être pleinement respectés sur les plans humain et professionnel, en se voyant donner l'accès à un travail digne, à la santé, à l'éducation et à la sécurité sociale sur un pied d'égalité avec les ressortissants des pays d'accueil.

Cela suppose d'aborder de front deux problèmes qui constituent une violation des droits individuels : la lutte contre la xénophobie et la discrimination, sur le plan national, et la lutte contre la traite d'êtres humains et de migrants, au niveau international. Si légitimes soient les mesures adoptées en matière de sécurité, elles ne doivent jamais aller contre les droits de l'homme inaliénables des migrants.

Quatrièmement, une priorité spéciale doit être accordée, dans les politiques migratoires, aux autochtones et aux femmes, dont les particularités notables doivent à notre avis être abordées au plus vite.

Enfin, nous devons, à travers des politiques adéquates, renforcer les bénéfices des migrations et réduire leur coût. Nous sommes conscients des avantages à court terme des envois de fonds, mais nous savons aussi qu'ils ne peuvent pas constituer une panacée à long terme. En tous les cas, il est possible de rendre ces transferts plus productifs en leur accordant une plus grande priorité. Nous sommes également préoccupés par la fuite des cerveaux. Nous devons faire tout notre possible pour retenir les gens chez nous, en envisageant des solutions de codéveloppement pour lutter contre ce phénomène. J'estime que nous devons aller de l'avant en ce qui concerne les accords mondiaux et tirer parti des acquis – non négligeables – des pays ibéro-américains.

Je pense que la présente rencontre fournira d'importantes lignes directrices pour que l'ONU puisse contribuer à trouver des solutions globales à ce problème global. Je suis convaincu que les pays ibéro-américains apporteront une contribution de taille à cette entreprise.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gottfried Zürcher, Directeur général du Centre international pour le développement des politiques migratoires.

M. Zürcher (Centre international pour le développement des politiques migratoires) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir organisé cet événement, qui reflète l'importance croissante des migrations internationales pour les États du monde entier.

Puisque de nombreuses questions relatives aux migrations internationales ont déjà été abordées dans cette enceinte, je me contenterai de commenter trois points. Premièrement, l'expérience montre que la valeur d'un dialogue informel et souple sur les migrations internationales repose avant tout sur la promotion d'une compréhension mutuelle des questions qui soulèvent des inquiétudes communes. Ces questions se font principalement jour dans le contexte régional, où des processus consultatifs régionaux peuvent permettre d'identifier les problèmes concrets et les intérêts communs, et d'aboutir à des politiques coordonnées pour y répondre.

Pour donner un exemple concret d'un dialogue régional efficace sur les migrations, je mentionnerai le Processus de Budapest, forum consultatif auquel participent plus de 50 États et 10 organisations internationales. Ce processus intergouvernemental a débuté il y a 15 ans, en 1991, ce qui en fait l'un des processus consultatifs régionaux les plus vieux du monde. Ma propre organisation, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, dont le siège est à Vienne, fait office de secrétariat du Processus de Budapest depuis 1994. Le Processus de Budapest constitue un forum où les États intéressés peuvent partager des expériences et des informations afin de promouvoir des systèmes globaux de régulation des migrations dans la région européenne au sens large. Son ancienneté, tout comme le récent élargissement du Processus aux pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) et du sud-est de la Méditerranée, sont la preuve de la valeur que les États participants attachent à ce forum.

Deuxièmement, je voudrais dire un mot sur l'importance du renforcement des capacités. Des institutions efficaces et responsables en charge de la gestion des migrations sont vitales non seulement pour la mise en œuvre de politiques migratoires durables en tant que telles, mais aussi pour le maintien de tout dialogue significatif et mutuellement bénéfique dans ce domaine. Ainsi, la promotion de la bonne gouvernance, du renforcement des capacités et de la formation est souvent une condition préalable à un dialogue structuré au sujet des migrations, en conséquence de quoi elle doit figurer en bonne place sur le programme d'action en matière de développement.

Troisièmement, l'expérience nous enseigne que le niveau optimal de dialogue autour des migrations doit correspondre au principe de la subsidiarité, ce qui signifie en d'autres termes que la coordination des politiques doit intervenir à un niveau qui soit le plus bas possible et le plus haut nécessaire. Autrement dit, un dialogue interétatique sur les migrations internationales peut et doit avoir lieu au niveau bilatéral, régional ou mondial, en fonction des questions et des intérêts en jeu. Dès lors, un dialogue sur les migrations, même constructif, peut ne pas empêcher le déclenchement de nouvelles crises, mais il peut certainement aider à les gérer plus efficacement et d'une manière plus ciblée lorsqu'elles apparaissent.

La Présidente: Je donne la parole à S. E. M. Ridha Bouabid, Conseiller à la délégation à la

paix, à la démocratie et aux droits de l'homme de l'Organisation internationale de la Francophonie.

M. Bouabid (Organisation internationale de la Francophonie) : Le thème qui nous réunit aujourd'hui interpelle l'Organisation internationale de la Francophonie à plus d'un titre, d'abord parce que l'espace francophone est, lui-même, un vaste espace de migrations. Composée de 53 États et gouvernements, répartis sur l'ensemble de la planète, la Francophonie rassemble à la fois des pays développés et des pays en développement, des pays à forte tradition migratoire et des pays d'accueil, des pays qui ont une langue en partage. Et nous savons le rôle important du facteur linguistique dans la détermination des circuits migratoires, tant le choix des migrants se fait, dans bien des cas, vers des pays dont ils maîtrisent la langue.

La problématique des migrations internationales, notamment dans le contexte de mondialisation que nous vivons aujourd'hui, et ses conséquences indéniables sur le développement, constituent, ainsi, pour notre communauté comme pour la communauté internationale, un enjeu de taille, un vrai défi. Un défi qui appelle une réflexion partagée et une action concertée, seules à même de limiter, un tant soit peu, les effets négatifs de la migration et d'en optimiser les profits au bénéfice, à la fois, des migrants eux-mêmes, de leurs pays d'origine, ainsi que de leurs pays d'accueil.

C'est dans ce sens que s'est orientée la réflexion que nous avons engagée, en Francophonie, depuis quelques années, notamment lors de la rencontre internationale organisée à Paris en 2001 autour du thème « Francophonie et migrations », à l'initiative du Haut Conseil de la Francophonie et du Gouvernement canadien – Québec, avec la participation active de l'Organisation internationale pour les migrations, dont je tiens, ici, à saluer l'engagement et le rôle moteur qu'elle a joué pour placer les questions migratoires en haut de l'agenda mondial et au centre des préoccupations de la communauté internationale. Notre réflexion est fondée sur des valeurs qui sont chères à la Francophonie; celle de la solidarité, bien sûr, mais aussi, celles de la démocratie et des droits de l'homme, celles de la diversité culturelle et du dialogue des civilisations.

Consciente que les mouvements migratoires peuvent être un atout formidable au service du développement, notre communauté vise, notamment, à approfondir les échanges et le dialogue sur la manière de mettre davantage en évidence la diversité culturelle dans les politiques d'intégration et d'examiner les

possibilités de donner corps à de véritables initiatives de codéveloppement entre pays du Nord et pays du Sud, entre pays d'origine et pays d'accueil, avec la participation active des migrants eux-mêmes.

Il s'agissait, d'abord, d'examiner les moyens d'inscrire la mobilisation des compétences dans le cadre d'un partenariat entre le Nord et le Sud, permettant à ce dernier de bénéficier d'un retour sur investissement des qualifications de sa diaspora. Il s'agissait, ensuite, d'évaluer l'impact de certaines expériences de coopération décentralisée impliquant des migrants, en identifiant quelques bonnes pratiques en la matière. Il s'agissait, enfin, d'examiner plus à fond les moyens de concilier nos aspirations à la solidarité francophone avec les exigences que les États se font de leurs besoins, de leurs intérêts, voire de leur sécurité.

Les Ministres des affaires étrangères de nos pays membres l'ont réaffirmé récemment à l'occasion de la conférence qu'ils ont tenue en mai 2006 à Saint Boniface, au Canada, sur la prévention des conflits et la sécurité humaine : notre réflexion sur l'importante question des migrations sera poursuivie tant à l'échelle régionale qu'internationale, contribuant, ainsi, aux débats menés sur ces questions par la communauté mondiale dans son ensemble.

Cela explique l'intérêt que porte notre organisation à ce Débat de haut niveau. Cela explique également, notre entière disponibilité à partager nos expériences et à consolider nos échanges avec l'ensemble des organisations internationales et des partenaires concernés par cette problématique. Le forum mondial sur les migrations et le développement, dont la mise en place est proposée par le Secrétaire général de l'ONU dans un proche avenir, serait un espace privilégié pour de tels échanges et concertations sur ces questions cruciales. Nous nous félicitons, à cet égard, que la première édition de ce forum est prévue l'année prochaine dans un pays membre de la Francophonie, la Belgique, et nous nous réjouissons, par avance, de la perspective d'y apporter, le cas échéant, notre contribution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à

cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Kennelly (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis déplorent profondément les observations formulées plus tôt aujourd'hui par la délégation cubaine, qui sont inexactes, inappropriées et irrespectueuses de l'esprit du dialogue constructif que nous tenons depuis ces deux derniers jours. Ces observations ne font que renforcer les préoccupations de mon pays quant aux difficultés à faire progresser un dialogue productif sur les migrations à l'échelle mondiale. Les polémiques d'ordre politique ne servent nullement à faire avancer les questions des migrations et du développement.

En réponse à la déclaration faite par Cuba, ma délégation voudrait faire observer que le refus du Gouvernement cubain d'autoriser le retour de ses propres citoyens de l'étranger et son passif abominable en matière de droits de l'homme, ont forcé plus d'un million de Cubains à quitter leur pays pour se réfugier dans d'autres pays et ont conduit les États-Unis à prendre des mesures pour régulariser le statut des migrants cubains éligibles qui atteignent les côtes des États-Unis.

Je voudrais souligner que les États-Unis sont attachés, de manière constante, à des migrations sûres, légales et ordonnées.

M. González Pérez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation rejette chacun des termes employés ici par la représentante des États-Unis. Le Gouvernement des États-Unis, qui aujourd'hui, nous accuse et entend se présenter comme la grande terre d'asile du monde et le défenseur des droits de l'homme, est le même qui encourage l'émigration illégale dans mon pays et le trafic des personnes, et qui de surcroît refuse de coopérer avec mon gouvernement pour garantir une migration légale, sûre et ordonnée.

Le monde sait que mon pays est soumis à un embargo brutal et criminel de la part des États-Unis, qui a infligé des souffrances graves et innombrables à notre peuple tout entier. Par le biais de ce génocide économique, les États-Unis s'efforcent de renverser notre révolution et cherchent à provoquer les souffrances, la famine et le désespoir de notre peuple.

L'un des éléments de ce blocus atroce et de la manipulation politique que les États-Unis exercent sur la question des migrations est la Loi d'ajustement concernant Cuba – la loi assassine, ainsi que nous

l'appelons à Cuba, en raison du nombre de vies humaines qu'elle a coûtées à notre pays. Cette loi d'ajustement constitue une véritable incitation à la migration illégale et au trafic des personnes, ce qui contredit le discours officiel tenu, ici en cette salle, par la délégation des États-Unis. Grâce à cette politique migratoire de deux poids, deux mesures, les États-Unis abritent sur leur territoire des kidnappeurs et des trafiquants qui se sont enrichis grâce au trafic des Cubains de Cuba vers les États-Unis. Ils protègent aussi des terroristes notoires ayant commis des actes de violence contre Cuba.

Les États-Unis déclarent que Cuba tente de les rendre coupables et de détourner l'attention de la situation des droits de l'homme à Cuba. Avec une telle affirmation, les États-Unis mentent doublement. Cuba n'essaie nullement de rejeter la faute sur les États-Unis, car le fait est qu'ils le font eux-mêmes. Ils n'ont pas besoin de notre aide pour cela, ainsi que le démontrent leurs actions. Le blocus persiste et se renforce chaque année, en dépit de la condamnation quasi-unanime de la communauté internationale.

Essayer de justifier le blocus en prétendant que c'est un moyen d'améliorer la situation des droits de l'homme à Cuba n'a aucun sens, est totalement incongru et est une idiotie, d'autant que les États-Unis sont les moins bien placés, en termes d'autorité morale et de crédibilité, pour parler des droits de l'homme. Avec leurs guerres menées de manière unilatérale, en contravention du droit international et de la Charte des Nations Unies, les tortures commises à la base navale de Guantánamo et dans la prison d'Abou Ghraïb et les bombardements massifs de populations civiles, les États-Unis feraient mieux de se taire sur la question des droits de l'homme. L'auteur des principales violations des droits de l'homme veut maintenant se poser en défenseur de ces droits. Le Gouvernement qui accuse aujourd'hui Cuba est celui-là même qui continue de donner refuge au principal auteur de l'attentat atroce commis contre l'appareil de la compagnie Cubana de Aviación, dont les 73 passagers ont trouvé la mort. C'est ce même gouvernement qui, par ses lois sur les migrations, restreint la notion de la famille cubaine et s'oppose à son regroupement. Et c'est ce même gouvernement qui impose la démocratie à coup de canon.

Ceux qui commettent ces faits et atrocités, à l'instar du Gouvernement des États-Unis, n'ont pas la moindre autorité morale pour porter des accusations contre Cuba. La dignité et la détermination du peuple

cubain sont telles qu'il sera à jamais impossible de faire marche arrière.

Pour terminer, je voudrais citer, à l'appui de mes propos, un extrait d'un document du sous-secrétaire d'État adjoint aux affaires interaméricaines de l'époque, M. Lester D. Mallory, en date du 6 avril 1960, que les autorités nord-américaines viennent de rendre public : « La plupart des Cubains soutiennent Castro et aucune opposition politique n'existe réellement », et M. Mallory d'ajouter cyniquement que « le désenchantement et le découragement qui naîtront de l'insatisfaction et des difficultés économiques sont le seul moyen prévisible de mettre un terme à l'appui interne dont bénéficie le régime. Il faut concevoir rapidement un plan visant à asphyxier l'économie de Cuba, lui refuser des fonds et tout approvisionnement afin de réduire les salaires et de provoquer la famine, le désespoir et la chute du Gouvernement ».

Je pense que ces paroles suffisent à illustrer mes propos.

M^{me} Kennelly (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les propos ridicules de la délégation cubaine m'obligent à réagir, mais je serai brève.

Que les choses soient claires : c'est le régime castriste qui est responsable de la situation actuelle en matière de migrations. Son mépris des droits de l'homme, sa répression de toute opposition politique ou activité dissidente, son intolérance la plus totale envers la liberté d'expression et l'obligation faite aux Cubains d'obtenir une autorisation de sortie pour pouvoir émigrer obligent les citoyens cubains à prendre leur destinée en main et à fuir leur pays sur des rafiots.

Depuis la conclusion d'un accord de migration entre les États-Unis et Cuba en 1994, les États-Unis ont fourni, comme ils s'y étaient engagés, des moyens sûrs, légaux et équitables pour quitter Cuba. Ils ont notamment autorisé plus de 20 000 Cubains à se rendre sur leur territoire chaque année depuis l'entrée en vigueur de cet accord.

M. González Pérez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je prends encore une fois la parole pour démentir les propos de la délégation des États-Unis, qui essaie de faire accroire que son pays est le véritable maître de la politique migratoire qui existe entre les deux pays.

Ce n'est un secret pour personne que le Gouvernement des États-Unis essaie de déstabiliser notre pays et d'encourager l'émigration illégale en réalisant des transmissions radio en continu. La

représentante des États-Unis a employé le terme « dissident ». Je souhaiterais lui rafraîchir la mémoire en lui demandant si, par « dissident », elle entend ces personnes qui travaillent pour une puissance étrangère, puissance qui leur verse, en contrepartie, un salaire et leur communique des directives? C'est de ces prétendus « dissidents » cubains que parlent les États-Unis. Des personnes qu'ils rémunèrent et qu'ils manipulent. En conséquence, mon pays a le droit légitime de se défendre contre tout agent d'une puissance étrangère qui porte préjudice à ses intérêts nationaux sur son propre territoire.

Elle fait aussi brièvement allusion aux violations des droits de l'homme à Cuba. Il est inutile de le répéter – j'estime que le moment est mal choisi – mais il me semble que, lorsqu'on parle d'absence de droits et de l'existence d'une véritable dictature, notre délégation et une grande partie de la planète savent, dans ce cas, que la seule dictature qui soit est celle que les États-Unis tentent d'imposer dans le monde par la force et par la violation des règles les plus élémentaires des droits de l'homme.

La Présidente (*parle en arabe*) : Nous arrivons au terme de deux journées, longues mais intéressantes, au cours desquelles nous avons débattu, pour la première fois dans ce dialogue de haut niveau, des aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement.

Plus de 140 représentants se sont exprimés sur les avantages et les défis que les migrations internationales représentent pour le développement de leur pays. Quatre tables rondes se sont intéressées aux répercussions que les migrations internationales ont sur le développement économique et social, au caractère central des droits de l'homme pour que les migrations puissent être un atout pour le développement, à l'importance des envois de fonds, et au rôle crucial que jouent la coopération et les partenariats internationaux pour relever les défis lancés par les migrations internationales.

Ces deux jours ont montré, avant tout, que les migrations internationales et le développement pouvaient faire l'objet d'un débat constructif au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Ce dialogue de haut niveau marque l'aboutissement de deux années de préparation. Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général de son appui à la préparation et à l'organisation de ce dialogue. Je tiens aussi à remercier les États Membres, les différentes institutions des Nations Unies, les autres

organisations internationales, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé qui ont contribué au succès de ce dialogue.

À cette occasion, je souhaite également exprimer mes plus vifs remerciements à M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations, pour les efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la promotion des messages et recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. Nous espérons poursuivre notre collaboration à l'avenir.

Enfin, je tiens à souligner le rôle fondamental de mon prédécesseur, M. Jan Eliasson, Ministre des affaires étrangères de la Suède, dans l'organisation des deux débats à New York et Genève, ainsi que des débats interactifs avec les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé.

Le dialogue de haut niveau a permis d'affirmer un certain nombre de messages essentiels contenus dans le rapport du Secrétaire général. Premièrement, les migrations internationales constituent un phénomène en pleine expansion et un élément clé du développement tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Deuxièmement, les migrations internationales peuvent être un facteur de développement pour les pays d'origine et les pays d'accueil, pour autant qu'elles soient soutenues par un ensemble de politiques approprié, et troisièmement, il convient de renforcer la coopération internationale sur les migrations internationales au niveau bilatéral, régional et mondial.

Le dialogue a souligné que le respect des droits de l'homme était le fondement nécessaire pour permettre aux migrations de bénéficier au développement. Nombre d'orateurs ont noté que des groupes vulnérables, tels que les migrantes et les enfants, avaient besoin d'une protection spéciale. Il a également été souligné que les migrations ne pouvaient se substituer au développement. Trop souvent, les migrants sont contraints de rechercher des emplois à l'étranger du fait de la pauvreté, des conflits et du non-respect des droits de l'homme. Il y a eu un très large appui à l'intégration des migrations internationales dans le programme de développement et à celle des questions liées aux migrations dans les stratégies de

développement nationales, y compris, éventuellement, les stratégies de réduction de la pauvreté.

Vous avez tous souligné la nécessité de fournir un emploi décent et des conditions de travail décentes tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Cela atténuerait les aspects négatifs des migrations, y compris la fuite des compétences.

En outre, les participants ont noté que les envois de fonds représentaient l'un des bénéfices les plus tangibles des migrations internationales eu égard au développement. Ces envois de fonds améliorent l'existence de millions de familles de migrants et ont une incidence positive sur l'ensemble de l'économie. De nombreux orateurs ont proposé de réduire le coût de ces envois et des transferts pour optimiser les possibilités qu'ils offrent pour le développement.

Nous avons maintenant achevé le Dialogue de haut niveau. Qu'allons-nous faire maintenant? Durant ces deux journées, pratiquement tous les participants ont exprimé, dans leurs interventions en plénière ou dans les tables rondes, le souhait de poursuivre un dialogue international sous une forme ou une autre. De nombreux participants ont approuvé la proposition du Secrétaire général en faveur de la création d'un forum mondial sur les migrations et le développement, ainsi que l'offre faite par le Gouvernement belge d'accueillir la première réunion du Forum l'année prochaine. Je félicite l'Assemblée de sa détermination à faire avancer ce dialogue constructif sur cette question importante.

Pour terminer, je remercie encore une fois tous les participants d'avoir pris une part active à ce Dialogue de haut niveau et je souhaite à tous beaucoup de succès dans les futures délibérations sur les migrations internationales et le développement. Dans les prochains jours, je présenterai le résumé établi par la Présidente et ceux établis par les Présidents des tables rondes, qui seront largement distribués à tous les États Membres, aux Observateurs, aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations concernées.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et la phase actuelle de son examen du point 55 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 55.